

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'EAUBONNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 24 MARS 2009

PROCES-VERBAL

(art. L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture de la séance
	Nombre de conseillers en exercice	: 35
18/03/09	Nombre de conseillers présents	: 30
	Nombre de conseillers représentés	: 03
	Nombre de conseillers votant	: 33

L'AN DEUX MILLE HUIT, LE VINGT-QUATRE MARS,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur BALAGEAS François, Maire**.

Monsieur le Maire :

- ouvre la séance à 20h50,

- fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis :

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Madame BEAULANDE Marie-José, Monsieur LEGENDRE Frédéric, Madame BOUTON Elisabeth, Madame RETUREAU Yvette, Monsieur LE DÛS Bernard, Madame DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, Monsieur ROUSSEL Fabien, Madame DESSEMOND Nathalie, Monsieur THUILLIER Gilles, Madame RICOU Josette, Monsieur TROTOUX Dominique, Madame MARMÈCHE Christiane, Monsieur DUFFAU Stéphane, Madame VICKRIDGE Marie-Christine, Madame BAUDIN Danielle, Monsieur AUBIN Jean, Madame DELMAS Anne-Marie, Madame DELAMARRE Sylvaine, Monsieur JOURNAL Loïc, Madame GIRARD Alexandra, Monsieur SERPINET Emmanuel, Monsieur GRIMAUX Benoît, Madame LAZREG Dalila, Monsieur DUBLINEAU Grégoire, Monsieur SANCHEZ Jean Noël, Madame JANDOT-RENOUARD Françoise, Monsieur DUPUY Philippe, Mademoiselle BAUDRIER Cécile, Madame BASCAULES-FOUQUET Marie-Pierre **formant la majorité des membres en exercice.**

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :

Monsieur NOIRÉ Dominique ayant donné pouvoir à Monsieur LEGENDRE Frédéric
Madame CHARON Corinne ayant donné pouvoir à Madame BEAULANDE Marie-José
Madame MENEY Maryse ayant donné pouvoir à Monsieur Grégoire DUBLINEAU

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS, à partir de la question n° 2009/027 :

Monsieur TROTOUX Dominique ayant donné pouvoir à Monsieur LE DÛS Bernard
Madame MARMÈCHE Christiane ayant donné pouvoir à Madame DESSEMOND Nathalie
Madame BAUDIN Danielle ayant donné pouvoir à Madame RICOU Josette
Madame LAZREG Dalila ayant donné pouvoir à Monsieur DUPUY Philippe

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS,

Monsieur FERHAOUI Said

Monsieur GUÉRIN-GARNIER Olivier

- constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur GRIMAUX Benoît ayant été désigné secrétaire de séance à l'ouverture de celle-ci.

▪ **Monsieur le Maire** fait part de l'installation de deux nouvelles conseillères municipales :

- Madame Cécile BAUDRIER, suivante de la liste "Ensemble Pour Faire Gagner Eaubonne", a acquis la qualité de Conseillère Municipale à la démission de Madame Gaëlle SOULAT, Conseillère Municipale, élue sur la même liste

- Madame Marie-Pierre BASCAULES-FOUQUET, suivante de la liste Vivre Eaubonne Ensemble a acquis la qualité de Conseillère Municipale suite au décès de Monsieur Patrick DAUNESSE, élu sur la même liste

▪ **Monsieur le Maire** rend hommage à Monsieur Patrick DAUNESSE, 4^{ème} adjoint au maire décédé le 5 mars 2009 ; il déclare :

« Dans quelques instants, Monsieur le Directeur Général des Services va faire l'appel des élus présents. Il n'appellera pas le 4^{ème} Adjoint. En effet, ce soir, notre Conseil Municipal est endeuillé par la disparition brutale et douloureuse de notre collègue Patrick DAUNESSE, le 5 mars dernier.

Il était Adjoint au Maire en charge de l'éducation depuis mars 2001 et en charge du personnel depuis mars 2008. Pendant toutes ces années, il a rempli les missions que je lui avais confiées avec compétence et responsabilité.

Apprécié et estimé de tous ceux qui ont travaillé à ses côtés, il avait à cœur de mener à bien ses dossiers, dans un esprit de concertation, de dialogue et d'écoute et avec le respect de ses interlocuteurs et partenaires. Ses grandes qualités humaines étaient reconnues par tous.

Le Conseil Municipal perd l'un de ses membres imminents, un élu de grande valeur. Aujourd'hui, notre équipe a perdu l'un des siens. C'était un élément essentiel de notre groupe ; c'est surtout la perte d'un ami sincère et fidèle que nous déplorons aujourd'hui.

Patrick laissera un grand vide au sein de ce Conseil mais nous garderons le souvenir d'un homme dont la vie a été exemplaire de part ses convictions et ses engagements au service des autres.

En sa mémoire, je vous propose de respecter une minute de silence. » Une minute de silence est observée.

▪ **Monsieur le Maire** communique les informations suivantes :

- Service Minimum d'Accueil : Le Maire souhaite compléter l'information que chacun a pu lire dans la presse locale au sujet de la non application par la ville d'Eaubonne de la loi sur le service minimum d'accueil dans les écoles.

Ainsi qu'il l'a déjà exposé en séance du Conseil Municipal, à plusieurs reprises, il considère que cette loi est inapplicable en ce qu'elle ne permet pas suffisamment de veiller à la sécurité des enfants dans les écoles lorsque les enseignants sont en grève ; en effet, selon cette loi, les enfants seraient placés sous la surveillance de personnes qui ne sont pas habituellement employées par la Ville mais qui le seraient uniquement pour l'occasion alors même qu'elles n'auraient aucune qualification en matière d'encadrement d'enfants. Le Maire explique refuser de confier les enfants « à n'importe qui ».

C'est la raison pour laquelle, le Maire a pris l'initiative de ne pas transmettre à l'Inspection d'Académie, de liste des personnes susceptibles d'assurer cet accueil minimum mais a pris soin d'expliquer à l'Inspection d'Académie sa position par courrier du 5 février 2009.

En prévision de la grève annoncée du 19 mars dernier, Monsieur le Préfet a saisi le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise en vue d'enjoindre le Maire de prendre les mesures d'application du service minimum d'accueil en soulignant que ces mesures n'avaient pas été mises en œuvre pour les grèves précédentes des enseignants des 7 octobre 2008, 20 novembre 2008, 29 janvier 2009.

Le Maire a appris le 13 mars à 18 heures qu'il devait se présenter avec 12 autres communes de gauche au Tribunal Administratif de Cergy Pontoise le lundi 16 mars à 9h30.

Entre temps, à savoir le 12 mars dernier, le Maire a transmis à l'Inspection d'Académie, une liste de 81 noms de professionnels communaux de l'encadrement des enfants, ATSEM, animateurs, susceptibles de pouvoir peut-être assurer le service minimum d'accueil.

Au Juge, le Maire, comme tous ses collègues élus présents, a dénoncé l'impossibilité d'appliquer la loi telle qu'elle est écrite et les dangers que courraient les enfants s'ils étaient encadrés, comme la loi l'y incite, par des personnes non qualifiées dans l'encadrement d'enfants. Par ailleurs, le délai fixé pour que les maires agissent efficacement est largement insuffisant et l'établissement d'une liste de personnes mobilisables ne garantit pas l'effectivité de la présence de ces personnes.

Par ailleurs, lorsque la liste est composée d'agents municipaux qualifiés, comme le Maire d'Eaubonne le souhaite, rien n'empêche ces derniers de faire grève également et se joindre, le jour J à la grève suivie de leur côté par les enseignants ; il faut aussi en effet souligner que le personnel de la fonction publique territoriale dispose également du droit de grève et peut donc suivre une grève sans s'être déclaré gréviste avant le jour-même de la grève, auprès du Maire.

L'ordonnance rendue par le juge des référés est parvenue en Mairie par fax le 16 mars dernier à 18h30 : « Il est enjoint à la commune d'Eaubonne de prendre, en liaison avec les services de l'Etat les dispositions prévues aux articles L.133-4 ; L.133-6 et L.133-7 du code de l'Education au nombre desquelles figure notamment la transmission à l'autorité compétente de la liste prévue par ce dernier article, pour être en état d'assurer le 19 mars 2009, le service d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques communales. » Une liste est donc demandée, il conviendra de la communiquer.

Le Maire ajoute avoir reçu le 16 mars, une liste des enseignants grévistes et le nombre d'élèves touchés par ce mouvement, avoir écrit aux parents d'élèves un courrier le 17 mars pour expliquer sa démarche et organisé l'accueil le 19 mars.

- Affaire des salariés de Val Horizon : le Maire informe le Conseil Municipal avoir découvert en même temps que tous par voie de presse écrite la situation de travailleurs sans papier employés illégalement par la société de ramassage des ordures ménagères Val Horizon. Pour compléter l'information que chacun a pu lire, il communique les précisions suivantes.

La ville d'Eaubonne a transféré la compétence de ramassage des ordures ménagères à la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, membre comme d'autres communes d'Emeraude, syndicat de traitement des ordures ménagères - présidé par Monsieur PATERNOTTE, Maire de Sannois - et, de fait donneur d'ordres, au travers des marchés publics, à la Société Val Horizon. Cette société a fait appel à une société d'intérim pour ponctuellement compléter son personnel, pour réaliser notamment le ramassage des encombrants, sans avoir préalablement contrôlé la situation de ces travailleurs. Cette pratique perdure semble-t-il depuis hélas bien des années. Il est rappelé que lors des appels d'offres pour les marchés publics, les entreprises candidates s'engagent sur l'honneur à employer des travailleurs en situation régulière et déclarés.

Aujourd'hui, la situation de ces travailleurs est donc devenue intolérable et doit être réglée rapidement. Ainsi, la signature par la Société Val Horizon de contrats de travail pour les 40 employés et la régularisation de leur situation par Monsieur le Préfet seraient la solution qui permettrait à ces travailleurs de continuer à travailler et à vivre dignement. Le Maire considère que faire travailler des hommes dans de telles conditions est scandaleux et immoral ; il condamne cette pratique avec la plus grande fermeté.

Ainsi, s'est-il rendu sur le site de Montlignon de Val Horizon avec le Président du Conseil Général, le 12 mars dernier pour mieux suivre le dénouement de cette situation et a sollicité du Président de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt une réunion des maires de la CAVF et du dirigeant de la Société Val Horizon. A l'issue de cette réunion qui s'est tenue le 13 mars dernier, un communiqué de presse de Val et Forêt condamnant ces pratiques a été rédigé ainsi qu'un courrier au Président du Syndicat Emeraude tendant à ce qu'il assume pleinement ses responsabilités envers l'entreprise Val Horizon en obtenant les éléments nécessaires au règlement rapide et humain de la situation de ces ouvriers. Val Horizon est actuellement affecté par une grève de ses employés. Les syndicats, la Ligue des Droits de l'Homme, des associations diverses, des élus, des partis politiques ont constitué un comité de soutien afin d'obtenir la régularisation de ces travailleurs sans papier.

▪ **Le Conseil Municipal** approuve, à la majorité des suffrages exprimés, le **procès-verbal** de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2009, après avoir pris acte des observations suivantes :

Monsieur DUPUY, au nom du groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous", fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Madame Maryse MENEY, présidente de notre groupe a déjà eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises au sujet des décisions du maire en séance du Conseil Municipal de même que les autres membres de l'opposition l'ont fait. Lors de sa dernière intervention, elle a formulé avec une certaine énergie, que je salue, mais nous savons qu'elle est une femme rigoureuse et exigeante, le souhait de notre groupe que les questions que nous pouvions vous poser à la lecture de ces décisions figurent au procès-verbal du Conseil Municipal et de même que les réponses que pouviez y apporter en séance.

Nous avons constaté que, dans le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 10 février 2009, seule votre intervention figure dans la partie intitulée "compte-rendu au conseil municipal des décisions du maire". L'intervention de Madame MENEY n'a pas été oubliée, elle est tout simplement inexistante et ce, peut être d'autant plus, qu'elle était consistante. On peut dans ce procès-verbal, en effet, lire que "les décisions du maire ne peuvent faire l'objet d'un débat au sens habituel du terme notamment sur leur opportunité car la décision a déjà été prise".

Nous convenons volontiers que nous pourrions être amenés à contester certaines de ces décisions et que des débats pourraient s'en suivre, surtout quand il s'agit de choix dont les intérêts ou les opportunités nous échapperaient ; mais, le plus souvent, il s'agit, pour nous, de connaître de façon plus précise les décisions et d'en apprécier les conséquences de ces décisions, cela nous semble être un exercice normal de la démocratie et de notre rôle d'élu qui ne devrait pas vous sembler entraver la bonne marche du Conseil Municipal ni empêcher l'assemblée délibérante d'exercer ses fonctions dans des conditions satisfaisantes, tant qu'en effet nous restons dans des proportions d'intervention convenables. Vous soulignez le fait que depuis presque un an les interventions en séance sont multiples et représentent jusqu'à la moitié du temps du Conseil Municipal. Au-delà d'être me semble-t-il parfaitement exagéré, n'est-ce pas là tout simplement le reflet que depuis un an nous avons de plus en plus de questionnements face à votre action et que cela mérite au moins d'être mieux explicité. Si nous pouvons y contribuer par notre action à défaut de vous alerter des risques de la vôtre, au moins laissez-nous exercer notre droit le plus élémentaire de nous informer, d'informer nos concitoyens et de mieux comprendre le sens de votre action qui, vous en conviendrez, échappe à nombre d'entre nous.

Cependant la règle étant établie, nous sommes de ceux qui savent respecter les règles surtout quand elles sont édictées pour tous et dans l'intérêt de tous. Vous nous dites, dans ce procès-verbal, qu'afin de faciliter le travail des conseils municipaux, il a été proposé, après transmission de la liste des décisions, de disposer auprès du secrétariat général y compris par voie de messagerie de toutes les informations ou les pièces permettant d'éclairer les décisions présentées et, qu'en conséquence, il ne vous semble pas nécessaire de faire figurer aux procès-verbaux du conseil municipal les éléments d'intervention des conseillers municipaux dans la mesure où ceux-ci correspondraient simplement à des demandes d'information.

A l'issue de la réunion des présidents de groupe qui s'est tenue le 20 mars dernier, Madame Maryse MENEY vous a adressé un courrier en ce sens et qui convient de ces modalités. Elle y écrit, je cite : « je vous confirme que nous vous adresserons les questions par rapport aux décisions du maire par mail et que comme convenu que vous les citerez et y répondrez lors du conseil municipal ; enfin notre groupe réitère donc sa demande de voir figurer au procès-verbal vos réponses à nos questions posées par mail. »

Mais je souhaiterais avant de terminer cette courte intervention pour ne pas entraver la bonne marche du conseil municipal, attirer votre attention sur quelques points : notre démarche ne vise nullement à retarder ou à entraver le travail ni des conseillers municipaux ni celui du conseil municipal comme cela est laissé entendre dans le procès-verbal du conseil municipal du 10 février dernier.

Il nous semble en revanche tout à fait dommageable que précisément sur les décisions du maire nos questions qui pourraient s'y rapporter et ne demandant qu'éclaircissement d'informations ne figurent pas au procès-verbal et qu'à défaut seules que les réponses que vous pourriez formuler soient retranscrites ; cela nous semble pour le moins inéquitable voire irrespectueux du travail accompli par l'opposition et ce faisant, prive les Eaubonnaises et les Eaubonnais d'informations qui les concernent.

Quand bien même il ne s'agit pas de débats, l'éclairage que nous pourrions avoir grâce à une vision multiple au travers de questions sur un même événement permet toujours d'enrichir notre connaissance, pourquoi en priver nos concitoyens. Notre vision de l'information pour nos habitants est en effet notamment de les informer équitablement y compris donc ceux qui lisent les procès-verbaux et assistent aux conseils municipaux.

Pourquoi les en priver ?

Nous convenons donc volontiers qu'adresser par messagerie au secrétariat général et dans des délais convenables nos questions cela permettra d'avoir les informations que nous réclamons et peut-être vous laissera également le loisir de compléter nos informations en séance du conseil municipal.

Il nous semblerait donc plus juste, équitable, démocratique et instructif mais, par-dessus, tout que ce serait faire preuve d'un peu plus d'ouverture de votre part si nos questions comme vos réponses pouvaient figurer fidèlement et intégralement dans le procès-verbal afin que l'ensemble des Eaubonnaises et des Eaubonnais puissent disposer, sur certaines des décisions du maire, d'éclairages éventuellement contradictoires mais formulés toujours dans une optique de meilleure compréhension.

Nos concitoyens seraient en effet mieux informés et, plus concrètement, des décisions que vous êtes amenés à prendre quand bien même ces décisions sont prises de manière unilatérale et sans nous consulter. Nous l'avons bien compris puisqu'il s'agit de décisions délibérément décidées par vous-même et vous seul comme ce fût le choix du conseil municipal que vous présidez qui sur la base limitative de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales en a défini par délibération cette possibilité.

Dans ces conditions vous comprendrez bien sûr que nous n'approuverons pas le procès-verbal du précédent conseil municipal. »

Monsieur le Maire souligne que, conformément au code général des collectivités territoriales, par délibération du Conseil Municipal, il a reçu délégation de ce dernier, pour faciliter la gestion quotidienne des affaires municipales, de prendre des décisions dont il rend compte régulièrement au Conseil Municipal.

Il confirme le choix fait lors de la dernière conférence des présidents des groupes constitués au sein du Conseil Municipal d'intégrer dans les prochains procès-verbaux des conseils municipaux, le compte-rendu des décisions du Maire. Il confirme ensuite qu'il ne lui semble pas nécessaire que les discussions, les questions et réponses apportées sur les décisions soient retranscrites dans les procès-verbaux. Il souligne que les conseillers municipaux sont invités à poser leurs questions avant le jour de la séance et que les services municipaux y apporteront les réponses dans les plus brefs délais et au plus tard, le jour de la séance.

Il affirme que les élus peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent en conseil municipal sur les décisions du maire et que ces questions doivent recevoir également une réponse. Il regrette, par ailleurs, qu'une trop grande partie des séances du Conseil Municipal soit consacrée essentiellement aux échanges sur les décisions du Maire, d'autant que souvent, les questions de l'opposition reviennent à remettre en cause le bien-fondé des décisions déjà prises et appliquées par le Maire, alors que le Conseil Municipal en lui déléguant cette compétence est censé lui avoir fait confiance.

Pour ce qui est de l'information des Eaubonnais, les décisions du Maire sont régulièrement publiées dès qu'elles sont prises et les bulletins municipaux leur permettent de suivre les affaires et réalisations municipales.

- **Le Conseil Municipal** prend acte des **décisions prises par le Maire** (n° 2009/012 du 27/01/2009 à n° 2009/067 du 11/03/2009) en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que des précisions apportées à la demande de ses conseillers municipaux (cf. *annexe n° 01*).

- **Le Conseil Municipal** approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la séance.

2009/021 - Election d'un 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur le Maire expose l'objet de la délibération.

Pour faire suite à la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire, il est proposé au Conseil Municipal de désigner le nouveau 4^{ème} Adjoint au Maire

Après un appel de candidatures,

Après constatation de la candidature de Monsieur Jean AUBIN,

Après vote à bulletins secrets, chaque conseiller municipal après appel de son nom ayant remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers municipaux présents :	33
Nombre de conseillers municipaux représentés : ...	3
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	7
Nombre de suffrages exprimés :	26
La majorité absolue étant de :	17
Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Jean AUBIN :	26

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

=> **DESIGNE** comme 4^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Jean AUBIN qui a obtenu dès le premier tour de scrutin, 26 voix soit plus de la majorité absolue des suffrages.

2009/022-1 à 2009/023-6 - Désignation de délégués dans les commissions municipales et organismes divers

Monsieur le Maire expose l'objet des délibérations.

Pour faire suite à l'installation de nouveaux conseillers municipaux et à la désignation d'un nouveau 4^{ème} Adjoint au Maire et à la tenue le 20 mars 2009 de la réunion des Présidents des groupes constitués au sein du Conseil Municipal, Il est proposé au Conseil Municipal de désigner de nouveaux délégués du Conseil Municipal dans des commissions municipales et organismes divers.

Après appel et constatation de candidatures,

Après vote à bulletins secrets, chaque conseiller municipal après appel de son nom ayant remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc, ou après vote à mains levées,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

=> **DESIGNE** de nouveaux délégués du Conseil Municipal dans les commissions municipales et organismes divers (*cf. annexe n° 02 : en grisé*).

2009/024 - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme - Aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Maire et **Monsieur LEGENDRE**, Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement, au Cadre de Vie et aux Transports exposent l'objet de la délibération (*cf. annexe n° 03*).

Monsieur le Maire rappelle que la décision de créer une aire d'accueil des gens du voyage a été prise au Conseil Municipal du 21 octobre 2008 et que cette décision a pour conséquence une modification du Plan Local d'Urbanisme qui doit être précédée d'une enquête publique ; cette enquête publique s'est déroulée du 1^{er} décembre 2008 au 9 janvier 2009, soit 40 jours.

Chacun a pu exprimer son avis à sa convenance, soit en rencontrant la commissaire enquêteur, soit par courrier voire par pétition, soit sur les registres mis à la disposition des Eaubonnais.

Madame la commissaire enquêteur a rendu son rapport le 17 février dernier. Il se conclut par un avis favorable sous réserve et se termine ainsi :

« La commissaire enquêteur souhaite que le quartier s'apaise et que prennent fin les actions ou paroles à caractères discriminatoires qui se sont pas le gage d'une possibilité d'intégration réussie ».

Il est rappelé que l'unique objet de cette procédure de modification du PLU est de changer la localisation du polygone d'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce polygone est aujourd'hui situé en zone UF du PLU, rue des Maquignons, et la modification consiste à le déplacer en zone AU_i sur le site du Luat.

L'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} décembre 2008 au 9 janvier 2009.

Madame MESSAC, commissaire-enquêteur, a rendu son rapport le 17 février 2009 et a donné un avis favorable « sous réserve » :

- que le coût annoncé soit clairement expliqué
- que la municipalité tienne compte des observations des riverains, et de leurs attentes en ce qui concerne l'éventuel projet de centre commercial appelé de leurs vœux, dans le cas où cette installation pourrait être faisable
- qu'elle se donne les moyens d'assurer si nécessaire leur sécurité, celles de leurs biens, mais également celle des voyageurs
- que les accès de l'aire sur la route de Montlignon soient très clairement banalisés
- qu'un passage piéton soit matérialisé en dehors de la zone d'entrée/sortie des attelages
- qu'une interdiction soit mise en place pour empêcher les attelages de traverser la route soit en entrant dans l'aire soit en en sortant
- que le règlement soit mis en place de façon incontournable en ce qui concerne les rythmes d'arrivée et de départ ainsi que les horaires de ces derniers, mais également en ce qui concerne la propreté à l'intérieur et à l'extérieur du site, le stationnement, etc...et son application vérifiée
- que les fauteurs de troubles, si ceux-ci étaient avérés soient immédiatement expulsés
- que les plantations soient entreprises dès le début des travaux afin de paysager l'espace rapidement et lui rendre son aspect verdoyant en protégeant si possible les essences présentes si elles sont remarquables, et ne présentent aucun danger dans le futur
- qu'une attention particulière soit apportée aux limites riverains/aire d'accueil. »

Et elle a précisé qu'« il est souhaitable que les échanges aient lieu entre la municipalité et les riverains, que les conseils de quartier jouent leur rôle d'information, et de vigilance, pour permettre que l'installation de ces citoyens comme les autres, bien qu'ils logent dans des résidences mobiles, se fasse dans une paix relative. «La peur engendrant la peur et la haine» ».

Voici les réponses thématiques qui peuvent être apportées aux réserves du Commissaire-enquêteur :

▪ Concertation

De nombreuses actions d'information et de concertation ont été entreprises avant le début de l'enquête publique à l'initiative de la municipalité (courrier aux riverains ; rencontres avec les riverains, les établissements d'enseignement, les entreprises de proximité et les associations sportives ; débats avec les bureaux des conseils de quartier Flammarion et Jean-Jacques Rousseau puis avec l'ensemble du conseil de quartier Flammarion ; article et éditorial du Maire dans Eaubonne Magazine paru début novembre 2008).

Le projet d'aménagement de l'aire d'accueil sera présenté aux conseils de quartier Flammarion et Jean-Jacques Rousseau ainsi qu'aux riverains.

▪ Coût :

Il est rappelé que le coût prévisionnel des travaux d'aménagement de l'aire est d'environ 864 000 euros et les subventions sollicitées de 322 000 euros.

Le détail des coûts et recettes d'aménagement et de fonctionnement figure dans la demande d'agrément annexée à la délibération n° 2008/127 du 21 octobre 2008.

▪ Sécurité :

Le règlement intérieur prendra en compte les questions de sécurité et de fonctionnement de l'aire d'accueil. Ce règlement fera l'objet d'une procédure de concertation et sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

▪ Plantations dès le début des travaux :

L'ensemble des plantations sera réalisé avant l'ouverture de l'aire. Afin de créer rapidement un paysage, la haie de charmilles bordant l'aire d'accueil sera plantée dès le début des travaux et les arbres nouveaux seront déjà matures.

Madame JANDOT-RENOUARD, au nom du groupe Aimer Eaubonne, fait la déclaration suivante :

« Avant d'intervenir sur cette délibération, je voudrai rectifier certains écrits, d'auteur anonyme et que tout à chacun a pu lire dans le journal du PS local.

A aucun moment à Eaubonne l'UMP en tant que mouvement politique n'a organisé une quelconque tentative d'opposition, ni émis aucun commentaire sur une implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage. L'UMP est respectueuse de la loi d'autant qu'elle est le parti majoritaire du Président de la République et du Gouvernement. Suspecter sa section locale de vouloir être hors la loi est pur fantasme. Toutes les manifestations ainsi que les écrits, même si certains auteurs sont membres de l'UMP, ont été faits à titre individuel ou associatif sans jamais se référer de l'UMP local ou national.

Mais revenons à notre délibération.

Madame le Commissaire enquêteur a remis son rapport et a émis un avis favorable sous réserve. Dont acte.

Respectueux de la fonction de Madame MESSAC, nous nous garderons de faire le moindre commentaire sur ses écrits, néanmoins, nous regrettons que la lettre rédigée et remise au nom de notre groupe n'ait pas été citée dans son compte rendu, mais nous n'en prendrons pas ombrage.

Lors du conseil municipal du 21 octobre 2008, notre groupe vous avait exprimé sa désapprobation à la procédure tardive de la modification du P.L.U. et surtout, engagée simultanément avec les demandes de subventions pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Votre décision à effet du 23 décembre 2008 pour une étude géotechnique au Bois du Luat en vue de la construction de cette aire d'accueil, confirme bien qu'en ce qui concerne cette entreprise, vous avez toujours mis la charrue avant les bœufs.

Ce soir, Monsieur le Maire, vous nous demandez de nous prononcer au vu du résultat de l'enquête publique sur la modification du P.L.U. du polygone d'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Mais avant, je vous rappellerai nos regrets que vous n'ayez jamais associé votre opposition à vos investigations sur le choix de l'emplacement de cette aire d'accueil, aussi bien au cours de votre ancien mandat que depuis votre réélection.

Avez-vous douté à ce point de nos compétences à trouver une solution alliant la loi et l'intérêt des Eaubonnais ?

Je vous rappellerai, qu'en la matière, les élus de Val et Forêt n'ont pas fait preuve de discernement ; en effet la plupart des aires d'accueil, partout en France, se sont bâties par le biais des communautés d'agglomération et en zones extérieures aux villes.

Je vous rappellerai un passage de ma lettre remise au Commissaire enquêteur, à savoir que nous aurions pu influencer la C.A.V.F. à trouver un emplacement sur les terrains qui vont se libérer en périphérie du territoire inhabité de Montlignon suite à la déviation de la RD 909. La ville de Montlignon n'étant pas soumise à la loi, afficherait sa solidarité envers les autres villes de la Communauté d'Agglomération tout en bénéficiant d'un dédommagement.

Je vous rappellerai qu'Eaubonne ne bénéficie pas des mêmes infrastructures que les villes voisines pour un tel aménagement, aucun lieu n'est approprié sans apporter des inconvénients multiples et diverses aux habitants.

Je ne parlerai que des deux emplacements qui nous intéressent ce soir. Le terrain des Maquignons, situé dans un quartier déjà difficile, n'est plus adapté en raison du nombre de places à installer et le Bois du Luat mérite un agencement plus approprié à son environnement.

Notre groupe vous sollicite, Monsieur le Maire, à reconsidérer votre projet, car votre idée de placer l'aire d'accueil mitoyenne à des pavillons n'est ni très réfléchie ni envisageable, le placer en fond de terrain aurait été plus judicieux.

Monsieur Le Maire, en toute conscience nous sommes pour, que le P.L.U. actuel soit modifié afin que le terrain des Maquignons ne soit plus destiné à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage, mais nous refusons l'emplacement que vous nous proposé ce soir.

Tant qu'une solution sans préjudice à l'ensemble des Eaubonnais ne sera pas trouvée, vous rappelant notre souhait à nous associer à votre réflexion, notre groupe votera contre toutes modifications du P.L.U. et surtout celle proposée ce soir. »

Monsieur DUBLINEAU, au nom du groupe Eaubonne Plus Proche de Vous, fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Voici revenir sur la table un sujet difficile et sensible.

1 - Difficile car se prononcer sur la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage n'est jamais évident tant sont nombreux les préjugés qui surgissent immédiatement chez les habitants. Rappelons toutefois qu'implanter une telle aire est une obligation légale. C'est donc ce que nous devons faire, surtout que nous sommes en République et que la loi s'impose à tous. Y compris celle sur le service minimum d'accueil à l'école comme vous l'avez appris à vos dépens. Vous auriez mieux fait de nous écouter : cela vous aurait évité une telle convocation. Vous en tirez peut-être des motifs de gloire ou de satisfaction. En ce qui nous concerne, nous estimons qu'une telle convocation, en « une » des journaux, jette l'opprobre sur toute une ville et sur vos administrés, des gens honnêtes, soucieux du respect de la loi et qui n'aiment guère se retrouver devant les tribunaux pour des raisons de pure politique politicienne.

2 - Mais revenons au sujet. Un sujet qui est d'autant plus sensible dans notre ville du fait de la maladresse de l'action que vous conduisez sur ce sujet depuis des années. Vous auriez voulu faire en sorte d'attiser les rancœurs des habitants contre les gens du voyage que vous ne vous y seriez pas pris autrement. Lors du précédent mandat, vous êtes partis la fleur au fusil, sûrs de gagner la bataille avant même de l'avoir livré et vous avez réussi. Réussi quoi ? Réussi à opposer les habitants et les quartiers. Et pour quel résultat ? Celui de battre en retraite suite au camouflet infligé par le Commissaire enquêteur. Bref la route que vous avez choisie sur ce dossier, Monsieur le Maire est déjà gravée dans l'histoire de notre ville comme étant votre Chemin des Drames !!

Cette année, vous recommencez mais en décidant d'imposer arbitrairement et unilatéralement cette aire d'accueil au Bois du Luat. Une décision qui illustre bien dans la dérive autoritaire dans laquelle s'inscrit votre début de mandat et qu'illustre encore au début de ce Conseil votre décision de ne pas voir retranscrits les débats sur vos décisions. La contradiction vous agace, vous la supportez de moins en moins tant vous êtes convaincus d'être toujours dans votre bon droit et qu'il vous revient de faire le bonheur des habitants, y compris malgré eux. Une philosophie qui heurte bon nombre d'habitants, à l'image des riverains du Bois du Luat qui ont eu droit à de nombreuses pressions et ont même vu, pour certains, la police venir à leur domicile.

Pourquoi vouloir ainsi influencer l'opinion des riverains ? Pourquoi ne pas avoir accepté simplement qu'on puisse ne pas être d'accord avec vous et qu'on l'exprime publiquement ? Pourquoi tant d'agacement, d'énervement, voire d'hostilité à l'égard de ceux qui n'ont fait que vous alerter sur la situation concrète, sur la réalité de terrain ? Pourquoi, Monsieur le Maire, pourquoi ?

Pourquoi, Monsieur le maire, surtout que nous avons eu raison de vous dire, comme le souligne la Commissaire enquêtrice, qu'il fallait favoriser la concertation ? Vous essayez d'y répondre en expliquant que vous avez fait beaucoup sur ce thème. Mais c'est faux ! Et vous le savez bien. Sur ce dossier vous vous êtes tout seuls superbement isolés. Vous avez voulu passer en force et vous l'avez fait.

Vous pourrez certes vous réfugier derrière le noircissage de pages entières du registre mis à la disposition de la population. Mais les avantages de cette implantation ont surtout été trouvés par vos troupes. C'est ainsi que nous avons été touchés, presque émus par la sympathique unanimité familiale qui a conduit papa - maire adjoint, maman et les enfants à se prononcer pour le site du Luat. Charmante unanimité. Unanimité d'autant plus facile à réaliser qu'ils n'habitent pas le quartier du Luat ... La solidarité est toujours plus facile à exprimer quand nous ne sommes pas directement concernés. Mais honni soit qui mal y pense !!

Pourquoi, Monsieur le Maire, une telle attitude surtout que nous avons aussi eu raison de dire, comme la Commissaire enquêtrice le demande, qu'il fallait que le coût soit clairement indiqué ? Que répondez-vous à cela ? Je cite « il est rappelé que le coût prévisionnel est de 864 000 euros et les subventions de 322 000 euros ». Est-ce là un coût clairement expliqué ? Sans compter qu'il n'est pas clairement annoncé : au coût initial s'ajoute celui de la mise à disposition du terrain (400 000 euros environ) celui des études préalables, celui du raccordement aux réseaux (que nous avons découvert dans un autre document) et bien d'autres encore. Bref, encore une faiblesse de votre dossier.

Pourquoi, Monsieur le Maire, ne pas parler sécurité alors que nous avons eu raison de mettre en avant, comme le fait la Commissaire enquêtrice, cette question ? Pourtant, je me rappelle fort bien, M. Ledus, que vous m'aviez interrompu de façon virulente - une attitude très peu sportive au demeurant - alors que j'interpellai Mme Bouton sur les modalités de surveillance de cette aire. Pourtant la sécurité est au cœur des préoccupations des riverains.

D'ailleurs, pour aller vite, si nous relisons attentivement l'ensemble des réserves émises par la Commissaire enquêtrice, nous nous demandons exactement ce que vous avez fait, si ce n'est vouloir passer en force et rapidement sur ce sujet dans le seul souci – très bien expliquez lors du débat d'octobre dernier - d'obtenir des subventions. Deux conséquences principales en découlent :

- D'abord, cette course aux subventions nous alarme car ne considérer ce dossier que sous l'angle des subventions semble vouloir indiquer que nos caisses sont vides ou mal en point. La faute à qui ? Vous me direz que la réponse facile et toute trouvée en ces lendemains d'élection est de dire que « c'est la faute de la majorité précédente ». Qui était donc la majorité précédente à Eaubonne ?
- Ensuite, cela légitime totalement le sentiment que nous avons de votre début de mandat : les deux décisions les plus importantes prises ont concerné la hausse de vos indemnités et l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Nous, nous avons toujours contesté que seule l'approche financière serve de prisme à l'implantation d'une aire d'accueil. D'un côté comme de l'autre, il s'agit de personnes, d'individus, de familles et privilégier les moyens financiers aux problèmes humains n'est absolument pas notre logique. Nous sommes d'autant plus révoltés que votre très fort intérêt pour cet aménagement luxueux contraste en effet avec le peu de considération que vous avez eu pour les attentes des riverains.

Nous n'avons en effet nulle part trouvé trace de réponses à leurs attentes. Vous ne pouvez le nier, puisque les remarques faites par la Commissaire enquêtrice vont dans ce sens. Nous trouvons d'ailleurs qu'il y a une certaine logique de sa part, puisque pour satisfaire des demandes encore faut-il les écouter. Et pour les écouter, encore faut-il les consulter. Et quand nous disons consulter, il s'agit bel et bien de consulter ceux qui sont concernés.

Et cela sera d'autant plus important qu'il faudra bien, une fois le projet voté, trouver des réponses à toutes leurs questions. Nous n'entrerons pas ici dans les voies de recours qui peuvent désormais s'ouvrir, une fois la délibération votée. Recours dont vous ne serez non pas la victime mais bien l'unique responsable. Nous préférons ici évoquer les demandes autres que celles déjà nombreuses évoquées dans le rapport :

- Mise en place d'une véritable surveillance policière au Bois du Luat
- Présence permanente d'un garde dans l'aire d'accueil ;
- Autorisation faite aux riverains de remonter leurs murs de clôture alors que cela leur est aujourd'hui interdit
- Volonté de voir se concrétiser rapidement une petite structure commerciale, à dimension humaine et de quartier, et non pas un grande surface mettant à mal le commerce de proximité de notre ville en sachant toutefois qu'une grande perplexité existe, y compris de la part de la Commissaire enquêtrice.
 - o Je cite ses propos : « que la municipalité tienne compte des attentes des riverains en ce qui concerne l'éventuel projet de centre commercial qu'ils appellent de leurs vœux, dans le cas où cette installation pourrait être faisable ». Le sera-t-elle encore une fois cette aire construite ? On peut se le demander. Les propos de la Commissaire enquêtrice semblent indiquer qu'elle partage nos doutes.
 - o Volonté d'être associé à l'élaboration du règlement intérieur de cette aire d'accueil pour fixer les limites du droit de jouissance : cuisine ; déchets, activités ...

Pour Eaubonne Plus Proche de Vous et en accord avec un grand nombre d'entre eux, nous en rajoutons deux :

- Participation des élus de l'opposition à la rédaction de ce Règlement intérieur et ce, dans un parfait souci de transparence et de fonctionnement démocratique
- Prise en compte de leurs demandes de dédommagement de la baisse de la valeur de leur bien immobilier selon des modalités à définir. N'oubliez pas le précédent que vous avez vous même créé en rachetant 3 200 euros le mètre carré une certaine maison en centre ville. Surtout que vous nous aviez répondu que vous la rachetiez bien que vous n'aviez pas de projet encore bien défini. Dans le cas présent, n'oubliez pas d'agir car les riverains les plus proches ont un projet précis : ne pas voir s'envoler le fruit d'une vie de travail à cause de votre décision.

Enfin et de façon plus générale, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous trouvons totalement déplacé un tel luxe pour cet aire, surtout si nous le mettons en parallèle avec les difficultés que connaissent actuellement bon nombre des habitants. Pour les gens du voyage, il s'agit d'un mode de vie choisi. Pour les habitants, il peut s'agir d'un mode de vie subi du fait de difficultés économiques ou d'aléas de la vie.

A la liberté des premiers s'opposent les difficultés des seconds. A la prise en charge des premiers qui revient à faire assumer par la collectivité des choix individuels, que fait-on pour les seconds ? relevons que pour les premiers nous construisons 15 places pour accueillir entre 50 et 70 personnes alors que nous ne pouvons même pas accueillir une personne en urgence.

Si nous consacrons 864 000 euros aux uns, combien avez vous prévus d'accorder aux autres ? Pour l'instant, rien. 864 000 euros d'un côté – sans compter le coût lié à la perte du terrain - et rien de l'autre, vous trouvez cela normal ? Où est la justice sociale ? Où est la solidarité ?

Monsieur le Maire, les parallèles sont simples, les situations sont différentes mais justifier votre diligence sur ce dossier par le souci d'obtenir des subventions ne peut que faire naître de tels parallèles. C'est déplorable et lamentable. Cela illustre bien la divergence de nos approches, nous qui estimons qu'en ces temps de crise, il est absolument impératif de remettre les habitants au centre de toute politique.

Autant vous pourriez compter sur nous, sur notre énergie, sur notre engagement pour soutenir toute initiative allant dans ce sens, autant nous ne pouvons vous suivre dans votre volonté de manipuler la concertation et d'imposer vos vues pour de simples raisons financières.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ne vous étonnez pas : devant un projet aussi bancal, nous ne pouvons que confirmer notre vote du 21 octobre dernier en vous disant que nous voterons contre votre projet.

Monsieur le Maire rappelle qu'il importe de ne pas s'écarter de l'objet de la délibération et qu'il s'agit aujourd'hui de débattre sur une modification du Plan Local d'Urbanisme portant particulièrement sur le déplacement du polygone pour l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Il souligne que le Conseil Municipal n'est pas le lieu de débats entre des partis politiques mais de débats sur les affaires municipales entre conseillers municipaux d'une majorité et d'une opposition ; aussi, il considère qu'il n'est pas opportun que l'opposition réponde en Conseil Municipal à des affirmations contenues dans des tracts diffusés sur Eaubonne par le parti socialiste, au risque de transformer les séances du Conseil Municipal en lieu de "débats politico-politiciens".

Ensuite, il explique que pour tout projet d'équipement subventionnable, et ici le projet d'aire d'accueil des gens du voyage, s'accompagne, dès les premières ébauches du projet, de l'établissement du dossier de demande de subvention.

Il tient à souligner, contrairement à ce qui semble être soulevé, qu'il n'a jamais mis en doute les compétences des conseillers municipaux d'opposition à intervenir à un moment donné dans la réflexion sur la création d'une aire d'accueil des gens du voyage.

S'agissant de la compétence de la CAVF à créer une aire d'accueil des gens du voyage, il rappelle que très vite, sous son précédent mandat, la municipalité d'Eaubonne a proposé aux autres maires que la CAVF ait compétence pour qu'il soit satisfait au niveau intercommunal aux obligations des communes-membres mais que cette proposition, loin d'avoir été retenue, a débouché sur une modification des statuts de la CAVF, lesquels prévoient désormais qu'à aucun moment la communauté d'agglomération ne pourra imposer à une commune un équipement - entendre particulièrement une aire d'accueil des gens du voyage - dont elle ne voudrait pas sur son territoire. Pour la ville de Montlignon, seule ville de la CAVF à ne pas être tenue, compte tenu de sa strate démographique, à réaliser une aire d'accueil des gens du voyage, le Maire a clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas accueillir un tel équipement sur son territoire. Le Maire de Saint Prix a souhaité que l'aire d'accueil prévue par la ville d'Eaubonne intègre les places devant être créées par la ville de Saint Prix.

S'agissant du positionnement de l'aire d'accueil en fond de parcelle, il rappelle que ce choix résulte d'une réflexion sur la sécurité de la circulation dans cet espace de véhicules tractant un caravane entrant et sortant et sur les conditions de passage des véhicules de pompier.

S'agissant de la proximité de l'aire d'accueil de pavillons d'habitation individuelle, il souligne que l'aire d'accueil réalisée à Ermont se situe également dans un quartier pavillonnaire.

Il souligne que, dans son argumentaire, Monsieur DUBLINEAU admet que le terrain situé rue des Maquignons n'est pas à même de recevoir une aire d'accueil des gens du voyage de 15 places ; il se dit dès lors disposé à écouter d'autres propositions de sites d'implantation d'une aire d'accueil.

Il affirme également que le dossier de création d'une aire d'accueil des gens du voyage est un dossier sensible et difficile.

Il rappelle que le premier projet d'aire d'accueil des gens du voyage proposé sous son précédent mandat avait fait l'objet d'une concertation collective de tous les habitants d'Eaubonne, laquelle concertation avait conduit à l'abandon du projet et à des confrontations entre quartiers, chacun trouvant les arguments pour ne pas recevoir l'équipement.

C'est pourquoi il a opté pour ce second projet pour une concertation individuelle des riverains directement concernés par l'équipement, d'autant qu'il est communément admis qu'en réunion publique, seuls ceux habitués à parler en public prennent la parole pour poser leurs questions. Il ajoute que cette démarche qu'il considère comme démocratique et participative avait été saluée par les riverains qui ont souhaité le rencontrer et ce, bien qu'ils ne partageaient pas pleinement le choix de la municipalité sur le lieu d'implantation de l'aire d'accueil. Ainsi, la concertation a notamment concerné, les proches habitants, les directeurs d'écoles, les commerçants de la zone artisanale à proximité.

Il tient à souligner que la municipalité n'a jamais exercé ou même tenté d'exercer de pressions sur qui que ce soit et qu'elle n'approuve pas d'une manière générale ce type d'agissements ; il se dit certain que personne ne peut douter de cela.

Il rappelle que chaque conseiller municipal a eu la possibilité de consulter le registre d'enquête publique et notamment constater que certains arguments revenaient souvent. Il tient particulièrement à saluer certains témoignages très humanistes en ce qu'ils soulignaient la nécessité de favoriser l'accueil sur Eaubonne dans de bonnes conditions des gens du voyage. Il remercie par ailleurs toute la majorité municipale pour s'être toujours montré solidaire dans la réalisation de ce projet d'accueil des gens du voyage. Il rappelle qu'en 2001 comme en 2008, la solidarité est le premier argument de sa campagne pour les élections municipales et que ce mot d'ordre est toujours d'actualité.

S'agissant des subventions pour la réalisation des équipements municipaux, il souligne que ces recherches de financement sont communes à toutes les collectivités territoriales, particulièrement en cette période de baisse des dotations de l'Etat.

Il regrette par ailleurs, que n'importe quel projet municipal tel un projet d'aire d'accueil des gens du voyage soit un prétexte pour l'opposition pour reparler des indemnités des élus comme pour remettre en cause la légitimité de la municipalité.

S'agissant de la sécurité, il rappelle qu'elle est un sujet qui préoccupe la municipalité et qu'elle la gère d'une manière générale sur toute la Ville et particulièrement dans le secteur du Luat, hors toute question d'arrivée des gens du voyage. Pour ce qui concerne le fonctionnement à l'intérieur de l'aire d'accueil, il précise qu'un règlement intérieur en cours d'élaboration et devant être soumis à l'avis des commissions municipales et à celui du conseil de quartier concerné, est un élément essentiel de maintien des bonnes conditions de cohabitation entre les riverains et les occupants de l'aire d'accueil.

Il informe que toutes les hypothèses ayant été envisagées au moment de l'établissement du projet d'aire d'accueil des gens du voyage, il a été aisé pour la municipalité de répondre rapidement aux réserves soulevées par le commissaire enquêteur.

S'agissant de la possible dévaluation des biens immobiliers des riverains très proches de l'aire d'accueil des gens du voyage, la municipalité propose d'intervenir dans le quartier pour améliorer l'environnement de l'espace, tel le projet porté sous le précédent mandat d'aménagement de la plaine des sports du Luat dans ce quartier et de même qu'il est prévu aussi de le faire à d'autres endroits de la Ville aux Dures Terres, au Mont d'Eaubonne, au Centre Ville.

Il confirme que les coûts de construction et de fonctionnement de la future aire d'accueil des gens du voyage sont des coûts prévisionnels, équilibrés en dépenses et en recettes, qui recevront des ajustements au fur et à mesure de l'avancée du dossier ; ainsi en est-il pour l'établissement de n'importe quel autre projet d'équipement (école, crèche...).

Il rappelle que le montant des subventions dépend également de la date de dépôt du dossier de demande de subvention puisque passer le 30 novembre, les montants des subventions auraient été bien moindres et passer le 31 décembre, aucune subvention ne pouvait plus être obtenue ; or il importait que la ville d'Eaubonne ne supporte pas à elle seule cet équipement.

Par ailleurs, il rappelle que, si l'aire d'accueil n'est pas concrètement réalisée, le juge des référés n'est plus tenu, depuis le 1^{er} janvier 2009, de répondre positivement à une demande tendant à expulser des gens du voyage illégalement installés sur un terrain de la Ville ; voir ainsi, le refus du juge des référés de Cergy Pontoise lors de la récente installation des gens du voyage sur le parking des Bouquinvilles.

S'agissant de la solidarité, il informe que le budget du CCAS - qui sera voté la semaine prochaine - confirme les choix de la municipalité tendant à venir en aide à la population d'Eaubonne.

Il donne lecture de la copie d'un courrier - reçue aujourd'hui en Mairie - adressé par le Directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) au Président de l'association ARRME en réponse à un courrier que ce dernier avait écrit à Monsieur BORLOO, Ministre d'État comme à d'autres nombreuses personnalités. Il précise qu'à travers la lecture de cette réponse du DDEA, chacun pourra comprendre les questionnements de cette association ; ce courrier souligne que le projet d'aire d'accueil des gens du voyage répond aux obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé par arrêté préfectoral du 5 novembre 2004 qui fixe un objectif de 15 caravanes pour la commune d'Eaubonne ; qu'au vu du dossier, le bilan financier est estimé équilibré et que le projet respecte les normes et les préconisations techniques et ses caractéristiques en nombre et en surface ne sont pas supérieures à la moyenne. Enfin le DDEA attire l'attention de l'association sur le fait qu'en application de l'article L. 110 du code de l'urbanisme chaque collectivité publique doit prendre en compte les besoins de toutes les catégories de population sans discrimination et de plus, qu'une aire d'accueil des gens du voyage est qualifiée de projet présentant un caractère d'intérêt général.

Il souligne que les conclusions du commissaire enquêteur et les termes de ce courrier du DDEA confirment que le dossier municipal de création d'une aire d'accueil des gens du voyage est le résultat d'un travail de réflexion et réalisé avec grande compétence.

Après avis de la commission "Aménagement, Cadre de vie, Développement durable et Commerce" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la Majorité des suffrages exprimés,

26 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; M. AUBIN ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

7 voix contre : - groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **APPROUVE** la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui déplace le polygone d'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage, telle qu'elle est annexée à la présente,

=> **PREND ACTE** que :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs de la commune.
- Ampliation de la présente délibération sera adressée au :
 - Préfet du Val-d'Oise
 - Sous-Préfet de Pontoise
 - Directeur de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
- La présente délibération sera exécutoire :
 - dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou - dans le cas contraire - à compter de la prise en compte de ces modifications,
 - après l'accomplissement des mesures de publicité.

2009/025 - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de démolir au Bois du Luat

Monsieur LEGENDRE, Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement, au Cadre de Vie et aux Transports expose l'objet de la délibération.

La Ville est propriétaire d'une vaste unité foncière de 37 599 m² au nord de l'avenue du Bois du Luat.

Par délibération n° 2008/127 en date du 21 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'une aire d'accueil d'une capacité de 15 places sur une partie de cette unité foncière.

Il existe un garage vétuste sur le terrain prévu pour l'aire d'accueil, à l'alignement du 75 route de Montlignon.

Pour permettre l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage, il est nécessaire de démolir ce garage.

Après avis de la commission "Aménagement, Cadre de vie, Développement durable et Commerce" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la Majorité des suffrages exprimés

26 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; M. AUBIN ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

7 voix contre : - groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de permis de démolir le garage vétuste situé 75 route de Montlignon, en bordure de route.

2009/026 - Autorisation de dépôt de demande de permis de démolir, propriété sise 5 sente des Perottes

Monsieur LEGENDRE, Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement, au Cadre de Vie et aux Transports expose l'objet de la délibération (*cf. annexe n° 04*)

La Ville a préempté par décision du Maire n° 2008-185 en date du 31 juillet 2008, confirmée par la délibération n° 2008/104 du 23 septembre 2008, la propriété bâtie sise 5 sente des Perottes, cadastrée AP 375 d'une contenance de 692 m².

Cette préemption était motivée par la volonté de compléter l'unité foncière communale du Val Joli, sur laquelle un projet d'aménagement est en cours.

La construction présente sur le terrain ne représentant aucun intérêt pour la Ville, il convient de la démolir.

Afin de démolir cette construction, il convient au préalable que la Ville dépose une demande de permis de démolir.

Après avis de la commission "Aménagement, Cadre de vie, Développement durable et Commerce" du 12 Mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

33 voix pour : - groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; M. AUBIN ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER

- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir la propriété sise 5 sente des Perrottes.

2009/027 - Application aux Budgets Ville et Assainissement du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Madame Marie-José BEAULANDE, *Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale* expose l'objet de la délibération

Dans la loi de finances rectificative pour 2009 portant plan de relance de l'économie, il est prévu que le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) dû au titre de 2008 pourra être versé dès 2009, au lieu de 2010.

En effet, le FCTVA est normalement remboursé avec un décalage de 2 ans. Le gouvernement nous propose donc de réduire le délai de versement du FCTVA de 2 à 1 année.

Pour cela, la collectivité doit s'engager à réaliser en 2009 un montant de dépenses d'investissement supérieur de 1 euro, à la moyenne des dépenses réelles d'investissement constatées dans les comptes de gestion 2004, 2005, 2006 et 2007.

Cette mesure ne sera pérenne qu'à condition que la collectivité s'engage avant le 15 avril 2009 au travers d'une délibération du Conseil municipal et de la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat.

Mais cette pérennité dépend également du constat, début 2010, du montant des dépenses d'investissement effectivement réalisées en 2009 supérieur d'au moins 1 euro à la moyenne précitée, quelque soit par ailleurs le niveau sur lequel la collectivité se sera précédemment engagée. A défaut, la collectivité qui aurait reçu en 2009, le FCTVA relatif aux dépenses réalisées en 2007 et 2008, ne bénéficierait à nouveau d'un versement de FCTVA qu'en 2011 sur les dépenses 2009.

Un courrier des services de l'Etat du 9 février 2009, nous confirmait que la moyenne à prendre en compte est de 6 477 418 euros (budget ville et assainissement).

A Eaubonne, il est proposé d'inscrire respectivement au budget Ville et au budget Assainissement, les sommes de 6 622 481,35 € et 684 367,01 € soit 7 306 848,36 € de dépenses réelles d'équipement qui correspondent à une augmentation de 12,80 % par rapport au montant référencé déterminé par les services de l'Etat.

Il faut noter que la définition des dépenses d'investissement est ici très largement élargie. En effet il s'agit de l'ensemble des dépenses réelles d'équipement (qu'elles aient supporté ou non le FCTVA) figurant aux comptes 20, 21 et 23 du budget général et à tous les budgets annexes.

L'assiette du FCTVA servant de base de calcul du montant reste inchangée.

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité des suffrages exprimés,

33 voix pour : - groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; M. AUBIN ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER

- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 6 477 418 euros

=> **DÉCIDE** d'inscrire au budget de la commune d'Eaubonne et de son budget annexe d'assainissement 7 306 848,36 euros (soit respectivement 6 622 481,35 € et 684 367,01 €) de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 12,80 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

=> **AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Ville d'Eaubonne s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

2009/028 - Compte de gestion 2008 – Ville

Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale expose l'objet de la délibération (cf. *annexe n° 05*)

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de gestion du Receveur Municipal qui est arrêté comme suit (en €) :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Section Investissement	- 2 007 297,09			455 919,37	- 1 551 377,72	
Section Fonctionnement		3 075 550,49	- 2 433 949,16	1 367 418,45		2 009 019,78
Totaux		1 068 253,40	- 2 433 949,16	1 823 337,82		457 642,06

Considérant la parfaite concordance entre ce compte et le compte administratif 2008 de la Ville arrêté par le Maire,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la Majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

26 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

7 abstentions : - groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER

- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **APPROUVE** le compte de gestion du receveur de la Ville pour l'exercice 2008,

=> **DONNE** quitus à Monsieur Jacques ANDRE, Trésorier Principal, pour sa gestion sur l'exercice 2008.

2009/029 - Compte administratif 2008 - Ville

Le Conseil Municipal, sous la présidence de *Madame Marie-José BEAULANDE, Première Adjointe au Maire*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur BALAGEAS François, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et les autorisations spéciales de l'exercice considéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la Majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

25 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

7 contre : - groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER

- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2008 de la Ville (*cf. documents réglementaires joints*) (*cf. annexes n° 05 et n° 06*), lequel peut se résumer ainsi (en €) :

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 RESULTAT HORS RESTES A REALISER

	Résultat d'exécution		
	mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (A)
TOTAL DU BUDGET	39 880 755,01	40 338 397,07	457 642,06
Fonctionnement (total)	24 052 606,13	25 420 024,58	1 367 418,45
Investissement (total)	13 820 851,79	14 276 771,16	455 919,37
002N-1		641 601,33	641 601,33
001 N-1	2 007 297,09		-2 007 297,09

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	24 052 606,13	26 061 625,91	2 009 019,78
Investissement	15 828 148,88	14 276 771,16	-1 551 377,72

COMPTE ADMINISTRATIF 2008
RESULTATS CUMULES

	Restes à réaliser			Résultat cumulé A+B	
	Dépenses	Recettes	solde (B)	Excédent	Déficit
TOTAL DU BUDGET	2 343 973,94	2 646 586,65	302 612,71	760 254,77	
Fonctionnement (total)	124 254,58	171 502,00	47 247,42	1 414 665,87	
Investissement (total)	2 219 719,36	2 475 084,65	255 365,29	711 284,66	
002N-1				641 601,33	
001 N-1					-2 007 297,09

Total par section	Dépenses	Recettes	Solde B	Excédent	Déficit
Fonctionnement	124 254,58	171 502,00	47 247,42	2 056 267,20	
Investissement	2 219 719,36	2 475 084,65	255 365,29		-1 296 012,43

=> **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Receveur relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

=> **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif de la Ville pour 2008, tels que résumés ci dessus.

2009/030 - Affectation du résultat du compte administratif 2008 - Ville

Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale expose l'objet de la délibération

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée, applicable au 1^{er} Janvier 2007,

Considérant le Résultat de fonctionnement du compte administratif 2008 :

Résultat de l'exercice : 1 367 418,45 €
 Résultat antérieur reporté : 641 601,33 €
 Résultat de clôture : 2 009 019,78 €

Considérant le Résultat cumulé d'investissement du compte administratif 2008 :

Résultat de clôture : - 1 551 377,72 €
 Solde des Restes à réaliser : + 255 365,29 €
 Besoin de financement : - 1 296 012,43 €

Résultats conformes au compte de gestion du receveur pour 2008,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la Majorité des suffrages exprimés,

26 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

7 voix contre : groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement, soit 2 009 019,78 €, à hauteur de 1 296 012,43 € en section d'investissement, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de cette section au titre de l'année n -1,

=> **REPORTE** le solde de 713 007,35 € en section de fonctionnement, au compte 002, pour financer des dépenses nouvelles au Budget Primitif 2009.

L'excédent sur restes à réaliser de la section de fonctionnement, qui se monte à 47 247,42 €, complétera le financement de cette section pour un montant total de 760 254,77 €.

2009/031 - Budget Primitif 2009 – Ville

Monsieur le Maire et Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale expose l'objet de la délibération (*cf. annexes n° 05 et n° 07*).

Monsieur le Maire rappelle que le débat sur les orientations budgétaires pour 2009 a eu lieu lors du dernier Conseil Municipal.

Comme il l'avait souligné en introduction de ce débat, il évoque à nouveau la persistance d'un contexte économique national et international particulièrement difficile quotidiennement rapporté par les médias ; pour fait marquant, le nombre sans cesse croissant du nombre de chômeurs.

Il souligne également que les collectivités territoriales, à quelque échelon qu'elles se situent, subissent les contrecoups de cette situation ; ainsi, le prochain congrès de l'Association des Maires de l'Île de France traitera de cette inquiétude générale.

Le budget de la Ville pour 2009 soumis ce jour à l'approbation du Conseil Municipal confirme les orientations municipales annoncées lors de sa dernière séance, en les traduisant simplement en chiffres. Il suppose que les arguments contre ses orientations soulevés au moment de ce débat d'orientations budgétaires par l'opposition restent également inchangés.

Il adresse ensuite aux élus délégués, particulièrement à Madame BEAULANDE, adjointe au Maire en charge des finances ainsi qu'aux services municipaux, particulièrement la direction générale adjointe des finances dirigée par Madame SÉITÉ, tous ses compliments et ses remerciements pour la qualité du travail accompli dans la préparation de ce budget et de la présente séance du conseil municipal.

Madame BEAULANDE expose les éléments essentiels du projet de budget :

Elle souligne que, comme les années précédentes, le budget intègre les résultats de l'exercice précédent ; elle précise que le budget a été étudié en détail, par secteur, dans les commissions municipales en vue de la présente séance.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement :

Cette année 2009 est caractérisée par une quasi stabilité des recettes (+ 0,47%) du point de vue strictement budgétaire mais par une diminution des recettes, du point de vue de l'inflation. La relative stabilité des dotations de l'Etat (0,42%) est uniquement due à l'intégration, dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2009, de l'évolution de la population eaubonnaise qui est passée de 23 141 à 23 920 habitants. Les subventions sont donc globalement en baisse, essentiellement celles perçues de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (- 7,87%) d'aide aux actions en faveur de la Jeunesse sur la base du Contrat Temps Libre.

Pour ce qui concerne la fiscalité, il est proposé de ne tenir compte que de l'augmentation forfaitaire sur les bases budgétaires décidée par la Loi de Finances soit + 2,5% sur les Taxe d'Habitation et Taxes Foncières et de ne pas augmenter pour 2009 les taux des 3 taxes locales. Pour ce qui concerne la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, une approche prudente a conduit à proposer au budget primitif pour 2009 de n'inscrire que 50% du montant perçu en 2008. Une décision modificative en cours d'année actera d'un complément de DSU, mais il faut d'ores et déjà noter qu'à partir de 2010, la ville d'Eaubonne ne sera plus éligible à cette dotation. Enfin, l'incertitude pesant également sur l'évolution des frais de mutation, compte tenu de la crise immobilière, il est proposé, par prudence, de prévoir une forte baisse de ces recettes, quitte à procéder, en cours d'année, aux ajustements nécessaires.

Le total de recettes pour 2009 s'élève à 25 422 301,77 € (soit + 0.47%, par rapport à 2008), montant auquel il convient de rajouter le résultat de l'exercice 2008 soit 760 254,77 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Les propositions faites intègrent, d'une manière globale, les contraintes externes qui pèsent sur les budgets de toutes les collectivités territoriales et, essentiellement, sur la gestion des bâtiments (l'augmentation des coûts des fluides, des énergies, de maintenance et d'assurances) et sur la masse salariale qui connaît régulièrement une augmentation quasi mécanique. Une maîtrise - voire une rationalisation - des crédits d'activité des services a été systématiquement recherchée ce qui explique des montants parfois en évolution négative alors que les services rendus à la population sont pleinement maintenus. Ainsi, les crédits des secteurs de l'éducation et de la jeunesse parfaitement coordonnés continuent de s'inscrire dans la logique des contrats passés avec l'Etat et le Conseil Général ; les actions prévues dans ces contrats CUCS et CIVIQ sont d'ailleurs réussies. Pour ce qui concerne les subventions de soutien de la Ville aux associations et au CCAS, les évolutions sont calculées à partir du taux d'inflation retenu pour la loi de finances pour 2009 soit + 1,5%. Pour rappel, l'inflation 2008 a été de 2,8%, les premiers travaux du gouvernement donnaient une estimation pour 2009 à 2% et aujourd'hui la loi de finances rectificative pour 2009 prévoit une inflation à 0,4%. Le taux proposé pour le budget communal pour 2009 semble donc résulter d'une approche raisonnable pour évaluer ces soutiens aux associations et au CCAS.

Sont rappelés les 4 axes d'orientations budgétaires pour 2009 :

- une politique éco responsable
- un renforcement des actions dans le domaine de la solidarité, l'éducation, la jeunesse et les sports
- une poursuite de la dynamique culturelle associative
- une continuité des actions en faveur du cadre de vie.

Pour ce qui est de la présentation des crédits par service :

- les services techniques et événementiel : les crédits augmentent de 4,34% et tiennent compte de l'augmentation des coûts des fluides, des carburants, d'entretien, de maintenance, un diagnostic des performances énergétiques, des actions nouvelles en matière de développement durable, les charges en année pleine des nouveaux bâtiments (espace culturel, espace jeunesse, centre de loisirs maternel)
- la petite enfance : les crédits (243 862 €) augmentent de 10.86 % et tiennent compte de menues dépenses d'activité des crèches collectives et familiales, des 5 places supplémentaires à la crèche La Santé c'est le bonheur, en année pleine ; il faut noter que l'essentiel des dépenses consacrées à ce secteur sont des dépenses de personnel lesquelles sont incluses dans le montant global de la masse salariale
- l'éducation : les crédits (1 174 120 €) sont en diminution par rapport au budget 2008 puisqu'ils ont été déterminés à partir des crédits réellement consommés en 2008 en matière de restauration scolaire, principalement ; aussi les actions peuvent-elles être pleinement maintenues
- la jeunesse : les crédits en diminution (- 13.70%) ont aussi été fixés à partir des crédits réellement consommés en 2008 ; les actions peuvent continuer à être menées en adéquation avec les contrats CUCS et CIVIQ ; les dispositifs des stages en direction des jeunes seront redéfinis courant 2009

- l'action culturelle : les crédits (571 199 €) sont en diminution de 5.34% par rapport au budget 2008 puisque les crédits de fonctionnement de l'Orange Bleue tenaient compte en 2008 de dépenses exceptionnelles occasionnées par les retards de livraison du bâtiment, les spectacles prévus devant avoir lieu dans des lieux divers qu'il avait fallu spécialement aménager ; pour le reste, les crédits pour la médiathèque et le conservatoire à rayonnement communal sont stables, une part importante des crédits de l'action culturelle sont consacrés aux subventions aux associations culturelles, sachant que la subvention précédemment versée à Eaubonne Associations a été re-ventilée, depuis la dissolution de l'association, sur les services municipaux qui rendent des prestations comparables à cette association c'est-à-dire la médiathèque pour les dépenses liées aux interventions des auteurs dans les classes, sur le secrétariat général pour les dépenses liées aux prestations de photocopies auprès des associations
- la subvention au CCAS : les crédits (1 015 190 €) augmentent de 1.5% pour permettre au CCAS de poursuivre, notamment, son soutien aux associations de solidarité et ses actions de maintien à domicile
- le sport : les crédits (243 654 €) restent stables
- le cabinet du Maire : les crédits (45 420 €) tiennent compte essentiellement des crédits de formation des élus puisqu'il est attendu pour 2009, une augmentation, par rapport à 2008, première année du présent mandat, des demandes en formation des élus de la majorité comme de l'opposition
- les relations publiques : les crédits (246 885 €) restent stables
- l'administration générale : les crédits (1 169 859 €) en diminution de 1.11 % tiennent compte d'une augmentation des crédits (136 911 €) du secrétariat général consacrés aux photocopies, aux frais de contentieux, au service des archives, notamment
- l'urbanisme : les crédits (14 175 €) restent stables par rapport aux dépenses réalisées en 2008
- l'économie locale : les crédits (27 800 €) tiennent compte essentiellement des subventions aux associations de commerçants
- la population : les crédits (14 600 €) restent stables
- l'informatique : les crédits (273 700 €) en augmentation tiennent compte d'une hausse des tarifs de la maintenance
- la gestion du personnel (la formation notamment) : les crédits (320 700 €) baissent par ce qu'il n'est tenu compte des reports qui se cumuleront à ces crédits nouveaux
- l'assurance du personnel : les crédits (180 000 €) augmentent pour suivre les tarifs des assurances et les dépenses résultants des accidents de travail
- les achats : les crédits (201 973 €) diminuent de plus de 5% grâce à une renégociation réalisée très régulièrement des contrats de location des photocopieurs, des économies d'échelles pouvant être réalisées.

Soit une baisse globale des crédits des services de -1.11%.

Pour le reste des dépenses de fonctionnement :

- les intérêts de la dette pour 2009 : les crédits (1 027 000 €) tiennent compte des nouveaux contrats passés courant 2008 et sont calculés, par prudence, sur la base de l'augmentation des taux des cours connus fin 2008
- le contingent incendie : les crédits (428 595 €) correspondent à notre contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- les divers frais financiers : les crédits (282 805 €) tiennent compte des taxes foncières dues par la Ville, les dépenses résultants des conventions pour des logements passées avec des bailleurs sociaux
- la masse salariale, poste principal des dépenses de fonctionnement : comme les années précédentes, les crédits parfaitement maîtrisés (+ 2.86 %) tiennent compte du glissement vieillesse technicité (GVT) à +0.8%, de la revalorisation du point d'indice à 0.5% en mars et 0.3% en octobre ; à noter que la non consommation en 2008 de la totalité des crédits est le fait de postes restés vacants à pourvoir en 2009.

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent au total à 23 531 940 € (soit une progression de 3.05 % par rapport au budget 2008) sont à rapprocher des recettes de fonctionnement qui s'élèvent au total à 25 422 301,77 €, ce qui donne un solde pour l'investissement de 1 890 361.77 €.

Il est souligné que le budget de fonctionnement ici proposé tient compte du maintien des taux des impôts locaux.

Pour ce qui concerne la section d'investissement:

Les recettes d'investissement :

Les propositions faites tiennent compte, ce qui n'était pas prévu au moment du débat d'orientations budgétaires, du versement par l'Etat des crédits équivalents à deux années - au lieu d'une seule année - du FCTVA, ce qui permet de ne pas inscrire, en dépenses d'investissement, l'emprunt initialement prévu. Ainsi, les dotations et participations dont les FCTVA s'élèvent à 2 850 615 €, dont 583 000 € de subventions. Pour le reste des recettes d'investissement, les cessions d'immobilisation (4 022 000 €) tiennent compte notamment de la vente du terrain du parking rue Fauveau (1 745 300 €) qui devait initialement être réalisée en 2008, la cession du parking des Bouquivinville à la CAVF dont le produit sera perçu pour moitié en 2009 et pour moitié en 2010 (1 500 000 €), des ventes de logements et des ventes de quelques places du parking George V à l'OPAC de l'Oise pour respecter les engagements pris par la Ville dans le cadre de l'opération rue du Dr Peyrot.

Les recettes au total, versement de la section de fonctionnement inclus, s'élèvent à 10 656 989.20 €.

Les dépenses d'investissement :

Les propositions faites tiennent compte d'un remboursement du capital de la dette à hauteur de 2 601 870 €, des investissements habituels en matière de renouvellement du mobilier, du matériel informatiques (439 841.35 €) dans l'ensemble des équipements (jeunesse, sports, culturel, centres de loisirs, écoles) de la Ville, des acquisitions immobilières (554 640 €).

Le poste essentiel des dépenses d'investissement concerne les travaux récurrents (3 328 000 €) prévus par les services techniques, et pour certains en concertation avec les conseils de quartier, en vue de l'entretien du patrimoine, des bâtiments et de la voie publique : les études dont une étude pour l'accessibilité des bâtiments et espaces publics (135 000 €), le matériel et véhicules pour les services techniques (428 500 €), les travaux des espaces verts, les aménagements et agencements de terrains (134 000 €), l'entretien des bâtiments administratifs dont l'Hôtel de Ville (212 000 €), les travaux au cimetière (47 000 €), des travaux au CTM (124 000 €), l'entretien des bâtiments scolaires (456 500 €), bâtiments culturels (122 000 €), bâtiments sportifs (337 500 €), des centres de loisirs, jeunesse, enfance (193 000 €), du Château Philipson (34 000 €), du marché de détail (101 000 €), de logements communaux (136 000 €), des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales (40 000 €), d'éclairage public (86 000 €), des travaux de voirie (481 500 €) ainsi que des travaux pour quelques opérations importantes (square rue de Soisy, aire de jeux face au Collège André Chénier, square George V) (530 000 €), le déménagement de la sécurité sociale (285 000 €), l'aire d'accueil des gens du voyage (800 000 €), l'aménagement du parking Marcuard devant le centre culturel (635 000 €), un début de travaux rue des Callais (50 000 €).

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 9 240 976,77 € ; sachant que le déficit d'investissement reporté se montait à 1 300 000 €, le montant global des dépenses d'investissement est de 10 656 989.20 €.

Il est souligné que depuis le débat d'orientations budgétaires, d'une part, l'intégration du FCTVA a permis de n'inscrire aucun emprunt au budget primitif pour 2009 et d'autre part, que par prudence, la recette espérée de la transaction avec l'assurance pour le contentieux sur la construction de la médiathèque n'est pas intégrée au budget primitif pour 2009 mais sera prise en compte en cours d'année en décision modificative.

Pour conclure, le budget ici présenté permet de réaliser, en fonctionnement et en investissement, l'ensemble des objectifs prévus par la municipalité pour 2009, et ce malgré les baisses de recettes, et de maintenir la Ville dans une situation financière parfaitement saine grâce à la recherche d'autres sources de financement et sans augmentation des impôts locaux pour 2009.

Monsieur le Maire remercie Madame BEAULANDE pour son exposé.

Monsieur SANCHEZ, au nom du groupe "Aimer Eaubonne", donne lecture d'une déclaration :

« Monsieur Le Maire, Mes Chers Collègues,

Le budget 2009 doit revêtir une importance majeure pour la majorité, puisqu'elle répond par avance et par un tract sur entête du Parti Socialiste, aux inquiétudes devant être soulevée lors du conseil municipal du 24 mars prochain.

Le Groupe Aimer Eaubonne prend donc acte qu'à l'avenir, il pourra s'adresser aux Eaubonnais par voie de tract entre les commissions municipales et le conseil municipal lui faisant nécessairement suite.

1. Un budget en trompe l'œil

L'analyse de certains postes du budget mettra en évidence nombre d'interrogations légitimes sur le budget 2009.

Dans le pré-budget vous aviez soulevé un endettement réduit, mais un endettement néanmoins de 1 500 000 euros supplémentaire. Il faut croire que la politique de notre Président n'est plus si mauvaise que cela contrairement à vos critiques antérieures. Puisque grâce aux avances 2007 et 2008 du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), cet endettement supplémentaire a été annulé.

Nous mettons en relation cet endettement supplémentaire, de 1 500 000 euros, avec le coût probable de construction de l'air d'accueil des gens du voyage. Il n'en demeure pas moins que le compte n'y est pas. En effet, l'apport du FCTVA va être de 2 718 315 euros. Or, le recours à l'emprunt dans le budget prévisionnel 2009 était de 1 500 000 euros.

Vous aurez donc à cœur pour une plus grande clarté du budget, de préciser à l'ensemble des conseillers municipaux toutes tendances confondues, la ventilation du différentiel, soit 1 218 315 euros.

La comparaison des budgets 2008 et 2009 permet de mettre en lumière un certain nombre de points.

Les subventions sont en baisse de 10 %, passant de 2 000 000 euros à 1 800 000 euros. Cela est inquiétant, puisque toute l'année 2008 a été l'occasion de nombreuses demandes de subventions.

Les intérêts de la dette ont augmenté de 85 % passant de 700 000 euros à 1 300 000 euros. C'est le résultat de l'endettement constant de la Ville d'Eaubonne.

Nous notons que le remboursement du capital de la dette a augmenté de 13,47 %, ce qui devrait donc traduire une diminution des intérêts dès cette année. Nous ne manquerons pas alors de suivre le poste remboursement des intérêts en fin d'année.

Le poste recettes fiscales a augmenté de 7,6 %, ce que votre majorité essaiera d'expliquer dans son prochain tract aux Eaubonnais, comme elle vient de le faire juste avant le conseil municipal de ce jour.

Nous constatons également une hausse de 159 % du poste FCTVA, TLE, VDPLD, passant de 1 100 000 euros à 2 850 000 euros. Nous supposons donc que cela est dû à l'heureuse politique gouvernementale que vous avez si souvent critiquée jusqu'à aujourd'hui, mais vous nous expliquerez ce point.

Les cessions restent encore importantes, en augmentation de 8,10 %. Il est à noter que la somme cumulée sur 2008 et 2009 est de 7 720 000 euros.

Quelle conclusion en tirer ?

Que la Ville aurait dû en grande partie financer sa politique d'acquisitions par les cessions, en recourant à l'emprunt pour le strict nécessaire, voire en s'en dispensant sur les exercices 2008 et antérieurs.

L'augmentation du poste dettes entre 2006 et 2008 prouve que la gestion de la Ville n'est pas si efficace qu'elle le prétend dans son tract aux Eaubonnais.

Sur le poste emprunt, votre budget indique un endettement, pour l'instant sur 2009, de 0 euro. Gageons que ce sont bien les avances FCTVA de 2007 et 2008 qui vont éviter un endettement supplémentaire en 2009.

En définitive, les comptes restent toujours sujets à critiques légitimes, amenant à une grande prudence dans la gestion de la politique municipale en 2009.

Nous ne pouvons remettre en cause votre volonté de réduire les dépenses de la Ville.

Nous vous invitons à continuer dans cette voie que votre Groupe a toujours privilégiée dans la recherche de l'assainissement des comptes de la Ville.

Nous voterons contre sur le budget à l'exception du budget investissement afin de montrer aux Eaubonnais, que les comptes 2009 restent en sursis et flous sur certains postes, et que tout dérapage est possible en cette année difficile par les choix d'investissements que vous avez déjà pris en 2008 et en 2009.

2. L'aire d'accueil des gens du voyage

Il faut en parler, puisque le FCTVA est largement utilisé pour la dette générée par la réalisation de cette aire d'accueil. Il ne s'agit pas de dire comme le fait votre majorité par son bulletin sur entête du Parti Socialiste, qu'il y a des mauvais (UMP) et des bons (PS). Unamuno disait qu'il fallait se méfier de tout mot se terminant en « isme », à l'exception d'un « *humanisme* ». Gardons-nous de confondre socialisme et humanisme.

Ce qui est en jeu, est un enjeu de société et d'équilibre harmonieux entre tous les habitants d'Eaubonne. Une loi ne peut être appliquée, que si les finances de la Ville le permettent. Les fonds du FCTVA doivent être utilisés pour l'ensemble des Eaubonnais. Et j'entends par Eaubonnais toute personne désirant s'installer de façon permanente sur notre territoire communal.

C'est bien votre intention pour la communauté des gens du voyage, puisque vous avez toujours affirmé en commissions municipales, que vous envisagiez un renouvellement de trois fois trois mois pour l'emplacement des caravanes.

Dans ce cas, notre Groupe se demande pourquoi la politique de notre Ville n'irait pas vers une utilisation des logements sociaux, puisque votre objectif est bien celui de la sédentarisation des gens du voyage.

Le fait même de parler d'aire d'accueil des gens du voyage montre bien toute l'ambiguïté de cette implantation. Car cette implantation va coûter cher à l'ensemble des Eaubonnais. Et vous êtes incapable aujourd'hui de fixer le coût réel. C'est pourtant une condition imposée par le commissaire enquêteur pour donner un avis favorable, page 49. Vous ne pouvez pas lire comme cela vous arrange l'avis du commissaire enquêteur. Ou en tout cas vos supporters zélés du Parti Socialiste devraient mieux lire les conclusions du commissaire enquêteur. Ou c'est à croire qu'ils ne sont pas conseillers municipaux vigilants à lire les conclusions du commissaire enquêteur.

Votre décision du Maire du 3 septembre 2008 n° 2008/206 prévoit la rémunération de la maîtrise d'ouvrage à hauteur de 6,95 % du coût des travaux. C'est déjà un facteur variable, puisque vous ne connaissez pas le coût de ces travaux. Dans cette décision vous prévoyez une approximation de 750 000 euros hors taxes, soit 897 000 euros TTC.

En commission des finances du 9 octobre 2008, point 6.2, nous en étions à un prévisionnel de 570 000 euros hors taxes. Vous naviguez donc à vue.

Dans votre note explicative de synthèse pour le conseil municipal du 21 octobre 2008, nous avons à nouveau un coût prévisionnel de 670 000 euros hors taxes, soit 801 320 euros TTC.

Quelle est donc la bonne évaluation, 750 000 euros ? 570 000 euros ? 670 000 euros ?

Nous avons donc déjà deux paramètres de ce poste du budget 2009 incertain :

- coût des travaux,
- coût de la maîtrise d'ouvrage fixé sur le coût des travaux.

Nous n'avons pas le coût du ou des travailleurs sociaux affectés à cette aire d'accueil.

Une étude géologique dans la décision du Maire du 10 décembre 2008 n° 2008/288 pour 3 169,40 euros TTC montre la difficulté à déterminer le coût final de ces travaux.

Qu'avons-nous en contreparties financières ?

Il y aurait des recettes de l'ordre de 90 euros par mois et par emplacement.

Dans le projet soumis au CCAS, vous aviez prévu 180 euros par mois et par emplacement.

Dans votre note explicative de synthèse au conseil municipal du 21 octobre 2008, page 13/20 vous prévoyez des recettes de l'ordre de 7 500 euros par an.

Ce chiffre ne cadre pas avec la somme de 90 euros qui donnerait $90 \times 12 \times 15 = 16\,200$ euros.

La CAF financerait 23 841 euros par an, mais seulement après signature d'une convention ; faute d'apporter cette signature, cette somme n'entre pas dans votre prévisionnel de budget 2009.

Dès lors, lorsque vous annoncez une contribution du Conseil Général à hauteur de 25 % du coût de fonctionnement, nous sommes encore plus dans l'incertitude des recettes espérées.

Et pourtant, c'est l'ensemble des Eaubonnais payant la taxe d'habitation et la taxe foncière, qui vont devoir supporter les incertitudes de ce projet du budget 2009 et ceux qui vont le suivre.

Car vous savez que cette construction sera financée toutes entités confondues (Conseil Général, Conseil Régional, CAF), à moins de 400 000 euros, pour un coût prévisible de plus de 1 300 000 euros.

On peut s'étonner que vous n'ayez pas suivi l'exemple de la ville d'Ermont qui pour un nombre d'emplacements supérieurs a maîtrisé ses coûts à 800 000 euros TTC approximativement.

C'est un élément supplémentaire pour acter contre un budget 2009 montrant ses limites. »

Monsieur le Maire souligne à nouveau qu'il importe de ne pas s'adresser à la majorité du Conseil Municipal comme pour s'adresser au parti socialiste et d'une manière générale, de ne pas transformer les débats en conseil municipal en débats entre partis politiques.

Il répond ensuite à différents points soulevés dans la déclaration du groupe Aimer Eaubonne.

Il précise ensuite, s'agissant de l'évolution du FCTVA, qu'alors que l'Etat avait reproché, dans un premier temps, aux collectivités territoriales de trop dépenser, il s'était finalement retourné vers ses dernières pour participer à la relance de l'économie ; ce revirement de position ne peut être que salué dans la mesure où les collectivités territoriales participent, depuis des années, à près de 75 % des dépenses d'investissement au niveau national. Dans la réalité, l'effort affiché de l'Etat reste mesuré dans la mesure où les sommes versées au titre du FCTVA aux collectivités territoriales ne sont pas augmentées, elles ne sont simplement, à partir de 2009, plus versées 2 années plus tard mais l'année suivante où la dépense est réalisée par la collectivité territoriale. La municipalité inscrit donc les projets d'investissement pour Eaubonne dans une logique de relance de l'investissement souhaité au niveau national, les résultats seront observés à la fin du présent exercice.

Il souligne ensuite que la présentation du projet de budget pour 2009 est parfaitement claire.

Il confirme, s'agissant du projet d'aire d'accueil des gens du voyage, et ainsi qu'a pu le souligner la DDEA, que les dépenses et les recettes (en provenance du Conseil Général et de la CAF) prévues devraient s'équilibrer ; il précise que des ajustements des montants seront pris en compte au fur et à mesure de l'avancée de la réalisation du projet. Pour ce qui concerne particulièrement le gardiennage de l'aire d'accueil et le poste de régisseur, il est envisagé de mutualiser les dépenses correspondantes au niveau intercommunal afin de réaliser des économies d'échelle.

Monsieur SANCHEZ observe que les polémiques politiques en conseil municipal pourraient être évitées dès lors que la majorité municipale s'astreindrait à une conduite qui consisterait à veiller à ce qu'aucun tract politique signé de certains membres de la majorité municipale et portant sur des sujets à l'ordre du jour du Conseil Municipal ne soit diffusé entre les dates des commissions municipales et celle du Conseil Municipal ; il ajoute qu'il ne saurait y avoir de "pré-conseil municipal" dans des tracts sinon à nier purement et simplement le débat en conseil municipal.

Monsieur le Maire considère que chacun saura toujours faire la différence entre des tracts politiques du parti socialiste et des publications d'origine municipale ou rédigées par la majorité municipale constituée sous l'appellation "Vivre Eaubonne Ensemble".

Madame BEAULANDE regrette une fois encore que le groupe "Aimer Eaubonne" détourne les chiffres communiqués par les services municipaux pour établir leur argumentaire contre le projet de budget municipal. Additionner des chiffres qui n'ont pas de lien entre eux, comme le propose l'opposition municipale, n'a aucun sens ; pour preuve, les crédits prévus à hauteur de 1 200 000 € dans le débat d'orientations budgétaires et sur lesquels s'interroge l'opposition aujourd'hui au moment de l'examen du projet de budget, ont été compensés, comme la municipalité l'expose très clairement dans les documents et explications fournis, par la recette exceptionnelle provenant du FCTVA. Elle ajoute que l'autre modification intervenue depuis le débat d'orientations budgétaires porte sur la non inscription de l'indemnisation à percevoir à l'issue de la transaction sur le contentieux de la construction de la médiathèque, ainsi que cela a déjà été clairement expliqué. Elle considère dès lors que les difficultés d'appréhension du projet de budget par l'opposition ne se sont pas justifiées.

Monsieur SANCHEZ estime que le projet de budget pour 2009 aurait été plus clair si les variations de chaque poste, de dépenses en particulier, avaient été présentées de manière plus détaillée, de sorte qu'un bilan de l'exercice puisse être plus facilement dressé par l'opposition en vue d'une meilleure appréhension des projets proposés par la majorité municipale pour 2009.

Madame BEAULANDE estime, au contraire, que la présentation du budget pour 2009 est parfaitement claire et transparente ; toutes les dépenses d'investissement, notamment, étant parfaitement précisées conformément aux orientations budgétaires annoncées.

Elle souligne ensuite que dans la mesure où sur l'exercice 2008, un emprunt exceptionnel plus important que prévu initialement a dû être réalisé, la municipalité a aussitôt décidé d'engager sur 2009 un effort particulier de désendettement, dans une logique sur le long terme de bonne gestion des finances de la ville.

Elle considère que le présent projet de budget porté par la majorité municipale est difficilement critiquable dans la mesure où il ne prévoit de recourir ni à une hausse des impôts locaux ni à l'emprunt pour 2009.

Elle conclut que les objectifs de la majorité municipale sont finalement difficilement conciliables avec ceux de l'opposition municipale ; si en effet, pour cette dernière, il serait souhaitable de ne pas dépenser, pour la majorité municipale, il s'agit de mettre en œuvre le programme municipal pour lequel elle a été élue en réalisant les projets pour la ville d'Eaubonne tout en conservant la situation financière saine de la Ville ce, en suivant particulièrement le devenir incertain des dotations en provenance de l'Etat.

Monsieur DUBLINEAU au nom du groupe **Eaubonne Plus Proche de Vous** fait la déclaration suivante
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous venons d'entendre la présentation de Mme BEAULANDE sur le budget de notre ville. Un budget qui effectivement s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires sur lesquelles nous nous étions déjà très largement prononcé lors du dernier Conseil pour en dénoncer les insuffisances et l'absence d'une véritable stratégie audacieuse et ambitieuse pour le développement de notre ville.

Toutefois, je vous l'accorde, par rapport au débat sur les orientations budgétaires, il existe une différence essentielle : vous récupérez le versement du FCTVA de 2008, ce qui vous fait donc deux années de reversement et non une seule, offrant ainsi de nouvelles marges de manœuvre.

Face à cela, nous estimons que vous pourriez faire preuve de plus de sympathie à l'égard du Gouvernement plutôt que de l'accuser à chaque fois de tous les maux. Il sauve en effet votre budget !! C'est bien lui qui, convaincu qu'une des voies pour sortir de la crise est de relancer l'économie, notamment grâce aux collectivités territoriales, a facilité ces transferts financiers pour encourager les investissements locaux. Exactement ce que nous demandions la dernière fois. Exactement ce que vous estimiez impossible, répondant que c'était la faute du Préfet, du Gouvernement. « C'est pas ma faute à moi » devient une chanson !!

Nous devrions nous en réjouir avec vous et, sans plus attendre, voter ce budget. Mais, avant de le faire, nous tenons à vous faire part de nos remarques et interrogations. Notre interrogation principale est : qu'avez-vous fait de cette marge de manœuvre supplémentaire ? Nous y reviendrons. Parlons d'abord du Budget de fonctionnement.

Sur le Budget de Fonctionnement :

- Nous relevons que les dépenses de personnel représentent toujours 60% du budget de fonctionnement. Nous relevons d'ailleurs que la masse salariale représente 14,19 millions d'euros soit exactement le produit de la fiscalité (14,51 millions d'euros) !! Au moins, les habitants savent pourquoi ils payent des impôts.

- A propos de paiement d'impôts, vous nous dites que vous ne les augmentez pas. Nous relevons simplement que les bases augmentent de 2,5% et que vous maintenez la pression fiscale à un niveau extrêmement élevé faisant ainsi fi de la crise et des nouvelles recettes que vous venez de recevoir.

- o En effet, les taux d'imposition que vous nous proposez sont excessivement élevés : 14,10 % pour la taxe d'habitation, 19,26 pour la taxe sur le foncier bâti et 35,69% pour la taxe sur le foncier non bâti.

- o D'où deux remarques :

- S'ils étaient l'an passé justifiables du fait de la situation économique, ils sont cette année totalement disproportionnés par rapport à la situation économique dans laquelle nous nous trouvons.

- Dès lors, les maintenir ne peut en aucune façon permettre de parler de maîtrise de la pression fiscale mais au contraire de besoin de financement pour éponger les dettes.

- Les maintenir à un tel niveau en demandant aux habitants de gros efforts, peut-il être justifié par une volonté de dépenser mieux ? L'examen des budgets montre que le budget de l'éducation baisse de 4,13%, celui des actions en faveur de la jeunesse de 13,70% et celui du sport de 1%.

- o Nous tenons à vous dire que nous avons perçu, lors du débat budgétaire, que ces trois actions étaient trois priorités politiques. Nous nous en réjouissons tant il est important d'affricher un réel volontarisme pour l'éducation, le sport et la jeunesse : en tant qu'adulte, nous devons préparer nos jeunes à affronter le monde de demain et à s'épanouir dans leur ville.

- o Mais nous n'avons pas compris que priorité chez vous signifiait priorité dans les coupes budgétaires. Nous n'avons pas, il est vrai, le même sens des priorités.

- Alors à qui servent nos impôts ? A financer 5 grands secteurs :
 - 1 - A financer la masse salariale qui augmente de 2,86%, une hausse bien plus forte que l'inflation. Nous vous posons quelques questions :
 - Comment se fait-il qu'il y ait une telle hausse de cette masse salariale alors qu'il n'y a pas de recrutement ?
 - Tous les salaires ont-ils bénéficié de cette augmentation, notamment les plus « bas » ?
 - 2 – A financer les frais de fonctionnement du Cabinet du Maire qui augmentent de près de 20%. Une hausse pudiquement dissimulé derrière la hausse des coûts de formation. Nous rêvons : nous demandons un abonnement à un journal d'information destiné aux élus – le courrier des Maires ou la Gazette des communes, outils indispensables au travail de tout élu - et nous avons comme réponse qu'il ne peut y en avoir qu'un pour tous les groupes de l'opposition. L'abonnement doit être cher. A moins qu'il ne s'agisse d'une volonté manifeste de nous empêcher de nous informer et de nous former.
 - En tout cas, s'il s'agit d'un souci de bonne gestion, objectif louable s'il en est, nous vous demandons de contrôler de façon très précise les frais de fonctionnement de votre Cabinet. Surtout que l'analyse des dépenses de fonctionnement par service fait déjà apparaître une différence par rapport au CA de 62% : c'est sûr qu'il doit y avoir au moins un abonnement par personne car à ce niveau, ce n'est plus une différence, c'est un dérapage !!
 - 3 – A financer les frais de secrétariat général en hausse de 5,11% soit disant pour prendre en charge les photocopies avant effectuées par Eaubonne Association. Cela doit en faire des photocopies...
 - On espère, bien qu'on en doute mais nous sommes certains que vous allez nous rassurer là-dessus, que ces photocopies seront gratuites pour les associations eaubonnoises sinon nous risquerions de les payer deux fois : une à travers nos impôts et l'autre en les faisant. Cela fait cher la photocopie !!
 - 4 – Nos impôts servent aussi à financer les Relations publiques, un service doté d'un budget supérieur à celui du sport, à celui de la jeunesse, à celui de la petite enfance. On s'interroge... Forcément.

Sur ces trois derniers points, nous vous livrons quelques réflexions :

- Tout d'abord comment empêcher les habitants de se demander si ces dépenses - Cabinet du Maire, Relations publiques, Secrétariat général - ne sont pas au seul service de votre majorité, voire de votre Bureau, voire de vous-même. De l'auto promotion en ces périodes de crise et de difficulté, est-ce faire preuve de solidarité ?
- Cela nous interpelle d'autant plus que nous souhaiterions savoir si les « notes de frais » et autres « avantages en nature » ou « statutaire » augmentent, tout comme vos propres indemnités d'ailleurs. Une réponse sur ces points serait la bienvenue.
- Et, puisque nous parlons de solidarité, sachez, Monsieur le Maire, que le Groupe EPPV est prêt à renoncer à nos droits à la formation pour diminuer le budget, donc la charge qui pèse sur les habitants.
 - C'est certes une goutte d'eau. Son impact sera peut être faible mais la symbolique est forte : c'est notre manière à nous, en tant que responsables municipales élus, de montrer l'exemple et d'agir sur la partie du budget qui nous est destinée. Nous tenons aussi à montrer l'exemple en démontrant aux habitants qu'il est possible d'être solidaires d'eux en renonçant à certains avantages. C'est aussi cela que faire preuve de rigueur de gestion.

- 5 – Dernier point, nos impôts servent à financer l'intérêt de la dette. Un budget qui est en hausse de 37% cette année. 37% de plus. Et dire que vous nous expliquez que la ville était bien gérée !! Nous comprenons mieux pourquoi vous êtes si ennuyés lorsque nous faisons état des résultats de l'enquête de Capital et que nous vous expliquons que le niveau de la dette par habitant ne cesse de croître. 37% de hausse, tout est dit ! Sauf que cela aurait pu être pire sans le coup de pouce financier du Gouvernement ... Merci qui ?

Alors, Monsieur le maire, votre budget, soit disant représentatif d'une saine gestion augmente de 3,05%. A ce compte, soyez certain que nous ne parlons pas de rigueur (3,05% dépasse très largement l'inflation) ni même de saine gestion. Abordons cela sous l'angle du budget d'investissement.

Sur le Budget d'Investissement :

1 - Pas de saine gestion car il met l'accent sur des équipements qui ne profitent pas aux habitants. C'est ainsi que 800 000 euros seront consacrés à l'aire d'accueil des gens du voyage et 635 000 pour l'esplanade de l'Orange Bleue soit une masse de 1,5 million d'euros, hors frais annexes comme les dépenses de raccordement aux réseaux ou d'études.

- Ces choix sont critiquables. Nous ne reviendrons pas sur l'aire d'accueil. Par contre nous dénonçons clairement le choix que vous avez fait de fermer puis diminuer le nombre de places de stationnement ce qui a un effet direct sur le marché. A l'économie vous préférez la culture : vous n'avez pas la culture de l'économie ! Ces sommes auraient pu être utilisées autrement.
- Utilisées pour encourager le commerce local de proximité notamment en préemptant des locaux commerciaux vides pour accompagner l'installation d'entreprises, de commerce, d'artisans ... Il y a une vraie demande sur ce thème. Pourquoi ne pas vouloir faire preuve de volontarisme. Nous sommes même prêts à cautionner une politique interventionniste et de régulation de l'économie à Eaubonne dans un esprit de complémentarité et non de concurrence avec l'existant. Nous déplorons d'ailleurs la concurrence déloyale instaurée avec le magasin de photo sur le tirage de photos d'identité.
- Utilisés pour renforcer les moyens liés à la prévention ou à la sécurité en ville. A Eaubonne aussi il y a des braquages de commerçants qui laissent les victimes sous le choc, lorsqu'elles ne décident pas purement et simplement de mettre la clef sous la porte. A Eaubonne aussi, il y a des rixes dans les écoles et le lycée. Pourquoi ne pas faire de la sécurité un axe fort ?

2 – Pas une saine gestion car nous constatons que des sommes importantes sont mobilisées pour des travaux dans les bâtiments scolaires, culturels et sportifs mais nous n'avons aucune garantie sur le fait que ces sommes puissent bénéficier à des entreprises eaubonnaises afin qu'elles puissent recruter et créer de la richesse pour notre ville.

3 – Pas de saine gestion car si nous prenons le cas de la voirie qui représente 1/6^{ème} du budget alloué aux « travaux et entretien du patrimoine », nous restons dubitatifs. Deux exemples :

- D'abord, est-ce pour relancer le secteur automobile que vous laissez se développer les nids de poule dans notre ville ce qui va finir par nous obliger à tous rouler en 4*4 pour éviter de casser nos voitures actuelles ? Si tel est le cas, quelle est la logique par rapport à votre volonté de faire du développement durable une vraie priorité ?
- Ensuite, le nombre de « points noirs » liés à la multiplication des décharges sauvages dans notre ville ne cesse de se développer, notamment en dessous du Beffroi ; carrefour Max Ernst : quid de votre volonté de les faire cesser ?

En conclusion et pour résumer notre position, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le groupe EPPV constate que :

- Vous critiquez l'UMP Bling Bling mais cette fois vous auriez pu au moins par courtoisie la remercier : c'est bien l'UMP qui fait gling gling dans vos caisses ! Toutefois, en dépit de ces conditions exceptionnellement favorables, vous n'avez pas su en tirer profit pour relancer la politique d'investissement dans des domaines concernant la vie quotidienne des habitants comme la sécurité, l'emploi, le commerce ou l'amélioration du cadre de vie.

- Votre projet de budget répond à une volonté dogmatique et idéologique de maintenir une pression fiscale élevée (aux taux d'imposition de 14,10% de taxe d'habitation et 19,26% de taxe sur le foncier bâti s'ajoutent les 2,5% de hausse) pour financer des projets qui ne répondent pas aux attentes des habitants (aire d'accueil des gens du voyage, suppression des places de parking Marcuard) ou dont ils ne voient pas les effets (politique d'embellissement, voiries ...).
 - o Aussi permettez nous de vous dire que si vous avez trouvé l'UMP Canal Historique, nous avons découvert pour notre part un budget si confus et éloigné de nos réalités terre à terre qu'on se demande s'il ne vient pas d'un PS Canal Satellites, le décodeur en moins !
- Enfin, et pour toutes ces raisons, le groupe EPPV vous le dit sans détour : avec l'UMP et sans « chi-chi », nous en voterons pas votre budget primitif 2009.

Monsieur le Maire estime que les critiques de l'opposition - qui ne partage pas les mêmes objectifs que la majorité - tendant à qualifier le projet de budget, proposé par la municipalité, de peu ambitieux et mal équilibré sont compréhensibles.

Il affirme ensuite fermement ne plus admettre les insinuations systématiques sur une éventuelle illégitimité des indemnités des élus ou sur un manque de confiance que les habitants devraient avoir dans l'intégrité de leurs élus.

Pour la bonne tenue des débats en Conseil Municipal, il appelle l'opposition municipale à recentrer son argumentaire sur des faits avérés plutôt que sur des suppositions peu saines et à faire davantage confiance aux élus de la majorité qui ont en charge la gestion de la Ville, comme l'ont déjà fait 53% des Eaubonnais.

Ensuite il estime que montrer sa solidarité envers les habitants en refusant de suivre des formations à la fonction d' élu local est aberrant et qu'il importe, au contraire, aux élus, et à un jeune élu a fortiori, de se former dans l'intérêt des habitants qu'ils représentent.

Pour ce qui concerne le nouveau dispositif de confection des passeports tendant à ce que les villes s'équipent pour que, désormais, les photographies soient effectuées directement par les services municipaux, il tient à souligner que ce dispositif a été imposé par l'Etat aux communes ; si la ville d'Eaubonne s'opposait à rendre ce service aux Eaubonnais, ces derniers seraient contraints de se rendre sur une commune voisine pour établir leurs passeports.

Pour ce qui concerne l'attribution des marchés publics, il explique que si les entreprises eaubonnaises sont candidates aux appels d'offres lancés par la Ville, elles ont évidemment une chance, comme toute autre entreprise candidate, d'être retenues.

Pour ce qui concerne les dépenses du personnel, 60% du budget de fonctionnement est effectivement consacré à la masse salariale laquelle augmente chaque année de manière quasi-automatique en tenant compte du GVT, de l'augmentation du traitement des fonctionnaires décidé par l'Etat, des créations d'emplois. Il constate que les discours sur l'évolution du nombre de fonctionnaires manquent de cohérence : dernièrement au budget de l'Etat, il a été choisi de réduire le nombre de fonctionnaires à l'Education Nationale or aujourd'hui, l'opposition reproche au budget communal de ne pas prévoir suffisamment d'embauches de fonctionnaires.

Pour ce qui concerne la pression fiscale, il souligne qu'elle est comparable à celles des villes voisines voire même inférieure. Il ajoute que pour 2009, contrairement à des centaines de villes, la ville d'Eaubonne n'augmentera pas les impôts et ce afin de soutenir les Eaubonnais qui subissent déjà par ailleurs une pression importante sur leur pouvoir d'achat.

Pour ce qui concerne l'aménagement du parking et du parvis de l'Orange Bleue, il faut noter d'une part que les quelques places de parking sont supprimées pour aménager un petit espace vert piétonnier et d'autre part, que le parking de la place du 11 Novembre à proximité reste utilisable par les clients des commerçants du marché, notamment.

Monsieur SANCHEZ souligne d'abord que chacun devrait pouvoir soulever ses arguments, les conseillers d'opposition en particulier, sans qu'il soit nécessaire de manifester en réponse quelque exaspération que ce soit dans le ton ou les termes utilisés. Il ajoute ensuite que la municipalité devrait se garder de dire des choses qui peuvent s'avérer inexactes en termes techniques et d'affirmer qu'elle n'augmente pas l'impôts puisqu'en réalité la municipalité ne peut agir que sur les taux de la part communale des impôts locaux ; la composition d'une taxe foncière et d'une taxe d'habitation résulte de l'addition de plusieurs taxes, de plusieurs parts ; ainsi donc les impôts vont de toutes façons, soit par la base, soit par l'augmentation de la part régionale, augmenter et, très certainement, sur leurs feuilles d'impôts locaux, les Eaubonnais liront que les impôts ont augmenté.

Monsieur DUPUY partage l'observation de Monsieur SANCHEZ sur la tenue à observer lorsqu'il est répondu à l'opposition municipale et ce en vue de la réussite du débat démocratique en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire confirme que les insinuations de l'opposition municipale sur le manque d'honnêteté des élus est intolérable. Il considère par ailleurs ne pas avoir de leçons à recevoir sur le ton à tenir en débat du Conseil Municipal.

Madame BEAULANDE regrette que les explications données en commission municipale ne soient pas davantage suivies par l'opposition, ce qui aurait évité à cette dernière de reposer les mêmes questions. Aussi, rappelle-t-elle les points suivants. S'agissant des budgets d'activités des services municipaux, de l'éducation, des sports, de la jeunesse, elle rappelle notamment, ils ne tiennent pas compte du principal poste de dépenses consacré à ces secteurs à savoir le poste de dépenses des personnels, les ATSEM, les animateurs, ces dépenses étant fondues dans le coût global de la masse salariale. S'agissant du pourcentage du budget (60%) consacré aux dépenses de personnel, elle souligne que le montant par habitant est inférieur à 600 €, et tout à fait correct pour une ville de la strate d'Eaubonne. S'agissant de la pression fiscale, elle considère que les taux d'impôts pratiqués à la ville d'Eaubonne sont parfaitement dans la moyenne de ceux appliqués dans les communes comparables.

Monsieur DUBLINEAU énonce les chiffres communiqués par les services municipaux sur l'évolution de la dette par habitant : 700 € en 2006, 794 € en 2007, 879 € en 2008 ; lesquels chiffres montrent clairement une hausse de la dette par habitant. Il ajoute que c'est précisément la présentation faite par la municipalité du projet de budget qui met en exergue les dépenses du personnel et la fiscalité, présentation qu'il ne fait que reprendre pour fonder son argumentaire.

Monsieur AUBIN au nom du groupe Vivre Eaubonne Ensemble, fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues

Comme nous l'avons indiqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le groupe « Vivre Eaubonne Ensemble » se félicite de la bonne santé financière de la Ville qui permet d'aborder l'année 2009 dans des conditions satisfaisantes, avec toutefois un constat récurrent : le désengagement de l'état.

Face à un déficit qui ne cesse de se creuser, l'état se défait un peu plus chaque année sur les collectivités locales. Le groupe tient à faire part de ses inquiétudes pour les années à venir et appelle à la plus grande vigilance sur les nouveaux désengagements de l'état et notamment la suppression annoncée pour 2010 de la Taxe professionnelle. Suppression dont on nous annonce qu'elle sera compensée ! mais par quoi et payée par qui ? Les pistes actuellement étudiées laissent craindre un transfert inacceptable de charges des entreprises vers les ménages.

La poursuite du déclin des dotations de l'état est, elle aussi, préoccupante : La loi triennale d'orientation des lois de finances, prévoit pour les trois prochaines années, une croissance des dotations de l'Etat de plus en plus réduite ; ainsi, de +2% en 2009, elle passera à +1,74% en 2010, +1,71% en 2011 et seulement +1,68% en 2012.

Pour cette année, ces nouvelles orientations se traduisent malheureusement très concrètement pour le budget de notre ville par une diminution de 1,4% des recettes versées par l'état.

Nous faisons remarquer lors du Débat d'Orientation Budgétaire que, malgré cette conjoncture défavorable, la ville avait pour ambition d'assumer son rôle de moteur du développement économique et social, en soutenant le niveau de ses investissements.

Nous nous félicitons que cette orientation forte permette à la ville de bénéficier du remboursement du FCTVA N-1 prévu par la loi de finances rectificative pour 2009 et permette ainsi d'équilibrer les investissements sans aucun recours à l'emprunt.

Sur le plan de la politique locale, le budget qui nous est présenté ce soir soutient la mise en œuvre des axes principaux de notre projet municipal :

- Politique éco-responsable (propreté, économie d'énergies, gestion des déchets, ...) et lancement d'une politique de développement durable.
- Renforcement des actions dans le domaine de la solidarité, l'éducation, la jeunesse et les sports.
- Poursuite de la dynamique culturelle de la ville autour de l'Orange bleue, mais aussi par le soutien à de nombreuses associations culturelles, économiques, sportives et sociales ainsi que par la reprise des activités d'Eaubonne Associations.
- Continuité des actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Qui pourrait honnêtement trouver à redire à la gestion de la ville dont l'état des finances permet, dans la plus grande crise économique et sociale de la génération, de continuer à investir et développer le niveau de services aux habitants sans augmentation de la pression fiscale, sans recourir à l'emprunt et en procédant même à un désendettement à hauteur de 2,6M €.

Vous l'aurez compris, le groupe « Vivre Eaubonne Ensemble » approuve et va voter ce budget, à la fois solide dans ses bases et juste dans ses orientations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et L. 1612-4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2009/ portant approbation du Compte Administratif 2008 de la Ville,

Vu la délibération n° 2009/ portant affectation du résultat du Compte Administratif 2008,

Considérant que le Compte Administratif 2008 dégage un solde disponible de 760 254,77 € pour le Budget Primitif 2009,

Considérant le projet de Budget Primitif remis aux membres du Conseil municipal,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la Majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

26 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

7 voix contre : groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> ADOPTE le Budget Primitif 2009 qui, après incorporation des reports, s'équilibre comme suit :

=> **ADOPTE** le Budget Primitif 2009 qui, après incorporation des reports, s'équilibre comme suit :

Budget global 2009 avec reprise du CA			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses nouvelles réelles	23 531 940,00	Recettes nouvelles réelles	24 542 047,00
Dépenses nouvelles d'ordre intersections	668 718,00	Recettes nouvelles d'ordre intersections	135 950,00
Dépenses reportées	124 254,58	Recettes reportées	171 502,00
Prélèvement	1 237 593,77	Excédent de fonctionnement reporté	713 007,35
TOTAL	25 562 506,35	TOTAL	25 562 506,35

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses nouvelles réelles	9 240 976,77	Recettes nouvelles réelles	7 470 615,00
Dépenses nouvelles d'ordre intersections	135 950,00	Recettes nouvelles d'ordre intersections	668 718,00
Dépenses reportées	2 219 719,36	Recettes reportées	2 475 084,65
Déficit d'investissement reporté	1 551 377,72	Prélèvement	1 237 593,77
		Excédent de fonctionnement capitalisé	1 296 012,43
TOTAL	13 148 023,85	TOTAL	13 148 023,85

2009/032 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2008

Monsieur Frédéric LEGENDRE, Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement, au Cadre de Vie et aux Transports expose l'objet de la délibération (*cf. annexe n° 08*)

Conformément à l'article L. 2241-1 du C.G.C.T, les villes de plus de 2 000 habitants doivent, tous les ans, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées l'année précédente, bilan à annexer au compte administratif de celle-ci.

Ainsi en 2008, ont été réalisées les opérations suivantes (qui ont fait l'objet de délibérations individualisées tout au long de l'année ou en 2007) :

I. Acquisitions

A. Acquisitions par voie de préemption

- 8 avenue de la Première Armée Française : un terrain nu, cadastré AR 384 d'une contenance de 1 236 m², pour agrandir l'unité foncière communale mitoyenne et réaliser un projet d'aménagement des terrains jouxtant le cimetière en jardins familiaux et/ou espaces verts.
- 5 sente des Perrottes : un terrain bâti, cadastré AP 375 d'une contenance de 692 m², pour compléter l'unité foncière communale du Val Joli et permettre d'améliorer le projet d'aménagement urbain en cours sur ce site,
- 35 rue Gabriel Péri : un terrain bâti, cadastré AD 224 d'une superficie de 756 m² ; compte-tenu de la situation du bien en centre-ville, de son mauvais état, de l'impact visuel qu'il crée dans le front bâti, et de la possibilité de réaliser une opération de reconstruction avec un bailleur social, le Maire a décidé de préempter, avec comme objectif une opération de démolition-reconstruction comprenant des logements sociaux et le maintien de commerce de proximité en rez-de-chaussée.

- 16 boulevard du Petit Château (sur crédits en reports 2008/2009, réalisation début 2009) : ce terrain bâti, cadastré AO 582 d'une superficie de 297 m², est entouré d'une unité foncière communale de 6 718 m², située entre les rues George V, Architecte Ledoux, du Petit Château et Hollmann et comprenant les différents bâtiments de la Maison des Associations et le Petit Château. Il a paru opportun de compléter l'unité foncière pour permettre un futur réaménagement de l'ensemble des équipements publics de cet îlot.
- B. Acquisitions amiable
- 14 boulevard du Petit Château : terrain bâti cadastré AO 583 d'une contenance de 1 498 m², dont le fronton du bâtiment est classé Monument historique depuis le 27 juin 1967 ; compte tenu de son classement Monument historique et de sa qualité architecturale, de sa situation à la fois centrale à Eaubonne et proche de l'ensemble construit de la Maison des Associations, il a semblé opportun d'acquérir ce bâtiment emblématique.
 - 6 rue Condorcet : parcelle AN 830, d'une contenance de 58 m², pour alignement (élargissement du trottoir) et classement dans le domaine public (cession gratuite dans le cadre du PC 95 203 02 S 0060)
- C. Acceptation d'un legs : un ensemble immobilier (appartement - lot 770 - et une cave - lot 828), situé 4 square du Berry, sur une unité foncière cadastrée AH 544 sur la commune d'Eaubonne et AI 5 et 12 sur la commune de Soisy-sous-Montmorency. Ce bien est entré dans le patrimoine communal suite à un legs de Madame BRIGAUT veuve KICHKINE.

II. Cessions

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique foncière municipale, la Ville a cédé deux terrains à bâtir à des particuliers :
95 route de Montlignon (parcelle AC 632 de 417 m²)
28 rue Flammarion (parcelle AC 638 de 354 m²)
- Un terrain bâti, sis 11 avenue Voltaire (parcelles AE 107 et 691 d'une superficie totale de 987 m²), a été cédé à l'Ecole Plurivalente ; cet établissement privé accueillant des enfants précoces, dyslexiques ou souffrant de phobie scolaire avait sollicité la Ville en vue de trouver des locaux plus grands que ceux occupés jusqu'alors au sein du château de la Chesnaie, pour lui permettre de développer son activité ; compte-tenu de l'intérêt de l'activité de cette école, la Ville lui a cédé, après déclassement, les anciens locaux du service Jeunesse.

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER

- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Ville au titre de l'exercice 2008 et dont le détail figure au tableau ci-annexé, qui sera joint au compte administratif de l'année.

2009/033 - Fixation des taux communaux d'imposition pour 2009 (Taxe d'habitation, Taxe sur les propriétés foncières bâties, Taxe sur les propriétés foncières non bâties)

Monsieur le Maire et Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale exposent l'objet de la délibération

Monsieur le Maire explique que, comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, les taux communaux d'imposition pour 2009 (Taxe Habitation, Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties, Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties) seront inchangés par rapport à 2008 et malgré le contexte difficile dans lequel se trouvent les collectivités territoriales et pour ne pas alourdir les charges fiscales des Eaubonnais, déjà exposés à la crise et dont le pouvoir d'achat s'affaiblit de jour en jour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2008/039 du 11 avril 2008 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de reconduire les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2008 tels qu'ils avaient été arrêtés en 2007, soit :

Taxe d'Habitation :	14,10 %
Taxe sur le Foncier Bâti :	19,26 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	35,69 %

Considérant l'état de notification 1259 TH-TF des taux d'imposition des trois taxes directes locales, fourni par les services fiscaux et indiquant les bases d'imposition prévisionnelles pour 2009, à savoir :

- Taxe d'Habitation :	42 525 000 €
- Taxe sur le Foncier Bâti :	28 034 000 €
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :	33 500 €

Considérant que le produit fiscal attendu pour équilibrer le Budget Primitif 2009 s'élève à 11 407 329 €,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la Majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

26 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

7 contre : - groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **RECONDUIT** les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2009, tels qu'ils avaient été arrêtés en 2008, soit :

Taxe d'Habitation :	14,10 %
Taxe sur le Foncier Bâti :	19,26 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	35,69 %

2009/034 - Compte de gestion 2008 - Assainissement

Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale expose l'objet de la délibération (*cf. annexe n° 05*).

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal qui est arrêté comme suit en produits budgétaires (en €) :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Part affectée à l'investissement	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Section Investissement		415 116,86		-16 861,62		398 255,24
Section d'exploitation		329 532,94	- 329 532,94	148 984,25		148 984,25
TOTAUX		744 649,80	-329 532,94	132 122,63		547 239,49

Considérant la parfaite concordance entre ce compte et le compte administratif 2008 du service Assainissement arrêté par le Maire,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : M. BALAGEAS, Maire ; Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER

- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **APPROUVE** le compte de gestion du receveur pour le service Assainissement au titre de l'exercice 2008,

=> **DONNE** quitus à Monsieur Jacques ANDRE, Trésorier Principal, pour sa gestion sur l'exercice 2008.

2009/035 - Compte administratif 2008 - Assainissement

Le Conseil Municipal, sous la présidence de *Madame Marie-José BEAULANDE, Première Adjointe au Maire* délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur BALAGEAS François, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et les autorisations spéciales de l'exercice considéré,

(cf. *annexes n° 05 et n° 09*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

32 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER

- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du service Assainissement pour l'année 2008, lequel peut se résumer ainsi (en €) :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2008
RESULTAT HORS RESTES A REALISER**

	Résultat d'exécution		
	mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (A)
TOTAL DU BUDGET	872 314,18	1 419 553,67	547 239,49
Fonctionnement (total)	396 715,06	545 699,31	148 984,25
Investissement (total)	475 599,12	458 737,50	-16 861,62
002N-1			0,00
001 N-1		415 116,86	415 116,86

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	396 715,06	545 699,31	148 984,25
Investissement	475 599,12	873 854,36	398 255,24

**COMPTE ADMINISTRATIF 2008
RESULTATS CUMULES**

	Restes à réaliser			Résultat cumulé A+B	
	Dépenses	Recettes	solde (B)	Excédent	Déficit
TOTAL DU BUDGET	438 194,48	256 530,00	-181 664,48	365 575,01	
Fonctionnement (total)	0,00	0,00	0,00	148 984,25	
Investissement (total)	438 194,48	256 530,00	-181 664,48		-198 526,10
002N-1				0,00	
001 N-1				415 116,86	

Total par section	Dépenses	Recettes	Solde B	Excédent	Déficit
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	148 984,25	
Investissement	438 194,48	256 530,00	-181 664,48	216 590,76	

=> **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte administratif du service d'Assainissement pour l'exercice 2008, tels que résumés ci-dessus.

2009/036 - Affectation du résultat du compte administratif 2008 - Assainissement

Le Conseil Municipal, sous la présidence de *Madame Marie-José BEAULANDE, Première Adjointe au Maire* délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur BALAGEAS François, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et les autorisations spéciales de l'exercice considéré,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Considérant le Résultat d'exploitation du compte administratif 2008 :

Résultat de l'exercice :	148 984,25 €
Résultat antérieur reporté :	0,00 €
Résultat à affecter :	148 984,25 €

Considérant le Résultat cumulé d'investissement du compte administratif 2008 :

Résultat de clôture:	398 255,24 €
Solde des Restes à réaliser :	- 181 664,48 €
Excédent d'investissement:	216 590,76 €

Résultats conformes au compte de gestion du receveur pour 2008,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

32 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THULLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **AFFECTE** l'excédent de la section d'exploitation de 148 984,25 € en totalité à la section d'investissement, au compte 1068, pour financer des dépenses nouvelles au Budget Primitif 2009. Cette somme s'ajoutera à l'excédent cumulé de la section d'investissement (216 590,76 €) pour financer des dépenses nouvelles ; à hauteur de 365 575,01 € en tout.

2009/037 - Budget Primitif 2009 - Assainissement

Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale, expose l'objet de la délibération (**cf. annexes n° 05 et n° 10**).

Elle expose les éléments essentiels du projet de budget :

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 497 460 €, l'essentiel provenant de la redevance (400 000 €), sachant qu'il est proposé de maintenir pour 2009 le tarif de la redevance à 0.31 € et que la consommation des ménages est en baisse.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 497 460 € (les dépenses de personnel, fournitures, virement à la section d'investissement).

Le résultat de l'exercice 2008 est la résultante de retards pris dans un certain nombre de travaux lié au démarrage des projets du contrat de bassin ; des travaux sont donc reportés sur 2009.

Les recettes d'investissement tiennent compte de deux années 2007 et 2008 de versement du FCTVA (environ 105 000 €), des amortissements (104 000 €), des subventions d'investissement (84 000 €) et d'un autofinancement de la section d'exploitation (52 430 €).

A ces recettes d'investissement (355 328.00 €), il faut rajouter le résultat du compte administratif 2008 pour obtenir un total de recettes d'investissement de 720 903.01 €.

Les dépenses d'investissement prévues concernent essentiellement des remises à niveau de réseaux d'assainissement (50 000 €), des constructions de réseaux (70 000 €) aux quelques endroits dans la ville qui en sont dépourvus, des réhabilitations et entretien de réseaux (552 556.01 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-11 et L. 2224-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 2009/ portant approbation du Compte Administratif 2008 du service assainissement,

Vu la délibération n° 2009/ portant affectation du résultat du Compte Administratif 2008 du service assainissement,

Considérant le projet de Budget Primitif 2009 remis aux membres du Conseil municipal,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THULLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **ADOpte** le Budget Primitif 2009 du service de l'Assainissement (cf. documents réglementaires joints), qui s'équilibre globalement comme suit (en €) :

Budget global 2009 avec reprise du CA			
EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses nouvelles réelles	341 028,00	Recettes nouvelles réelles	462 000,00
Dépenses nouvelles d'ordre intersections	104 000,00	Recettes nouvelles d'ordre intersections	35 460,00
Dépenses reportées	0,00	Recettes reportées	0,00
Prélèvement	52 432,00	Excédent de fonctionnement reporté	0,00
TOTAL	497 460,00	TOTAL	497 460,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses nouvelles réelles	685 443,01	Recettes nouvelles réelles	198 896,00
Dépenses nouvelles d'ordre intersections	35 460,00	Recettes nouvelles d'ordre intersections	104 000,00
Dépenses reportées	438 194,48	Recettes reportées	256 530,00
Déficit d'investissement reporté	0,00	Prélèvement	52 432,00
		Excédent d'investissement reporté	398 255,24
		Excédent de fonctionnement capitalisé	148 984,25
TOTAL	1 159 097,49	TOTAL	1 159 097,49

2009/038 - Redevance d'assainissement 2009 - fixation du tarif

Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale expose l'objet de la délibération.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 2008/44 du 11 avril 2008, fixant la redevance d'assainissement à 0,31 € le m³ pour l'année 2008,

Considérant le principe de l'obligation de l'équilibre financier des services à caractère industriel et commercial, impliquant un financement par l'utilisateur,

Considérant qu'il n'apparaît pas nécessaire de modifier le tarif de la redevance pour équilibrer le Budget Primitif 2009 du service Assainissement,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **MAINTIENT** le tarif de la redevance d'assainissement à 0,31 € le m³ pour l'année 2009.

2009/040 - Attribution de compensation de la taxe professionnelle en provenance de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt

Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale expose l'objet des délibérations.

▪ Montant définitif pour 2008

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération "Val et Forêt",

VU le rapport adopté par la Commission d'évaluation des transferts de charges relatif au montant définitif pour 2008 des attributions de compensation de la Taxe Professionnelle à verser aux différentes communes-membres de la C.A.V.F.,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **PREND ACTE** que, pour la Ville d'Eaubonne, au titre de l'année 2008, l'attribution de compensation définitive s'élève à 1 567 953 € ;

=> **DIT** que la recette correspondante sera imputée au budget de la Ville, compte 7321-01.

▪ Montant prévisionnel pour 2008

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

VU les statuts modifiés de la Communauté de Communes,

VU le rapport adopté par la Commission d'évaluation des transferts de charges relatif aux montants provisionnels pour 2009 des attributions de compensation de la Taxe Professionnelle à verser aux différentes communes-membres de la C.A.V.F.,

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **PREND ACTE** que pour la Ville d'Eaubonne au titre de l'année 2009, l'attribution de compensation prévisionnelle s'élève à 1 567 953 € (cette attribution sera ensuite, le cas échéant, actualisée en fonction des transferts qui seront éventuellement opérés réellement en cours d'année).

2009/041 - Restauration scolaire : autorisation de lancement de la procédure de marché à bons de commandes de prestations de services et autorisation de signer le marché, suite à la fin de la délégation de service public

Monsieur Bernard LE DÛS, Adjoint au Maire à la Jeunesse, aux Sports et à la Politique de la Ville, expose l'objet de la délibération.

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des principales prestations suivantes:

- la production et livraison des repas
- le service des repas dans les restaurants scolaires (gestion des offices, nettoyage, entretien du matériel ...)
- l'animation et la surveillance des enfants durant la pause méridienne (assurées par le service enfance et les ATSEM en maternelle).
- la gestion de la facturation (émission et encaissement des factures)

Le Contrat de délégation signé avec la SODEXO pour 15 ans, prenant fin le 31 août 2009, il est aujourd'hui nécessaire de lancer l'ensemble des procédures administratives, techniques et juridiques permettant la sortie de la délégation de service de restauration scolaire et de garantir, via la passation d'un marché public, la continuité du service à compter du 1^{er} septembre 2009.

Les moyens informatiques et humains dont dispose la direction de l'Education permettent aujourd'hui la gestion directe de la facturation par la ville. Cette prestation peut donc être gérée en direct par les services municipaux.

La maintenance et l'entretien du matériel ne concerne pas que la restauration scolaire. C'est pourquoi il est proposé un marché spécifique concernant ce sujet et qui inclurait d'autres sites de la collectivité. Cependant il sera bon d'envisager un marché comprenant deux lots afin de bien répondre à la spécificité des offices de restauration scolaire.

Ne possédant pas de cuisine centrale ni de moyens d'assurer la continuité de la liaison froide, la commune doit obligatoirement passer un marché pour la production et la livraison des repas.

Pour ce qui concerne le service des repas dans les restaurants scolaires un risque de « délitement » des responsabilités entre le fournisseur de repas et la ville, gestionnaire de l'office, rendrait très complexe l'établissement et le partage des responsabilités des différents intervenants. C'est pourquoi il est proposé d'intégrer la gestion des offices y compris leur personnel dans le cadre du marché de restauration.

La production et la livraison des repas ont fait l'objet d'une recherche approfondie quant à la qualité exigée dans le cadre du prochain marché et cela au-delà des obligations légales :

Le repas servi sera à 5 composantes :

- un plat protidique
- un légume ou un féculent
- un fromage ou un laitage
- un dessert
- du pain

Le goûter comportera deux composantes :

- un laitage (lait 1/ écrémé ou yaourt ou fromage)
 - du pain frais accompagné de fromage, miel, confiture
- des pains spéciaux seront proposés une fois par semaine

- le bio sera intégré à raison de 20% en fonction d'unités de valeurs qui représenteront 40UV sur 20 repas. Le pain sera une composante 100% bio sur l'ensemble des repas y compris le goûter.
- des grammages différents sont prévus selon les catégories de repas : enfants des écoles maternelles, enfants des écoles élémentaires, adultes, avec une majoration de + 10% par portion pour répondre entre autre à l'équilibre des quantités servies entre un enfant de CP et un enfant de CM2
- les produits devront être de qualité (légumes frais, viande certifiée ou labélisée).
- les produits transgéniques ainsi que les pâtisseries industrielles seront prohibées.
- les repas pris à l'extérieur pourront être soit des piques niques (à base de sandwiches triangles au pain de mie) ou des buffets ou des barbecues (pour les centres de loisirs).
- des stocks tampons seront mis à disposition dans chaque office pour répondre à des demandes imprévues des écoles ou bien à des incidences techniques (panne électrique).
- l'engagement éco-responsable du prestataire sera pris en compte pour le tri des emballages et le type de conditionnement des plats (barquettes recyclables).

Après avis des Commissions "Petite enfance, Education et Culture" du 11 mars 2009 et "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

Après en avoir délibéré :

=> **APPROUVE** la passation d'un marché public à bons de commandes, dans le cadre de l'article 30 du code des marchés publics, pour des prestations de service de restauration scolaire,

=> **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure, et à l'issue de celle-ci à signer le marché à intervenir avec le prestataire retenu, pour une durée initiale d'une année, reconductible expressément sans que sa durée maximale ne puisse excéder trois années.

2009/042 - Attribution d'une subvention à l'association Interval de l'Inspection Education Nationale, circonscription Ermont-Eaubonne pour le Projet d'Action Educative Innovante 2008-2009 "Curieux de nature"

Depuis plus de vingt années, les écoles d'Eaubonne participent de plus en plus activement au Salon du Livre Jeunesse. Elles élaborent un projet d'écriture et d'arts plastiques permettant de travailler différentes formes textuelles dont l'intérêt et la richesse pédagogique ne sont plus à démontrer. En 2007 / 2008 les enfants ont participé à la création d'un livre «pas sage obligé».

Cette année, autour du thème « sciences et découvertes » près de 1 093 élèves de la maternelle au collège ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage sous la conduite d'enseignants volontaires. L'ouvrage, présenté au Salon du Livre sera remis à chaque élève ayant participé à sa création, le reste du stock, sera mis à disposition dans les BCD, les classes etc...

En 2007/2008, 1 000 € avaient été accordés en subvention par l'Inspection Académique, la Ville avait participé à concurrence de 2 550,00 € pour permettre l'édition de cet ouvrage.

Cette année, l'Inspection d'académie a accordé une subvention de 900 € dans le cadre des Projet d'Action Educative Innovante pour la création de l'ouvrage.

La création de l'ouvrage suppose une édition d'un coût de 5 498,83 € TTC pour 1 400 ouvrages.

Description de l'ouvrage et devis :

- référence, « Curieux de nature », impression de 1400 exemplaires, 104 pages + couverture
- format 200x250, couverture 2 couleurs R° seul sur offset recyclé 200 g
- intérieur Recto / verso sur offset recyclé 80 g
- dos carré-collé

Coût / Origine subventions	Montant
Coût d'édition de 1400 ouvrages	5 498,83 € TTC
Dotation Inspection d'academie	900,00 €
Participation des familles (2 € /élève) versés par les coopératives scolaires	2 186,00 €
Subvention demandée à la ville	2 500,00 €

Cette action qui entre dans les orientations du contrat CIVIQ sera subventionnée en partie par ce dispositif du Conseil Général.

Après avis des Commissions "Petite enfance, Education et Culture" du 11 mars 2009 et "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
 - groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
 - groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **APPROUVE** le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association Interval de l'Inspection Education Nationale, circonscription d'Ermont - Eaubonne en vue de l'édition du livre "Curieux de nature".

=> **DIT** que les dépenses liées à cette action seront imputées au compte 6574, fonction 20, du budget communal.

2009/043 - Ouverture de l'école intercommunale Jean Jaurès à Ermont et modification partielle du périmètre scolaire des écoles du 1^{er} degré

Monsieur Bernard LE DÛS, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse, aux Sports et à la Politique de la Ville, expose l'objet de la délibération (*cf. annexe n° 11*).

Par décision 04-167 du 30 avril 2004 la ville a procédé à la modification des périmètres scolaires Flammarion, Jean Jacques Rousseau et Mont d'Eaubonne afin d'y intégrer la livraison de logements du secteur nord de la ville à la rentrée 2004-2005.

Par ailleurs, en vue du projet de restructuration du quartier de la gare piloté par la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, par délibération 2005-99 du 13 septembre 2005, la ville d'Eaubonne a confirmé son adhésion au syndicat intercommunal à vocation unique, constitué entre les communes d'Ermont et d'Eaubonne et ayant pour objet la construction et la gestion du groupe scolaire Jean Jaurès à Ermont.

Par cette même délibération elle a approuvé les projets de statuts.

Après avis de la Commission "Petite enfance, Education et Culture" du 11 mars 2009

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **DÉCIDE** qu'à compter de la rentrée scolaire 2009-2010, le périmètre scolaire des écoles du 1^{er} degré de la ville d'Eaubonne est modifié,

=> **DIT** que le changement opéré porte sur le glissement des voies dont la liste est portée ci-dessous et issue du périmètre du groupe scolaire Paul Bert,

Groupe scolaire Paul Bert vers le groupe Jean Jaurès à Ermont
- Condorcet (rue) dans son intégralité
- Jean Jaurès (rue) du 01 au 29 et du 02 au 36
- Jules César (chaussée) du 105 au 129
- Général Leclerc (rue) du 73 au 119
- Clos des Callais (Villa) dans son intégralité
- des Callais (rue) du 01 au 05

=> **DIT** que la répartition précitée s'appliquera pour toutes les nouvelles inscriptions scolaires à compter du 25 mars 2009 et en vue de la rentrée 2009/2010,

=> **DIT** que les autres mesures de périmètres scolaires demeurent inchangées.

2009/044 - Avenant aux règlements intérieurs des centres de loisirs, de la restauration scolaire et de l'accueil pré-élémentaire

Monsieur Bernard LE DÛS, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse, aux Sports et à la Politique de la Ville, expose l'objet de la délibération.

Au 1^{er} septembre 2009, la ville d'Eaubonne reprend en régie, la gestion du service de la restauration scolaire qui était déléguée depuis 15 ans à la SODEXO dans le cadre d'une délégation de service public.

En vue de la reprise de cette gestion et notamment de la facturation, la Ville propose comme mode de paiement, le prélèvement automatique, en complément de ceux existants pour l'ensemble des ses prestations périscolaires.

Par ailleurs, afin de garantir à la Ville le recouvrement de la facturation due par les usagers, un dépôt de garantie de 150 € sera demandé à la rentrée de chaque cycle scolaire et sera restitué à la famille soit lors de la sortie de l'enfant du cycle scolaire maternel ou élémentaire, soit s'il y a non réinscription aux activités périscolaires, déménagement et ceci à la demande des familles.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du paragraphe « facturation » de chaque règlement intérieur afin d'y intégrer :

- La reprise de la facturation et de la gestion des impayés de la restauration scolaire par la ville,
- Le prélèvement automatique aux modes de paiement existants
- Le dépôt d'une garantie de 150 € dans le cas où le paiement par prélèvement automatique n'est pas retenu ainsi que ses modalités de restitution proposées au présent rapport.

Après avis de la Commission "Petite enfance, Education et Culture" du 11 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET

- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER

- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **APPROUVE** les modifications proposées aux règlements intérieurs des centres de loisirs, de la restauration scolaire et de l'accueil pré-élémentaire (*cf. annexe n° 12*).

2009/045 - Demande de subvention au Conseil Général du Val d'Oise portant sur le diagnostic de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public

Monsieur Gilles THUILLIER, Adjoint au Maire, délégué aux Actions en faveur des Personnes Handicapées, à l'Emploi et à l'Insertion Professionnelle, expose l'objet de la délibération.

Dans l'objectif de favoriser la pleine citoyenneté des personnes en situation d'handicap, la ville d'Eaubonne s'est engagée à permettre l'accessibilité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP).

La demande de subvention d'investissement au taux maximum adressée à la « Maison départementale des personnes handicapées » relevant du Conseil Général du Val d'Oise porte sur les prestations d'étude détaillées ci-après.

A l'issue d'une mise en concurrence, le bureau d'études « SOCOTEC » a été retenu pour procéder à un diagnostic en deux temps et réaliser le schéma directeur de mise en accessibilité des ERP.

La méthode du diagnostic consiste à :

- classer par catégorie les ERP au regard de la réglementation et de la configuration urbaine (loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées – droit du travail)
- chiffrer les travaux nécessaires pour rendre accessibles ces ERP par catégorie à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le schéma directeur de mise en accessibilité sera ensuite élaboré afin de dégager différents *scenarii* en fonction des coûts et des problématiques identifiées par les études d'accessibilité.

Le coût de ces études est de 45 300 euros HT soit 54 178 euros TTC.

Ce coût se répartit de la façon suivante :

- hiérarchisation du patrimoine.....2 400 euros
- étude d'accessibilité.....40 180 euros
- élaboration d'un schéma directeur.....2 720 euros

Après avis des commissions "Aménagement, Cadre de vie, Développement durable et Commerce" et "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise une subvention d'investissement au taux maximum pour l'élaboration d'un schéma directeur de mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite.

2009/046 - Avenant n° 2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

Madame Nathalie DESSEMOND, Adjointe au Maire déléguée au patrimoine, aux équipements publics et au développement durable, expose l'objet de la délibération.

Par délibération n° 2006/19 en date du 31 janvier 2006, le Conseil Municipal a autorisé Le Maire après désignation de l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres à signer, exécuter et régler le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

Par délibération n° 2007/105 du 25 septembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la société DALKIA France titulaire du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

L'avenant n° 2 à passer avec la société DALKIA a pour objet la prise en compte et l'intégration de nouvelles installations thermiques suite à l'ouverture de nouveaux bâtiments communaux.

Ces nouvelles installations décrites en annexe (*cf. annexe n° 13*) seront prises en charge en P2 (entretien courant des installations) par la société DALKIA.

Le montant global de l'avenant pour une année est de 5 598,49 € HT soit 6 995,79 € TTC.

Il est précisé que les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

Après avis des commissions "Aménagement, Cadre de vie, Développement durable et Commerce" et "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 2 à passer avec la société DALKIA dans le cadre du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux,

=> **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

2009/047 - Modification du montant des vacations de police liées aux opérations funéraires

Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale expose l'objet de la délibération

Certaines opérations funéraires nécessitent une surveillance réalisée par la police sous forme de vacations. La loi n° 2008-1350 du 19/12/2008 relative à la législation funéraire engendre des modifications du montant et de l'application de ces vacations.

La délibération du Conseil Municipal du 6 mai 1998 avait fixé le tarif de cette vacation à 100 francs, convertis en 15,24 euros.

L'apport de la loi de 2008 sur l'augmentation de la taxe perçue lors des vacations de police : cette loi impose que cette vacation soit comprise entre 20 et 25 euros.

Est donc proposée l'augmentation du tarif de cette taxe et d'en fixer le montant à 22 euros.

Pour information, cette taxe est versée à un fonds de concours pour dépenses d'intérêt public rattaché au budget du Ministère (art. R. 2213-57 du Code général des collectivités territoriales).

Modification du périmètre du recours aux vacations : le nombre des opérations funéraires soumises à cette taxe (opération nécessitant la présence d'un agent de police) est restreint par cette loi aux cas suivants :

- transport de corps hors de la commune de décès,
- opération d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels,
- opération de crémation du corps d'une personne décédée.

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOU ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNEL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

Après en avoir délibéré,

=> **FIXE** le montant à 22 euros pour la taxe perçue sur les vacations de police lors des opérations funéraires.

2009/048 - Modification du régime indemnitaire : indemnité pour travail du dimanche ou d'un jour férié, travail de nuit et modification ponctuelle de la délibération portant régime indemnitaire

Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale expose l'objet de la délibération

A - Modification du régime indemnitaire : prise en compte d'une indemnité pour travail du dimanche ou d'un jour férié et pour travail de nuit :

Dans la cadre de l'annualisation du temps de travail de certains agents, notamment des services Culturel, Événementiel, le travail du dimanche et jours fériés et/ou le travail de nuit (au-delà de 22H) fait partie intégrante du temps de travail. Ainsi la rémunération de l'heure de travail effectuée un dimanche ou un jour férié et/ou de nuit n'est pas majorée lorsqu'elle se situe dans le cycle de travail.

Cependant, la contrainte du travail du dimanche ou d'un jour férié et du travail de nuit amène la collectivité à proposer une indemnité compensatrice.

Le décret 2008-797 du 20 août 2008 institue une indemnité forfaitaire pour travail de dimanche ou de jour férié à certains agents de la fonction publique territoriale et notamment aux agents sociaux et aux auxiliaires de soins.

Cette indemnité est fixée à 46,53€ pour un temps de travail de huit heures. Elle est attribuée au prorata temporis de la durée de travail effectuée (dans la limite de la durée du travail telle qu'elle résulte de la réglementation en vigueur).

Cette indemnité est exclusive de l'indemnité horaire pour travail supplémentaire.

Ainsi, je vous propose de reprendre le montant de cette indemnité afin de compenser la contrainte du travail du dimanche ou du travail de nuit, pour les autres agents, par un aménagement du régime indemnitaire existant.

Ce dispositif devrait concerner une dizaine d'agents pour un montant financier variable mais qui devrait être largement inférieur à 1 000 € en moyenne par agent et par an.

Pour les agents qui ne peuvent se voir verser cette indemnité, compte tenu de leur grade ou de leurs fonctions, il est proposé d'aménager le régime indemnitaire afin de permettre de verser une indemnité forfaitaire complémentaire de 100 € par mois.

Cette dernière disposition ne concerne que trois agents.

B - Modification du régime indemnitaire Ville : aménagement de la part fixe de la prime de mérite et de fonction pour la petite enfance :

Par la délibération du 1^{er} juillet 2008, le régime indemnitaire a été modifié pour la Ville et le CCAS. Ce régime indemnitaire se compose de deux volets : une prime mensuelle, correspondante aux fonctions occupées, et la prime de mérite et de fonction, versée annuellement selon l'évaluation. Cette prime de mérite et de fonction a été partiellement modifiée dans le cadre de l'application de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce réaménagement portait sur la modification du tableau de répartition du montant du régime indemnitaire mensuel par fonction.

Au regard de leurs similitudes, il convient de faire coïncider les taux de **Part Fixe de la Prime de Mérite et de Fonction** des **groupes 1 et 2** du tableau de la **petite enfance**, avec les groupes correspondant aux mêmes montants de Régime indemnitaire mensuel du tableau des agents hors filière technique.

Ainsi est modifié le tableau pour les agents relevant du secteur de la Petite Enfance :

Régime Indemnitaire 2008 - Petite Enfance				<i>Proposition</i>
N° groupe	Intitulés	Projet RI PLAFOND	PMF (hors part variable)	PMF (hors part variable)
1	Directrice de crèche	350	80%	90%
2	Adjointe directrice de crèche et directrice halte garderie	250	70%	80%

Le comité technique paritaire réuni le vendredi 13 mars 2009 a émis un avis favorable à ce projet.

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOÛ ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **APPROUVE** les modifications du régime indemnitaire telles que décrites ci-dessus.

2009/049 - Modification du tableau des effectifs

Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration générale expose l'objet de la délibération

Le tableau des effectifs fixés par le Conseil Municipal ne correspond plus aux besoins de la Ville et doit être modifié en autorisant la création des grades suivants (par création ou par substitution) :

a) Filière animation : (vacataires à temps plein transformés en agents contractuels)

Grade créé	Nombre
grade d'adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	5

a) Filière culturelle :

Grade existant	Nombre	Grade substitué	Nombre
Assistant d'enseignement artistique à temps nom complet (3h hebdomadaires)	1	Assistant d'enseignement artistique à temps nom complet (5h hebdomadaires)	1

Après avis de la commission "Finances et Administration générale" du 12 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

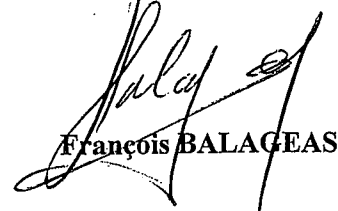
A l'Unanimité des suffrages exprimés,

33 voix pour : groupe "Vivre Eaubonne Ensemble" : Mme BEAULANDE ; M. LEGENDRE ; Mme BOUTON ; Mme RETUREAU ; M. LE DÛS ; Mme DUTOUQUET-LEBRUN ; M. ROUSSEL ; Mme DESSEMOND ; M. THUILLIER ; Mme RICOÛ ; M. TROTOUX ; M. NOIRÉ ; Mme MARMÈCHE ; M. DUFFAU ; Mme VICKRIDGE ; Mme BAUDIN ; Mme CHARON ; M. AUBIN ; Mme DELMAS ; Mme DELAMARRE ; M. JOURNAL ; Mme GIRARD ; M. SERPINET ; M. GRIMAUX ; Mme BASCAULES-FOUQUET
- groupe "Aimer Eaubonne" : M. SANCHEZ ; Mme JANDOT-RENOUARD ; Mlle BAUDRIER
- groupe "Eaubonne Plus Proche de Vous" : Mme MENEY ; Mme LAZREG ; M. DUBLINEAU ; M. DUPUY

=> **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs conformément aux tableaux susvisés.



Le Maire


François BALAGEAS

Conseil Municipal du Mardi 24 mars 2009

Annexes au Procès-Verbal

* *
*

- Annexe n° 01 Compte-rendu des Décisions du Maire
- Annexe n° 02 Election de délégués dans des commissions municipales et organismes divers
- Annexe n° 03 Approbation de la modification du PLU pour l'aire d'accueil des gens du voyage : polygone d'implantation
- Annexe n° 04 Autorisation de dépôt d'une demande de permis de démolir 5 sente des Perrottes : Plan
- Annexe n° 05 Synthèse - Documents explicatifs sur :
(cf. annexe n° 03 à la note de synthèse)
- Compte de gestion 2008 - Ville
 - Compte Administratif 2008 - Ville
 - Budget Primitif 2009 - Ville
 - Compte de gestion 2008 - Assainissement
 - Compte Administratif 2008 - Assainissement
 - Budget Primitif 2009 - Assainissement
- Annexe n° 06 Compte Administratif 2008 – Ville
(cf. annexe n° 04 à la note de synthèse)
- Annexe n° 07 Budget Primitif 2009 – Ville
(cf. annexe n° 05 à la note de synthèse)
- Annexe n° 08 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2008
- Annexe n° 09 Compte Administratif 2008 – Assainissement
(cf. annexe n° 07 à la note de synthèse)
- Annexe n° 10 Budget Primitif 2009 – Assainissement
(cf. annexe n° 08 à la note de synthèse)
- Annexe n° 11 Ouverture de l'école intercommunale Jean Jaurès à Ermont : modification partielle du périmètre scolaire des écoles du 1^{er} degré
- Annexe n° 12 Avenant aux règlements intérieurs des centres de loisirs, de la restauration scolaire et de l'accueil pré-élémentaire
- Annexe n° 13 Avenant n° 2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

Séance du Conseil Municipal
du 24 mars 2009

**Compte-rendu
des décisions du Maire**

prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

Annexe n° 01

27/01/2009 N° 2009/012	Contes pour enfants Objet : Contrat de prestation avec l'association CONTE-LEU sise 73 rue du Château à Saint Leu La Forêt (95) pour l'organisation de 6 séances de "l'Heure du conte" pour enfants, par les conteuses Marie-Pierre GRANCLAUDE, Axelle BERTHOD, Patricia MENA. Dates, heures et lieu : les 31 janvier 2009 à 10h30, 11 février 2009 à 15h, 8 avril à 15h, 9 et 16 mai à 10h30, et 3 juin à 15h à la médiathèque Maurice Genevoix. Montant : 150 € TTC par séance soit un total de 900 € TTC
27/01/2009 N° 2009/013	Ateliers d'initiation à la réflexion philosophique pour le jeune public Objet : Contrat de prestation avec l'Institut de pratiques philosophiques sise 5 rue Henry Say à Asnières (92) pour l'organisation de 4 ateliers. <i>Ateliers de 14h30 à 16h à la médiathèque Maurice Genevoix :</i> - 4 février 2009 : "pourquoi les règles ? La liberté ?" - 29 avril 2009 : "Est-ce bien ou mal de se battre ?" - 20 mai 2009 : "Dois-je toujours obéir ?" - 17 juin 2009 : "Virtuel et vérité ?" Montant : 150 € TTC par atelier soit un total de 600 € TTC
27/01/2009 N° 2009/014	Concert dans le cadre de la saison culturelle 2008/2009 Objet : Contrat de cession avec la S.A.R.L. ACCES sise 10 rue Sénard à Rouen (76) pour l'organisation du spectacle "Laurent de Wilde Trio". Date, heure et lieu : 30 janvier 2009 à 20h30 à l'espace culturel "l'Orange Bleue" Montant : 3 165 € TTC
27/01/2009 N° 2009/015	Concert de musique classique Objet : Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'Orange Bleue, à titre exceptionnel et gratuit, avec l'association les Amis de la Musique sise 22 boulevard Toussaint Lucas à Franconville (95). Date et heure : 1 ^{er} février 2009 de 13h à 18h30.
27/01/2009 N° 2009/016	Spectacle de danse, cirque et arts numériques Objet : Contrat de cession avec l'association W sise 51 boulevard Jamin à Reims (51) pour l'organisation du spectacle "Intéteur nuit" Date, heure et lieu : 6 février 2009 à 20h30 à l'espace culturel "l'Orange Bleue" Montant : 3 777 € TTC

27/01/2009
N° 2009/017

Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes

Objet : Marché de travaux relatif à la réhabilitation des sanitaires et de la cuisine de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, avenant n° 1 relatif à des travaux supplémentaires suite à des modifications intervenues en cours de chantier avec la société Machado sise ZAC de l'Ambresis 17 avenue Jean Monet à Villeparisis (77).

Date d'effet : 05 février 2009

Montant : 11 054 € HT soit 13 220,58 € TTC

27/01/2009
N° 2009/018

Pose de filets de sécurité sur la façade de l'Hôtel de Ville

Objet : Marché relatif à la fourniture et pose de filets de sécurité sur les façades en pierre de l'Hôtel de Ville avec la société Abside sise 6 rue racine à Montreuil (93).

Date d'effet : 30 janvier 2009

Montant total du marché : 17 096,96 € HT soit 20 447,89 € TTC

28/01/2009
N° 2009/019

Exposition de peintures et de sculptures

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Hôtel de Mézières au profit de l'association Art Rencontre sise 14 avenue de l'Europe à Eaubonne, pour une exposition de peintures et de sculptures.

Dates : Du 04 février au 16 février 2009

29/01/2009
N° 2009/020

Impression de l'Eaubonne Magazine et de supports de communication - Correcif

Objet : Décision portant correction de la décision n° 2008/308 bis du 26/12/08 : considérant l'erreur matérielle de la décision précitée qui dans son dispositif article 3^{ème} dit "lot n° 1 Conception réalisation de l'Eaubonne Magazine et de supports de communication" et qu'il convenait de lire "lot n° 2 Impression de l'Eaubonne Magazine et de supports de communication".

Pour rappel : Objet de la décision n° 2008/308 bis : Marchés de conception, réalisation, impression et régie publicitaire du magazine municipal et de supports de communication : lot n° 2 (impression) avec la société Desbouis Gresil sise ZI du Bac d'Ablon 10/12 rue de Mercure à Montgeron (91).

Durée : 1 an à compter du 26 décembre 2008 (renouvelable une fois)

	Prix unitaire H.T.
BULLETIN MUNICIPAL	
28 pages en 12 000 exemplaires	3 716 €
32 pages en 12 000 exemplaires	4 359 €
28 pages en 500 exemplaires supplémentaires	111 €
32 pages en 500 exemplaires supplémentaires	126 €
BULLETIN MUNICIPAL SPECIAL ETE	
8 pages 12 000 exemplaires	1 193 €
8 pages 500 exemplaires supplémentaires	34 €
ENCART DE COMMUNICATION	
8 pages en 13 5000 exemplaires	1 604 €
12 pages en 13 5000 exemplaires	1 718 €
16 pages en 13 5000 exemplaires	2 478 €
8 pages en 1 000 exemplaires supplémentaires	62 €
12 pages en 1 000 exemplaires supplémentaires	86 €
16 pages en 1 000 exemplaires supplémentaires	118 €

30/01/2009 N° 2009/021	<p>Photocopieurs pour le service reprographie 2008</p> <p>Objet : Marché - Lot n° 2 - concernant la "location maintenance d'un photocopieur couleur pour le service reprographie" avec la société Konica Minolta Business Solutions France sise 365/367 route de Saint Germain à Carrières sur Seine (78).</p> <p>Date d'effet : 4 ans à compter du 05 février 2009</p> <p>Montant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - location : 405,00 € HT soit 484,38 € TTC par trimestre - maintenance : 5,50 HT soit 6,58 € TTC les 1 000 photocopies noir et blanc - maintenance : 55,00 HT soit 65,78 € TTC les 1 000 photocopies couleur
03/02/2009 N° 2009/022	<p>Spectacle de danse</p> <p>Objet : Contrat de cession avec l'association Carré blanc Cie, sise Place des Cordeliers à Samatan (32) pour l'organisation d'un spectacle de danse intitulé "Chiffonnade".</p> <p>Date, heure et lieu : 07 février 2009 à 16h à l'espace culturel l'Orange Bleue</p> <p>Montant : 1 955,97 € TTC</p>
06/02/2009 N° 2009/023	<p>Atelier-conférence sur la petite enfance</p> <p>Objet : Convention avec l'association "A portée de mains", sise 6 allée Paul Verlaine) Eymont (95) pour l'organisation d'une intervention publique intitulée "le massage pour les bébés".</p> <p>Date, heure et lieu : 7 février 2009 à partir de 9h à la Maison de la Petite enfance</p> <p>Montant de la prestation : 60 €</p>
06/02/2009 N° 2009/024	<p>Atelier-conférence sur la petite enfance</p> <p>Objet : Convention, à titre gratuit, avec l'association "Signe avec moi", représentée par Mme MONTIER-CROULARD pour l'organisation d'une intervention publique intitulée "langage des signes".</p> <p>Date, heure et lieu : 7 février 2009 à partir de 10h à la Maison de la Petite enfance</p>
06/02/2009 N° 2009/025	<p>Atelier-conférence sur la petite enfance</p> <p>Objet : Convention, à titre gratuit, avec le Docteur Catherine GUEGEN pour l'organisation d'une intervention publique intitulée "Flaptonomie".</p> <p>Date, heure et lieu : 7 février 2009 à partir de 9h à la Maison de la Petite enfance</p>

06/02/2009 N° 2009/026	<p>Atelier-conférence sur la petite enfance</p> <p>Objet : Convention avec l'association Langage et prévention sise 11 avenue Aristide Briand à Montigny les Corneilles (95) pour l'organisation d'une intervention publique intitulée "le développement de la communication et du langage".</p> <p>Date, heure et lieu : 7 février 2009 à partir de 9h à la Maison de la Petite enfance</p> <p>Montant de la prestation : 400 €</p>
06/02/2009 N° 2009/027	<p>Atelier-conférence sur la petite enfance</p> <p>Objet : Convention, à titre gratuit, avec l'Institut Charles Perrault pour l'organisation d'une intervention publique intitulée "la découverte du livre".</p> <p>Date, heure et lieu : 7 février 2009 à partir de 9h à la Maison de la Petite enfance</p>
06/02/2009 N° 2009/028	<p>Atelier-conférence sur la petite enfance</p> <p>Objet : Convention avec l'association Française du Chant Prénatal sise 16 passage du Théâtre à Malakoff (92), pour l'organisation d'une intervention publique intitulée "la découverte du chant prénatal".</p> <p>Date, heure et lieu : 7 février 2009 à partir de 10h à la Maison de la Petite enfance</p> <p>Montant de la prestation : 100 €</p>
06/02/2009 N° 2009/029	<p>Atelier-conférence sur la petite enfance</p> <p>Objet : Convention, à titre gratuit, avec Mme Caroline MELANO pour l'organisation d'une intervention publique intitulée "la découverte du livre".</p> <p>Date, heure et lieu : 7 février 2009 à partir de 9h à la Maison de la Petite enfance</p>
06/02/2009 N° 2009/030	<p>Atelier-conférence sur la petite enfance</p> <p>Objet : Convention avec l'association Bilinguisme Animation Formation Information sise 12 passage de la Folie Regnaud à Paris (75), pour l'organisation d'une intervention publique intitulée "le bilinguisme".</p> <p>Date, heure et lieu : 7 février 2009 à partir de 10h à la Maison de la Petite enfance</p> <p>Montant de la prestation : 160 €</p>

06/02/2009 N° 2009/031	<p>Atelier-conférence sur la petite enfance</p> <p>Objet : Convention avec l'association Marie JAELL sise 6 rue Philippe de Girard à Paris (75), pour l'organisation d'une intervention publique intitulée "l'éveil musical".</p> <p>Date, heure et lieu : 7 février 2009 à partir de 9h à la Maison de la Petite enfance</p> <p>Montant de la prestation : 210 €</p>
06/02/2009 N° 2009/032	<p>Atelier-conférence sur la petite enfance</p> <p>Objet : Convention avec l'association Bilinguisme Animation Formation Information sise 12 passage de la Folie Regnault à Paris (75), pour l'organisation d'une conférence publique intitulée "Langage, Communication et Bilinguisme du tout petit".</p> <p>Date, heure et lieu : 5 février 2009 à partir de 20h à l'espace culturel l'Orange Bleue</p> <p>Montant de la prestation : 400 €</p>
11/02/2009 N° 2009/033	<p>Manifestation autour des arts du cirque 2008</p> <p>Objet : Convention permettant le développement des arts du cirque via la mise en réseau de six villes du Val d'Oise. Ce réseau appelé "CirqEvolution" animé par l'ADIAM 95 se traduit par l'organisation d'une manifestation. Le réseau permet de mutualiser certains coûts liés à l'événement entre les villes adhérentes (communication, transports, frais connexes ...).</p> <p>Date d'effet : 18 février 2009</p> <p>Coût : 1 200 € TTC</p>
11/02/2009 N° 2009/034	<p>Mise en place d'activités d'acrobatie</p> <p>Objet : Convention avec l'association Arr'Acro sise 131 rue de Gascogne à Franconville (95) pour l'organisation des activités acrobatiques au profit des jeunes adhérents du service jeunesse, en dehors des vacances scolaires.</p> <p>Durée et lieu : tous les mardis du 30 septembre 2008 au 30 juin 2009 Au gymnase Paul Bert</p> <p>Montant : 1 600 € pour 32 séances (soit 50 € la séance)</p>
12/02/2009 N° 2009/035	<p>Reprise d'un photocopieur</p> <p>Objet : Reprise, à titre gratuit, du photocopieur couleur KONICA 8020 du service reprographie par la société KONICA MINOLTA pour destruction.</p> <p>Date d'effet : 13 février 2009</p>

13/02/2009 N° 2009/036	<p>Médecine préventive professionnelle</p> <p>Objet : Convention avec le Centre Interdépartemental, de Gestion de la Grande Couronne (C.I.G.) sise 15 rue Boileau à Versailles (78) relative à l'intervention d'un médecin du C.I.G. pour la mission de médecine préventive professionnelle auprès de la ville d'Eaubonne.</p> <p>Durée : 3 ans à compter du 27 février 2009</p> <p>Montant des vacations et examens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50,50 € par ½ heure consacrée aux missions par le médecin dans la collectivité - 59 € par ½ heure en cas d'horaires adaptés
17/02/2009 N° 2009/037	<p>Spectacle pour enfants</p> <p>Objet : Convention avec la Compagnie Le Square pour l'organisation d'un spectacle intitulé "Attention Patatouille" pour les enfants du centre de loisirs maternel du Val Joli.</p> <p>Date et lieu : 26 février 2009 à la Salle des Fêtes</p> <p>Montant : 685 € TTC</p>
17/02/2009 N° 2009/038	<p>Sensibilisation aux arts du cirque</p> <p>Objet : Convention avec l'association Art Ensemble pour l'organisation de quarante séances de sensibilisation aux arts du cirque.</p> <p>Date et lieu : du 5 janvier au 27 mars 2009 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) à l'école élémentaire du Mont d'Eaubonne</p> <p>Montant : 3 100 € TTC</p>
17/02/2009 N° 2009/039	<p>Sensibilisation à la pratique sportive</p> <p>Objet : Convention avec l'association Stagescime pour l'organisation de 40 séances de sensibilisation à l'escrime.</p> <p>Date et lieu : du 5 janvier au 27 mars 2009 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) à l'école élémentaire du Mont d'Eaubonne</p> <p>Montant : 1 800 € TTC</p>
18/02/2009 N° 2009/040	<p>Exposition de peintures et de dessins</p> <p>Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Hôtel de Mézières au profit de l'association l'Atelier sise 7 rue Jeanne Robillon à Eaubonne pour une exposition de peintures et de dessins.</p> <p>Durée : du 05 mars au 17 mars 2009</p>

19/02/2009 N° 2009/041	<p>Marché relatif à la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public et des espaces publics</p> <p>Objet : Marché relatif à la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public et espaces publics et portant réalisation d'un schéma directeur avec la société SOCOTEC sise 11 allée Rosa Luxembourg à Eragny sur Oise (95).</p> <p>Date d'effet : 19 février 2009</p> <p>Montant : 66 880 € HT soit 79 988,48 € TTC</p>
20/02/2009 N° 2009/042	<p>Modification d'une régie d'avances</p> <p>Objet : Modification de la régie d'avances pour le paiement de menues dépenses afin d'inclure le paiement des dépenses urgentes de manifestations organisées auparavant par des associations, et reprises par la ville d'Eaubonne.</p> <p>Date d'effet : 20 février 2009</p>
27/02/2009 N° 2009/043	<p>Spectacle de cirque</p> <p>Objet : Contrat de cession avec la Compagnie Adrien M sise 53 quai Claude Bernard à Grenoble (38) pour l'organisation d'un spectacle de cirque.</p> <p>Date, heure et lieu : 06 mars 2009 à 20h30 à l'espace culturel l'Orange Bleue</p> <p>Montant : 4523,06 € TTC</p>
27/02/2009 N° 2009/044	<p>Spectacle de danse et de marionnettes</p> <p>Objet : Contrat de cession avec la Compagnie Duda Paiva Puppetry et Dance sise Kleine Koppel 40 à Amersfoort (Pays-Bas) pour l'organisation d'un spectacle de danse et de marionnettes intitulé "Morningstar".</p> <p>Date, heure et lieu : 03 avril 2009 à 20h30 à l'espace culturel l'Orange Bleue</p> <p>Montant : 4 000 € TTC</p>
06/03/2009 N° 2009/045	<p>Convention d'occupation d'un logement communal</p> <p>Objet : Convention d'occupation précaire et révoicable d'un logement communal sis 2 rue des Alouettes à Eaubonne de type F3 avec Madame GUEDJ Héloéne.</p> <p>Durée : 1 an à compter du 13 septembre 2008</p> <p>Montant du loyer : 380 € (hors charges)</p>
06/03/2009 N° 2009/046	<p>Concerts dans le cadre du festival Variety</p> <p>Objet : Contrat de cession avec l'association ADAME (EMB de Sannois) sise 2 rue Georges Pompidou à Sannois (95) pour l'organisation de deux soirées de concerts dans le cadre du festival Variety avec les groupes suivants : Syrano, Miss T L6 et Caravan Palace.</p> <p>Dates, heures et lieu : les 13 et 14 mars 2009 à 20h30 à l'espace culturel l'Orange Bleue</p> <p>Montant : 8 000 € TTC</p>

09/03/2009 N° 2009/047	<p>Séjours d'été 2009</p> <p>Objet : Marché relatif aux séjours d'été 2009 avec l'association Office des Centres de Vacances et Loisirs (O.D.C.V.L.) sise Parc d'activités de la Roche à Epinal (88).</p> <p>Le marché sera rémunéré en fonction des prix des séjours annexés à l'acte d'engagement et du nombre de participants.</p>
10/03/2009 N° 2009/048	<p>Mise à disposition de l'Hôtel de Mézières – Exposition de peintures et de sculptures</p> <p>Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Hôtel de Mézières avec les exposants Luc BABIN demeurant 6 rue de la Marne à Ezanville (95) et Isabelle MASSON-FAURE demeurant 39 rue Georges Sand à Deuil la Barre (95) pour une exposition de peintures et de sculptures.</p> <p>Dates : du 19 au 30 mars.</p>
11/03/2009 N° 2009/049	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Dominique BRISSON, demeurant au 8/10 rue Lecouteux au Lilas (93) pour l'organisation des interventions dans les écoles élémentaires Paul Bert, Mont d'Eaubonne et Jean-Jacques Rousseau, l'école Jean Macé, collège André Chénier.</p> <p>Dates : les 24 et 26 mars 2009</p> <p>Montant : 599,62 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et repas)</p>
11/03/2009 N° 2009/050	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Jean-Loup CRAIPEAU, demeurant au 34 bis rue de Picpus à Paris (75) pour l'organisation des interventions dans les écoles élémentaires Flammarion, Jean-Jacques Rousseau, les écoles Jean Macé et Sainte Marguerite, collège André Chénier.</p> <p>Date : le 24 mars 2009</p> <p>Montant : 340,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et repas)</p>
11/03/2009 N° 2009/051	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur René ECUDIE, demeurant au 4 rue de l'ancien jeu de ballon à Cournonsec (34) pour l'organisation des interventions dans les écoles élémentaires Paul Bert et du Mont d'Eaubonne.</p> <p>Date : le 27 mars 2009</p> <p>Montant : 340,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport, repas et hébergement)</p>

11/03/2009 N° 2009/052	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Annie JAY, demeurant Chemin Bernon à Méauzac (82) pour l'organisation des interventions dans les collèges Schweitzer, Ronsard, Chénier et Jules Ferry.</p> <p>Dates : les 26 et 27 mars 2009</p> <p>Montant : 681,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport, repas et hébergement)</p>
11/03/2009 N° 2009/053	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Caryl FERREY, demeurant au 5 bld Jules Ferry à Paris (75) pour l'organisation des interventions dans le collège André Chénier et les écoles Jean Macé et Sainte Marguerite.</p> <p>Dates : les 23 et 24 mars 2009</p> <p>Montant : 547,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et de repas)</p>
11/03/2009 N° 2009/054	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Olivier MELANO, demeurant au 6 bis rue de Saint Prix à Eaubonne pour l'organisation des interventions dans les écoles élémentaires Paul Bert, Mont d'Eaubonne, Jean-Jacques Rousseau, Jean Macé et Flammarton, l'école maternelle Paul Bert.</p> <p>Dates : les 17 et 24 mars 2009</p> <p>Montant : 681,99 € TTC (non inclus les frais annexes de repas)</p>
11/03/2009 N° 2009/055	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Claude CLEMENT, demeurant Impasse de la Vayssière Nuces à Valady (12) pour l'organisation des interventions dans les écoles élémentaires Paul Bert et Jean-Jacques Rousseau.</p> <p>Date : le 27 mars 2009</p> <p>Montant : 340,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport, repas et hébergement)</p>
11/03/2009 N° 2009/056	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Domitille PRESSENSE, demeurant au 50 bld Beaumarchais à Paris (75) pour l'organisation des interventions à l'école maternelle du Mont d'Eaubonne, les écoles Saint Marguerite et Jean Macé.</p> <p>Dates : les 19 et 26 mars 2009</p> <p>Montant : 547,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et repas)</p>

11/03/2009 N° 2009/057	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Christine DAVENIER, demeurant au 30 rue de la clef à Paris (75) pour l'organisation des interventions dans les écoles maternelles du Mont d'Eaubonne, Paul Bert, dans les écoles élémentaires Flammarton et du Mont d'Eaubonne.</p> <p>Date : le 19 mars 2009</p> <p>Montant : 340,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et repas)</p>
11/03/2009 N° 2009/058	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Stéphane DANIEL, demeurant au 9 bis avenue Pierre grenier à Boulogne Billancourt (92) pour l'organisation des interventions dans les écoles élémentaires Jean-Jacques Rousseau et du Mont d'Eaubonne, le collège André Chénier.</p> <p>Date : le 26 mars 2009</p> <p>Montant : 340,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et repas)</p>
11/03/2009 N° 2009/059	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Michel BOUCHER, demeurant au 12 rue Servandoni à Paris (75) pour l'organisation des interventions dans les écoles maternelle et élémentaire Paul Bert.</p> <p>Date : le 20 mars 2009</p> <p>Montant : 238,43 € TTC (non inclus les frais annexes de transport)</p>
11/03/2009 N° 2009/060	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Marie-Hélène DELVAL, demeurant au 9 rue Notre Dame de Nazareth à Paris (75) pour l'organisation des interventions à l'école élémentaire du Mont d'Eaubonne, l'école Sainte Marguerite et le collège André Chénier.</p> <p>Date : le 20 mars 2009</p> <p>Montant : 340,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et repas)</p>
11/03/2009 N° 2009/061	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Jacques DELVAL, demeurant au 9 rue Notre Dame de Nazareth à Paris (75) pour l'organisation des interventions à l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau.</p> <p>Date : le 24 mars 2009</p> <p>Montant : 207 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et repas)</p>

11/03/2009 N° 2009/062	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Elsa DEVERNOIS, demeurant au 2 allée Thaddy à Bourg la Reine (92) pour l'organisation des interventions dans les écoles maternelles du Mont d'Eaubonne et Flammarton, l'école élémentaire Flammarton et Bain de lecture à la salle Paul Nicolas.</p> <p>Date : le 27 mars 2009</p> <p>Montant : 340,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et repas)</p>
11/03/2009 N° 2009/063	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Claire MAZARD, demeurant au 229 rue de Charenton à Paris (75) pour l'organisation des interventions dans les collèges André Chénier et Schweitzer.</p> <p>Date : le 19 mars 2009</p> <p>Montant : 340,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et repas)</p>
11/03/2009 N° 2009/064	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Pierre CORAN, demeurant au 19 rue d'Erbisoeul Jurbiise en Belgique pour l'organisation des interventions à l'école élémentaire du Mont d'Eaubonne et l'école de la Cerisaie.</p> <p>Dates : les 26 et 27 mars 2009</p> <p>Montant : 547,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport, repas et hébergement)</p>
11/03/2009 N° 2009/065	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Convention avec l'auteur Catherine MISSONNIER, demeurant au 4 allée du Pigeonnier à Chamourcy (78) pour l'organisation des interventions dans les écoles élémentaires du Mont d'Eaubonne, Flammarton et Paul Bert, le collège Ronsard.</p> <p>Dates : les 26 et 27 mars 2009</p> <p>Montant : 547,99 € TTC (non inclus les frais annexes de transport et repas)</p>
11/03/2009 N° 2009/066	<p>Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur</p> <p>Objet : Contrat de prestation avec l'association "La plume et le roseau" sise 15 rue Armand Lecomte à Saint Ouen l'Aumône pour l'organisation des interventions dans les collèges André Chénier et Schweitzer.</p> <p>Date : le 26 mars 2009</p> <p>Montant : 415 € TTC (non inclus les frais annexes de repas)</p>

11/03/2009
N° 2009/067

Salon du livre jeunesse – Rencontres d'auteur

Objet : Contrat de prestation avec l'auteur Bruno BAGOURD, demeurant au 42 avenue de l'Amiral Courbet à Eaubonne pour l'organisation d'un atelier sur le thème les couleurs intitulé "des histoires fantastiques et des couleurs dénaturées" et de séances de contes pour les enfants.

Dates et lieu : les 28 et 29 mars 2009 à la salle Paul Nicolas

Montant : 633 € TTC



Le Maire
François BALAGEAS

Annexe n° 02

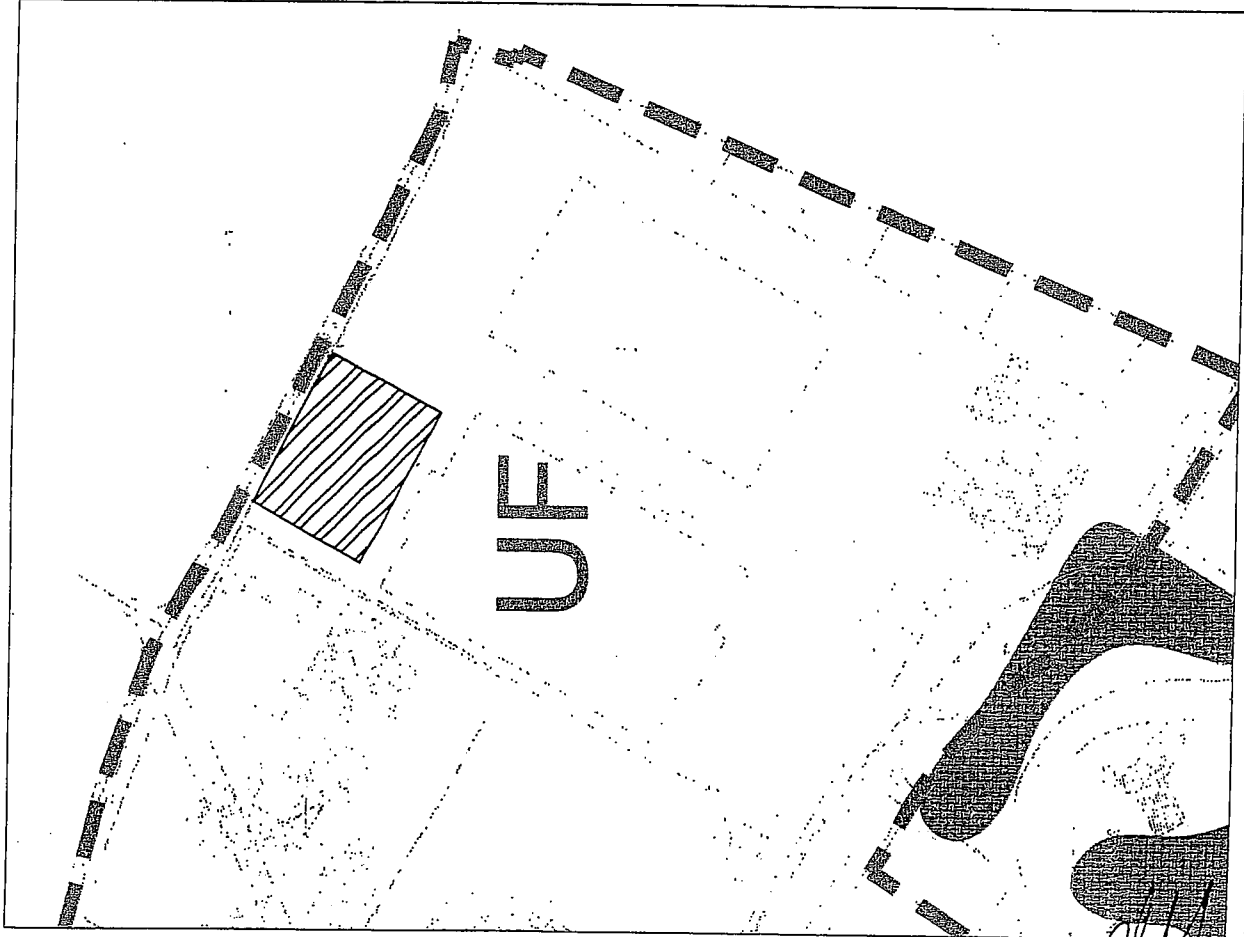
**Tableau récapitulatif
des désignations des délégués du Conseil Municipal
dans les commissions et organismes divers**

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANES CONSULTATIFS DE LA VILLE ET LES ORGANISMES EXTERIEURS			
1/ Commissions et Comités consultatifs locaux			
1.1 - Commissions municipales d'instruction :			
4 commissions thématiques	Tit.	Supp.	Titulaires
Commission n° 1 : - Finances et Administration générale <i>(en sus de François BALAGEAS, Maire, Président de droit)</i>	12 9 majo. 3 mino.	-	(1) Marie-José BEAULANDE (1) Jean BAUDIN (1) Bernard LE DUS (1) Emmanuel SERPINET (1) Dominique NOIRÉ (1) Loïc JOURNEL (1) Yvette RETUREAU (1) Bernadette DUS
	12 9 majo. 3 mino.	-	(1) Marie-José BEAULANDE (1) Sylvaine DELAMARRE (1) Josette RICOU (1) Saïd FERHAOUI (1) Fabien ROUSSEL (1) Elizabeth BOUTON (1) Yvette RETUREAU (1) Evelyne DUTOUQUET-LEBRUN (1) Alexandra GIRARD
	12 9 majo. 3 mino.	-	(1) Fabien ROUSSEL (1) Yvette RETUREAU (1) Evelyne DUTOUQUET-LEBRUN (1) Alexandra GIRARD
	Autres commissions		
Commission pour les délégations de service public <i>(en sus de François BALAGEAS, Maire, Président de droit)</i>	5 4 majo. 1 mino.	5 4 majo. 1 mino.	(1) Nathalie DESSEMOND (1) Gilles THULLIER (1) Bernadette DUS (1) Emmanuel SERPINET (1) Maryse MENY
	Titulaires		
Fonds d'Initiatives Locales (ex Bourse à projets)	5 4 majo. 1 mino.	-	(1) Jean BAUDIN (1) Loïc JOURNEL (1) Sylvaine DELAMARRE (1) Alexandra GIRARD (2) Philippe DUPUY
	Titulaires		
2/ Titulaires			
(1) Saïd FERHAOUI (1) Dominique TROToux (1) Fabien ROUSSEL (2) Olivier GUERIN-GARNIER (2) Jean-Noël SANCHEZ (2) Grégoire DUBLINEAU (1) Frédéric LEGENDRE (1) Alexandra GIRARD (1) Evelyne DUTOUQUET-LEBRUN (2) Maryse MENY (2) Cécile BAUDRIER (2) Grégoire DUBLINEAU (1) Anne-Marie DELMAS (1) Danielle BAUDIN (1) Stéphanie DUFEAU (2) Philippe DUPUY (2) Olivier GUERIN-GARNIER (2) Françoise JANDOT-RENOUARD (1) Josette RICOU (1) Yvette RETUREAU (1) Stéphanie DUFEAU (1) Saïd FERHAOUI (2) Cécile BAUDRIER			
(2) Suppléants			

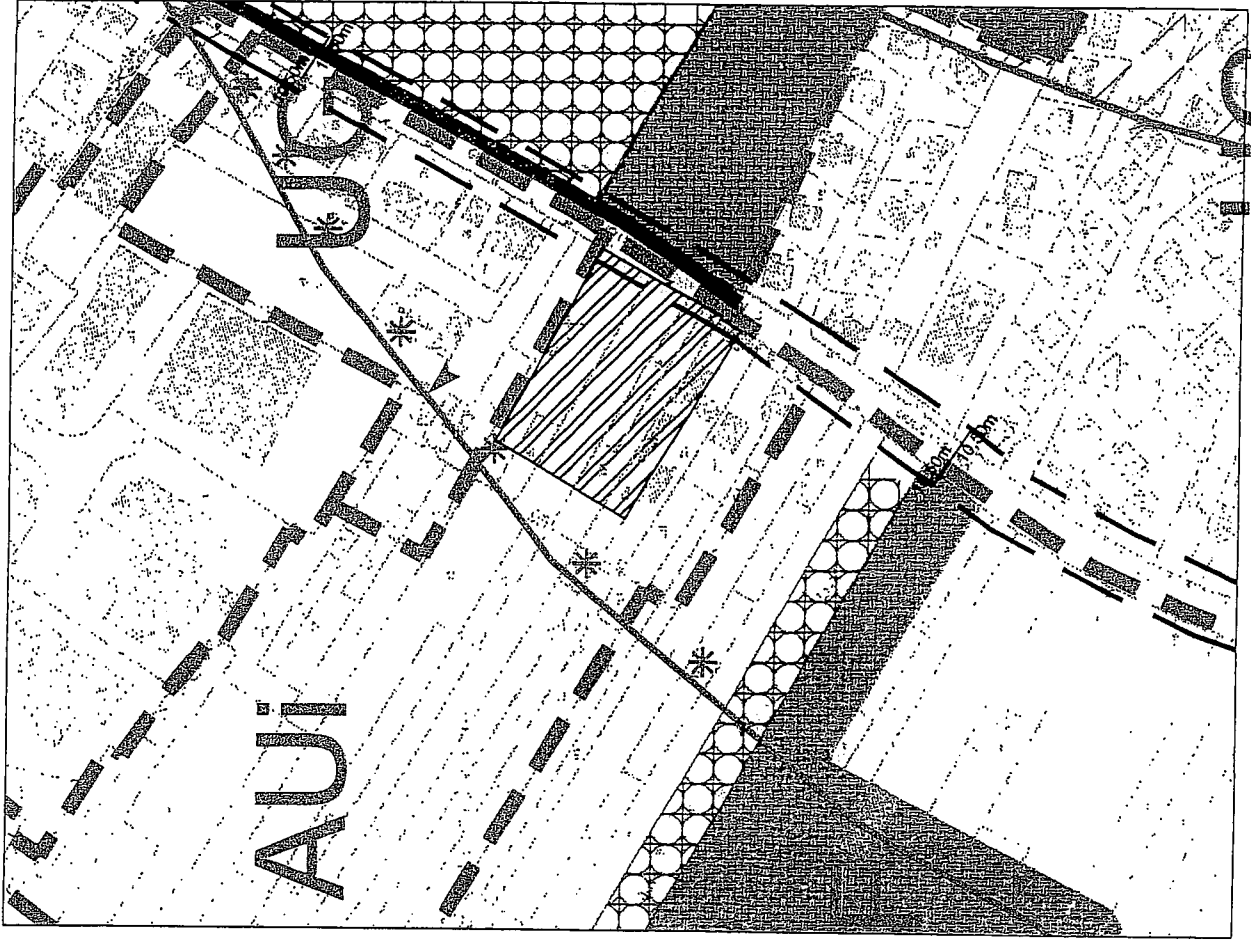
12 - Commissions et Comités extra-municipaux			
Tit.	Tit.	Titulaires	Titulaires
1 majo.	1 majo.	(0) Bernard LE DUS	(0) Dominique TROTOUX
2/ Etablissements publics:			
21 - EPCI - Communauté d'Agglomération "Val-et-Forêt":			
Tit.	Suppl.	Titulaires	Suppléants
1 majo.	1 majo.	(0) François BALAGEAS	(0) Gilles THUILLIER
1 majo.	1 majo.	(0) Marie-José BEAULANDE	(0) Fabien ROUSSEL
1 majo.	1 majo.	(0) Frédéric LEGENDRE	(0) Bernard LE DUS
1 majo.	1 majo.	(0) Elisabeth BOUTON	(0) Nathalie DESSEMOND
1 majo.	1 majo.	(0) Emmanuel BERNINET	(0) Jean-AUBIN
22 - EPCI - Syndicats intercommunaux ou mixtes:			
Tit.	Suppl.	Titulaires	Suppléants
1 majo.	1 majo.	(0) Bernard LE DUS	(0) Benoît GRIMAUD
1 majo.	1 majo.	(0) Anne-Marie DELMAS	(0) Marie-Hélène BASGAULES-ROUQUET
1 majo.	1 majo.	(0) Alexandra GIRARD	
1 majo.	1 majo.	(0) Marie-José BEAULANDE	(0) Bernard LE DUS
Tit.	Suppl.	Titulaires	Suppléants
1 majo.	1 majo.	(0) Bernard LE DUS	(0) Yvette RETUREAU
1 majo.	1 majo.	(0) Marie-José BEAULANDE	(0) Frédéric LEGENDRE
1 majo.	1 majo.	(0) Nathalie DESSEMOND	(0) Gilles THUILLIER
23 - CCAS			
Stages suivis: Administrateurs (élus au Conseil Municipal)			
Tit.	Suppl.	Titulaires	Suppléants
3 majo.		(0) Bernard LE DUS	(0) Marie-Hélène BASGAULES-ROUQUET
		(0) Sylviane DELAMARRE	(0) Alexandra GIRARD
		(0) Christiane MARMECHE	(0) Anne-Marie DELMAS
2 majo.		(0) Marie-Christine VICKRIDGE	(0) Elisabeth BOUTON
		(0) Christiane MARMECHE	(0) Yvette RETUREAU
1 majo.	1 majo.	(0) Bernard LE DUS	
1 majo.	1 majo.	(0) Marie-Christine VICKRIDGE	
1 majo.	1 majo.	(0) Marie-Christine VICKRIDGE	
25 - Autres établissements publics:			
Tit.	Suppl.	Titulaires	Suppléants
1 majo.		(0) Bernard LE DUS	
1 majo.	1 majo.	(0) Marie-José BEAULANDE	
Conseil de l'établissement privé école Sainte Marguerite CIC (Conseil de discipline de recours d'IdF)			

Localisation du polygone d'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage
sur le Plan de zonage global du Plan Local d'Urbanisme

Annexe n° 03



PLU en vigueur : terrain rue des Maquignons (à supprimer)



Echelle : 1 / 2 500

Projet de modification : terrain route de Montlignon (à créer)

Mairie d'Eaubonne
Extrait du cadastre Section AP



5 sente des Perrottes

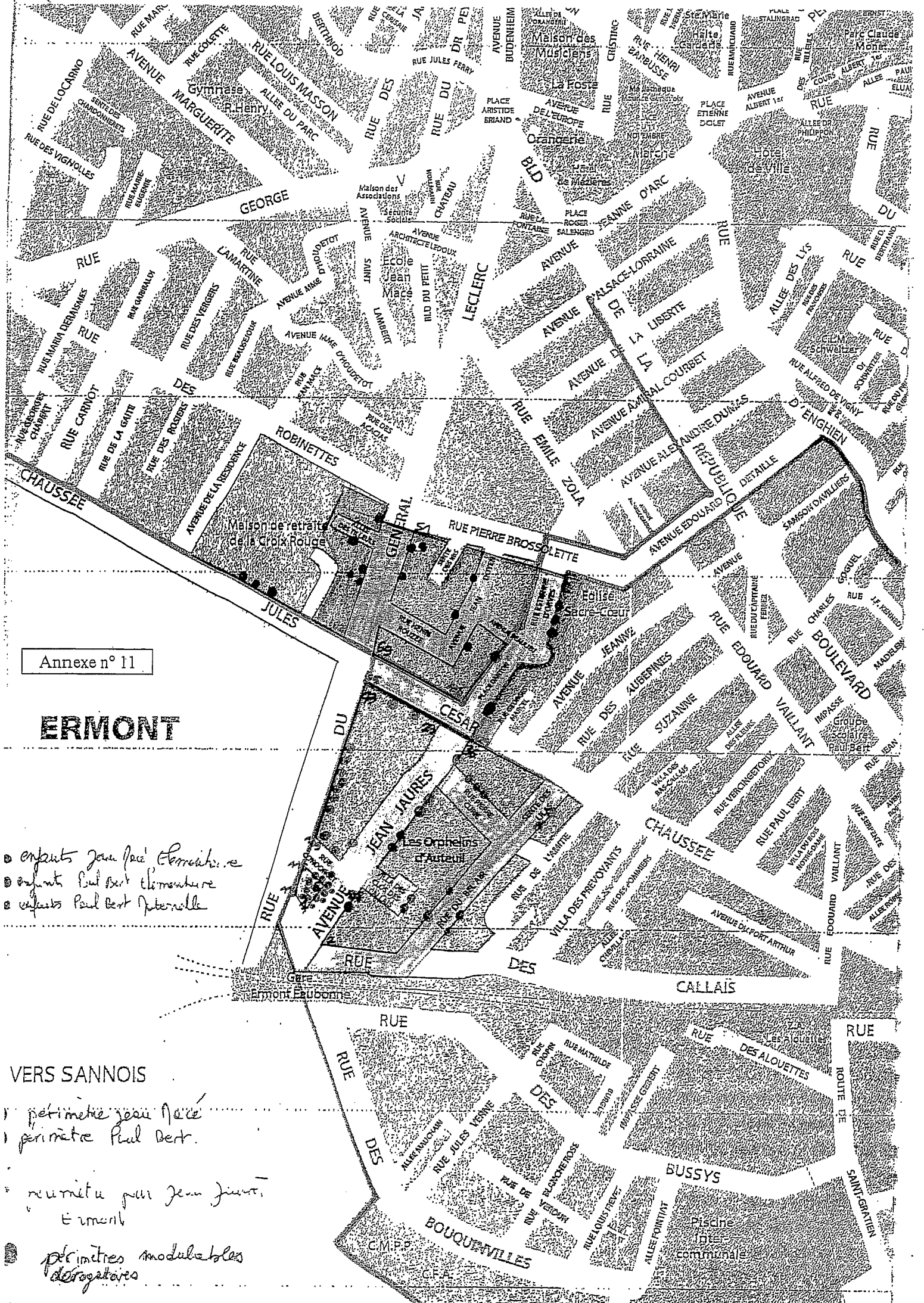
ACQUISITION - ANNÉE 2008

Annexe n° 08

Date de l'acte	Référence cadastrale	Superficie	Adresse du bien	Nature du bien	Origine	Cédant	Cessionnaire	Conditions
06.05.2008	AO 583	1 498 m ²	14 boulevard du Petit Château	Terrain bâti	Transfert de propriété suivant acte administratif du 7 décembre 1982 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET, le 25 mars 1983 volume 5054, numéro 11. Acquisition suivant acte reçu par Maître SEJOURNANT, Notaire à Paris le 7 mars 1969 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET, le 10 mai 1969 volume 8244, numéro 7.	C.P.A.M. Les Marjoberts 2 rue des Chauffours 95000 CERGY	Commune d'Eaubonne	Acquisition amiable Prix : 1 130 000 euros
23.05.2008	AN 830	58 m ²	6 rue Condorcet	Alignement	Acquisition suivant acte reçu par Maître LACOURTIE, Notaire à Paris, le 20 décembre 2004, dont une expédition a été publiée et enregistrée à la Conservation des Hypothèques de SAINT LEU LA FORET le 2 février 2005, reprise pour ordre le 10 février 2005, Volume 2005P n°716.	S.A. Les Résidences de la Région Parisienne 204 rond-point du Pont de Sèvres - Tour Amboise 92516 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex	Commune d'Eaubonne	Acquisition amiable : cession gratuite (R. 332-6 Code de l'Urbanisme) Terrain grevé par l'emplacement réservé E
12.06.2008	AR 384	1 236 m ²	8 avenue de la Première Armée Française	Terrain nu	Attestation de propriété après décès établie suivant acte reçu par Maître LECUYER, Notaire à PARIS le 10 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET le 28 juillet 1988, Volume 7981, numéro 9.	Consorts MATHIEU	Commune d'Eaubonne	Acquisition par voie de préemption Prix : 135 000 euros
09.10.2008	AP 375	692 m ²	5 sente des Perrottes	Terrain bâti	Attestation de propriété après décès établie suivant acte reçu par Maître RANDOT, Notaire à MITRY MORY le 5 février 1999 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET le 2 mars 1999, volume 1999P, numéro 1393.	M. Jean VANHAECKE 27 avenue Léon Blum 93420 VILLEPINTE	Commune d'Eaubonne	Acquisition par voie de préemption Prix : 250 000 euros
09.12.2008	AD 224	756 m ²	35 rue Gabriel Péri	Terrain bâti	Partage suivant acte reçu par Maître BOUTILLIER, Notaire à MONTMORENCY le 24 mai 1973 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET, le 15 octobre 1973, volume 865, numéro 8. Donation/Legs suivant acte reçu par Maître BOCQUILLET, Notaire à FRANCONVILLE le 27 janvier 1966 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET, le 9 mars 1966 volume 6915, numéro 18. Cette donation a eu lieu moyennant une réserve d'usufruit au profit de Monsieur ROUZEE devenue depuis lors sans objet par suite du décès survenu le 13 novembre 1972 à SAINT CLOUD (HAUT DE SEINE).	Mme FACHENA 4 rue Picot 75016 PARIS	Commune d'Eaubonne	Acquisition par voie de préemption Prix : 450 000 euros
12.12.2008	AO 582	297 m ²	16 boulevard du Petit Château	Terrain bâti	Acquisition suivant acte reçu par Maître Paul BOULOC, Notaire à EAUBONNE le 29 juin 2001 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET, le 26 juillet 2001 volume 2001P, numéro 4916.	M. Mme MARTINEZ 16 Bd du Petit Château 95600 EAUBONNE	Commune d'Eaubonne	Acquisition par voie de préemption Prix : 360 000 euros
03.12.2008 Ordonnance d'annulation en possession	AH 544 AI 5-12 Commune de Saint-Leu-La-Forêt Hauts-de-Seine	39 973 m ² 1 324 m ²	4 square du Berry	Appartement lot 770 Cave - lot 828	Acquisition suivant acte reçu par Maître Alain LEVAGE, Notaire à EAUBONNE, le 11 septembre 1978, dont une copie authentique a été publiée au bureau des Hypothèques de SAINT LEU LA FORET, le 29 septembre 1978, volume 2991, numéro 8.	Succession KICHKINE	Commune d'Eaubonne	Legs Evaluation : 100 000 euros

CESSIONS - ANNÉE 2008

Date de l'acte	Référence cadastrale	Superficie	Adresse du bien	Nature du bien	Origine	Cédant	Cessionnaire	Conditions
02.04.2008	AC 632	417 m ²	95 route de Montfignon	Terrain nu	Acquisition suivant acte de Maître LAMBERT, suppléant Maîtres LEPAGE et DESCHAMPS, Notaires à EAUBONNE, le 19 décembre 1994, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET, le 23 janvier 1995 volume 1995p, numéro 421	Commune d'Éaubonne	M. et Mme LINEAS 4, square du Berry 95600 EAUBONNE	Cession amiable Prix : 171 175 euros
27.06.2008	AE 107	698 m ²	11 avenue Voltaire	Terrain bâti	Acquisition suivant acte reçu par Maître Alain LEPAGE, Notaire à EAUBONNE, le 6 novembre 1992 dont une copie de l'acte authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET, le 4 décembre 1992, volume 1992p, numéro 6738	Commune d'Éaubonne	SCI Ecole Plurivalente 8 allée des Chaumières 95390 SAINT-PRIX	Cession amiable Prix : 507 840 euros
	AE 691	289 m ²		Terrain nu	Acquisition suivant acte reçu par Maître Alain LEPAGE, Notaire à EAUBONNE, le 18 septembre 1990 et le 17 septembre 1990 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET, le 16 novembre 1990, volume 1990p numéro 8449.			
05.09.2008	AC 638	354 m ²	28 rue Flammarion	Terrain nu	Acquisition (parcelle AC 69) suivant acte reçu par Maître LEPAGE, Notaire à EAUBONNE, le 8 juin 1990, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT LEU LA FORET, le 26 juillet 1990, volume 1990p, numéro 5627. Suivant procès verbal numéro 1350 du service du cadastre en date du 5 octobre 1993, la parcelle AC numéro 69 a été divisée en notamment AC 525 publié à la conservation des hypothèques de SAINT LEU LA FORET le même jour volume 1993p numéro 4812.	Commune d'Éaubonne	M. et Mme MARCHAL 41, avenue de Paris 95600 EAUBONNE	Cession amiable Prix : 145 140 euros



Annexe n° 11

ERMONT

- enfants Jean Paul Corraire
- enfants Paul Bert Clémence
- enfants Paul Bert Interelle

VERS SANNOIS

- 1) périmètre Jean Paul
- 1) périmètre Paul Bert

restitu par Jean Juvet
Ermont

• périmètres modulables
derogatoires

REGLEMENT

du Centre de Loisirs Maternel et du Centre de Loisirs Élémentaire

SERVICE ENFANCE

Chef de service : Sylvain LEGRAND ☎ 01 34 27 33 80

Mercredis et vacances scolaires	CLE Flammarion (Centre de Loisirs Élémentaire) CLM Val Joli (Centre de Loisirs maternel)	5, rue Flammarion 4, route de Saint Leu	☎ 01 34 16 27 77 ☎ 01 34 27 70 90
Accueils pré et post scolaires maternels	Mont d'Éaubonne Jean-Jacques Rousseau La Cerisaie Flammarion Paul Bert	24, rue de Soisy 31, route de Margency rue de la Cerisaie 5, rue Flammarion 57, rue Edouard Vaillant	☎ 01 34 16 57 98 ☎ 01 39 59 43 31 ☎ 01 39 59 23 92 ☎ 01 39 59 98 63 ☎ 01 39 59 24 53

Secrétariat administratif

Direction de l'Éducation

Hôtel de Ville – rez-de-chaussée
☎ 01.34.27.26.24 ou 01.34.27.26.76
Télécopie : 01.34.27.26.37

Horaires d'ouverture
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h45 – 12h30 et de 13h30 – 17h00
jeudi : 13h30 – 19h 00
samedi : 8h45 – 12h30

Le Centre de Loisirs Maternel (CLM) et le Centre de Loisirs Élémentaire (CLE) sont organisés par les soins de la Ville d'Éaubonne conformément à la réglementation Jeunesse et Sport concernant les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Ils sont placés sous la responsabilité des directeurs respectifs, titulaires des diplômes reconnus et assistés d'animateurs.

1 - Conditions d'admission

- L'accueil en Centre de Loisirs est réservé en priorité aux enfants dont les parents sont domiciliés à EAUBONNE et exercent tous les deux une activité professionnelle.
Toute autre situation sera examinée individuellement en fonction des places disponibles.
L'enfant peut y être accueilli dès qu'il est scolarisé :

 - pour le CLM, à partir de la petite section jusqu'à la grande section
 - pour le CLE, à partir du Cours Préparatoire et jusqu'à l'âge de 13 ans révolus.

Le passagage du CLM au CLE s'effectue à chaque rentrée scolaire, en septembre.
- Pour fréquenter les Centres de Loisirs :

 - ✓ un dossier administratif aura été, au préalable, constitué auprès du Secrétaire de la direction de l'éducation.

Les parents auront fourni les pièces nécessaires à la constitution du dossier administratif de l'enfant et au calcul de la participation journalière aux frais de fonctionnement des centres de loisirs.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération et l'enfant ne pourra être admis.
- ✓ La fiche sanitaire est à compléter au plus tard pour le 1^{er} jour de présence.
- ✓ Ce dossier sera, obligatoirement, remis à jour au début de chaque année scolaire.

✓ Les périodes de fréquentation doivent faire l'objet d'une inscription préalable.
✓ L'enfant doit être apte à la vie en collectivité, en bonne santé physique et à jour des vaccinations obligatoires, DTP.
Ainsi, en cas de maladie contagieuse, un certificat de non contagion sera demandé pour la réintégration aux centres de loisirs.

✓ Un exemplaire du présent règlement est remis aux parents lors de la constitution ou du renouvellement du dossier administratif, pour information et approbation.

II - Jours et horaires d'ouverture des Centres de Loisirs

☒ Le CLM fonctionne :

- les jours scolaires de : 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h45
- les mercredis et vacances scolaires de : 7h30 à 18h45

Lorsque l'enfant est accueilli en journée complète, il doit arriver à 9h00 au plus tard.

Les parents doivent impérativement venir chercher les enfants à 18h45 maximum, la fermeture du CLM étant fixée à 19h00 précises.

☒ Le CLE fonctionne :

- Les mercredis pendant l'année scolaire et toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi inclus de 7h30 à 18h45.

Pour les enfants qui n'utilisent pas le car de ramassage :

- l'accueil se fait entre 7h30 et 8h30 au plus tard
- la sortie entre 17h15 et 18h45 au plus tard (la fermeture du centre étant fixée à 19h00 précises).

A lire tout à fait exceptionnel, les arrivées et sorties peuvent être modifiées, avec une autorisation datée et signée des parents et sous réserve de l'accord du directeur du centre.

Les enfants inscrits au Centre de Loisirs élémentaire devant participer aux stages de remise à niveau organisés durant les congés scolaires par l'éducation nationale pourront fréquenter normalement le centre. A charge pour les animateurs de les accompagner au stage qui sera organisé dans les locaux de l'école Flammarion.

Pour une question d'assurance, les enfants ne doivent pas pénétrer dans le Centre avant 7h30, horaire de prise de fonction du personnel d'encadrement. S'ils arrivent en avance, les enfants attendront devant le portail sous la seule et entière responsabilité des parents.

☒ Le ramassage en car :

Un ramassage en car est organisé pour les enfants fréquentant le CLM Val Joli et le CLE Flammarion les mercredis et vacances scolaires.

- Les horaires sont donnés à titre indicatif.

Pour les enfants utilisant le car, l'attente au point de montée le matin et de descente le soir est sous l'entière responsabilité des parents. Pour les enfants du CLE qui peuvent rentrer seuls chez eux, une autorisation écrite doit être donnée au préalable (autorisation annuelle sur fiche sanitaire).

Le CLM et le CLE sont des prestations municipales mises en œuvre pour assurer un accueil collectif et non individuel. De ce fait, il est impératif de respecter les horaires susvisés.

III - Participation familiale, inscription et paiement

Participation familiale :

La participation familiale est calculée conformément aux modalités arrêtées par délibérations du Conseil Municipal.

Elle est réactualisée chaque année, ainsi que le dossier personnel de l'enfant.

Dans la mesure où la famille ne produit pas les documents nécessaires au calcul de la participation familiale dans les délais prévus, la tarification maximale du service sera appliquée.

Modalités d'inscription :

Afin de prévoir, dans les meilleures conditions possibles, l'organisation et les activités du CLM et du CLE, tout sur le plan matériel que de l'organisation en personnel d'encadrement nécessaire, il est demandé aux parents de :

- réserver, au moyen de l'imprimé prévu à cet effet, dans un délai de trois semaines avant le début du 1^{er} jour des vacances scolaires, la place de l'enfant soit auprès du centre de loisirs, soit directement au secrétariat des centres de loisirs en Mairie.
- et de respecter les dates d'inscription.

Facturation/Paiement :

La facturation s'effectue à chaque fin de mois – soit à terme échu. Les familles ont un délai de 8 jours à réception de la facture pour payer en espèces, par chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public et adressé à la direction de l'éducation, en Mairie. Le règlement peut également se faire par prélèvement automatique. Le prélèvement intervient aux environs du 10 du mois.

NB : Les familles qui choisissent un autre mode de paiement que le prélèvement automatique doivent verser un dépôt de garantie d'un montant de 150-€. Ce montant leur sera restitué en fin de cycle scolaire maternel ou élémentaire, en cas de déménagement ou de non réinscription à une activité périscolaire et sur demande écrite de la famille.

Réclamations :

Elles doivent faire l'objet d'un courrier à l'attention de Monsieur le Maire dans un délai de 6 mois à compter de l'envoi de la facture. Au delà de cette période, aucune réclamation ne pourra être prise en considération

Attention : toute réservation du matin-soir, mercredi ou sur les vacances scolaires donnera lieu à facturation (voir conditions de désistement, ci-dessous).

Absences de l'enfant :

➤ Désistement

- Accueil de l'enfant le mercredi :

Un désistement signalé – auprès du centre pour le CLM ou du secrétariat des centres de loisirs en mairie pour le CLE - au minimum 48h à l'avance et avant 10h00, pour le mercredi de fréquentation, ne donnera pas lieu à facturation.

- Accueil durant les périodes de vacances scolaires :

Attention, toute réservation pour les vacances donnera lieu à facturation, aucun désistement ne sera pris en compte.

- Accueil pré et post scolaire (matin et soir)

Un désistement signalé auprès du responsable du centre de loisirs que fréquente l'enfant au plus tard dans les 48 heures précédant le jour concerné, (week-end et jour non ouvré non compris), ne donnera pas lieu à facturation.

En cas de désistement en dehors de ces délais, il y aura facturation.

➤ Maladie de l'enfant :

En raison du caractère imprévisible de ce motif d'absence, le ou les jour(s) d'absence de l'enfant, le mercredi, justifié(s) par un certificat médical ne sera pas facturé sur présentation dudit certificat.

Toutefois, un jour de carence sera appliqué pour les accueils du matin-soir et pour les périodes de vacances scolaires.

IV - Dispositions particulières

Tenue vestimentaire :

- Pour le bien être de l'enfant, il est demandé de veiller particulièrement à lui fournir une tenue adaptée à une journée « active ».

- **PISCINE :** Maillot, serviette (+ bonnet de laine pour la période hivernale)

- **GYMNASE :** Chaussures de sport

Activités sportives :

- Toute contre indication doit être signalée par un certificat médical.

Sur le plan médical :

- Le personnel se réserve le droit de refuser un enfant à son arrivée le matin, si son état de santé ne lui permet pas la vie en collectivité.
- Aucun médicament ne sera administré, même sur présentation d'une ordonnance médicale au Centre de Loisirs Maternel.

Argent, objets de valeur :

- Les frais pédagogiques étant couverts par la Ville, il n'est pas nécessaire de donner aux enfants de l'argent.
- Les bijoux, objets et jeux de valeur sont vivement déconseillés. La Ville décline toute responsabilité en cas de perte.

Modifications diverses :

- Toute modification (heure de sortie, lieux de ramassage, personne autorisée pour rechercher l'enfant, etc...) doit être signalée par écrit et/ou faire l'objet de la présentation du document officiel.

En effet, en raison du nombre d'enfants fréquentant les centres de loisirs et pour des questions de sécurité et de responsabilité, il ne nous est pas possible de prendre en compte les informations verbales.

Exclusion :

- Le Maire, sur proposition des directeurs de Centres de Loisirs, pourra être amené à signifier aux parents, l'exclusion de l'enfant, s'ils ne se conforment pas aux conditions édictées par ce règlement ou si le comportement de l'enfant n'est pas compatible avec la vie en collectivité.

Le Maire d'Eaubonne
François BALAGEAS

Règlement modifié par le Conseil municipal dans sa séance du 24 mars 2009
(Délibération N° 2009/...)



**RESTAURATION SCOLAIRE
REGLEMENT INTERIEUR
RENTREE SCOLAIRE 2009/2010**

Article 1 : ADMINISTRATION

Un service de restauration scolaire est assuré dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune pour les enfants préalablement inscrits et dont les deux parents exercent une activité professionnelle (fournir un certificat de l'employeur de chaque parent).
Toute autre situation sera étudiée individuellement, sur rendez-vous.
Toute fréquentation exceptionnelle doit faire l'objet d'une inscription préalable auprès de la direction de l'éducation, en mairie.

Les enfants qui souffrent d'allergies alimentaires et qui bénéficient d'un *Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)* élaboré et signé par les différents partenaires concernés dans le cadre de la scolarité, peuvent être accueillis à la restauration scolaire. Les accueillis sont cependant strictement conditionnés par la présence effective d'un référent de la pause méridienne chargé d'assurer l'accompagnement de l'enfant. En son absence l'enfant ne peut être accueilli.

Article 2 : INSCRIPTION/REINSCRIPTION/FREQUENTATION

Pour bénéficier de cette prestation l'enfant doit être inscrit au préalable : l'inscription ou la réinscription s'effectuant à chaque rentrée scolaire, auprès de la Direction de l'Éducation / Service Enseignement, au moyen d'un imprimé prévu à cet effet. Elle est établie pour l'année scolaire en cours.

Dès l'inscription, ou la réinscription, administrative, il devra être précisé le type de fréquentation des enfants dans les restaurants scolaires : tous les jours de la période scolaire ou certains jours fixes de la semaine.

Article 3 : DETERMINATION DU TARIF

Le prix unitaire du repas est fixé pour chaque année civile par le Conseil Municipal.
Le montant de la participation familiale est fixé selon le quotient familial, calculé par la Direction de l'Éducation, (fournir copie de l'avis d'imposition n°2 pour une première inscription en n).
A défaut de présentation de ce document au moment de l'inscription et lors de la réactualisation du tarif, le tarif maximal sera appliqué.
Le tarif hors commune s'applique pour les enfants non eaubonnais scolarisés par voie de détachement.

Article 4 : FACTURATION

La facturation et l'encaissement des participations incombent à la ville, Direction de l'éducation, Mairie d'Eaubonne 1, rue d'Enghien 95600 EAUBONNE. ☎ 01 34 27 26 60.

Chaque mois, les familles reçoivent une facture sur laquelle figure le nombre de repas consommés du mois précédent (exemple : une facture datée du 01 février concerne le mois de janvier).
Les familles ont un délai de 8 jours à réception de la facture pour payer par chèque postal ou bancaire établi à l'ordre du trésor public ou par prélèvement automatique. Le prélèvement intervient le 10 du mois.

NB : Les familles qui choisissent un autre mode de paiement que le prélèvement automatique doivent verser un dépôt de garantie d'un montant de 150 €. Ce montant sera restitué en fin de cycle scolaire maternel et élémentaire, en cas de déménagement ou de non réinscription à une activité périscolaire et sur demande écrite de la famille.

Toute réclamation doit faire l'objet d'un courrier à l'attention de monsieur le Maire dans un délai de 6 mois à compter de l'envoi de la facture. Au delà de cette période, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

Article 5 : ANNULATION DES REPAS ET NON FACTURATION DES REPAS NON PRIS

Compte tenu du mode de facturation des repas en liaison froide, il est demandé aux parents de prévenir au moins 24 h à l'avance, jours non ouvrés non compris, en cas d'absence de l'enfant (exemple : prévenir le jeudi avant 9 h pour le repas du vendredi) ; ceci en déposant votre message d'absence au numéro ou adresse @ ci-dessous ainsi qu'à l'école de votre enfant.



Cette obligation est également valable pour le retour de l'élevé après une absence.

Toute absence signalée hors délai ou non signalée entrainera une facturation.

En cas de maladie, court un délai de carence d'une journée même sur présentation d'un certificat médical.

Les repas non pris par l'enfant ne sont pas facturés dans les conditions suivantes et pour des raisons indépendantes du Service : Grève, Journée pédagogique, Classes découverte, Sorties scolaires.

Article 6 : NON PAIEMENT DES FACTURES

Les participations familiales non acquittées, feront l'objet d'une procédure de mise en recouvrement mensuel par les services du trésor public.
La 2^{ème} mise en recouvrement pourra entraîner l'exclusion du Service de restauration scolaire.
Il convient en cas de difficultés financières de prendre rapidement rendez-vous auprès du Service Social de votre ville de résidence.

Article 7 : COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Tout enfant ayant une attitude incorrecte ou incompatible avec la vie en collectivité pourra être exclu temporairement ou définitivement du Service de Restauration, après avertissement. Les parents en seront informés par courrier.

Article 8 : ASSURANCES

Il vous appartient d'assurer votre enfant en responsabilité civile au cas où il occasionnerait un dommage aux personnes ou aux biens ; l'assurance de la Ville ne couvre pas ce type de dommage.



**ACCUEIL PRE SCOLAIRE ELEMENTAIRE
REGLEMENT APPLICABLE
A LA RENTREE 2009/2010**

Direction de l'éducation

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PRESCOLAIRE

L'accueil pré scolaire fonctionne uniquement les jours scolaires de 7 h 30 à 8 h 20 les lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les 5 groupes scolaires élémentaires de la Ville : Mont d'Eaubonne, Paul Bert, Jean Macé, Flammanot et Jean-Jacques Rousseau.

L'accueil pré scolaire est organisé par la Ville d'Eaubonne. Il ne peut en aucun cas se substituer aux obligations des enseignants en matière de surveillance scolaire.

Il est destiné exclusivement aux enfants dont les deux parents exercent une activité salariée et dont les horaires de travail nécessitent une prise en charge de l'un ou des enfant(s) avant 8 h 20 le matin, heure d'ouverture des établissements primaires.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de deux animateurs.

Pour la mise en place de cet accueil, un minimum de 8 enfants est requis et la capacité maximale est fixée à 28 enfants du C.P. au CE2. Les élèves du CM pourront être accueillis, si des places restent disponibles.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription est effectuée pour une année scolaire pleine.

L'enfant doit être domicilié sur Eaubonne, fréquenter une des écoles élémentaires de la Ville et être assuré en responsabilité civile au cas où il occasionnerait un dommage aux personnes ou aux biens.

Avant de pouvoir fréquenter l'accueil préscolaire, l'enfant devra avoir été au préalable inscrit en maternelle, auprès de la Direction de l'Éducation / Service Enfance.

L'enfant devra être en bonne santé physique et être à jour de ses vaccinations obligatoires

Le personnel se réserve le droit de refuser un enfant à l'accueil du matin, si son état de santé ne lui permet pas la vie en collectivité. Aucun médicament ne sera administré, même sur présentation d'une ordonnance.

PIECES NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

- * Fiche de liaison de l'enfant
- * Certificat de l'employeur des deux parents fixant les horaires de début de travail et indiquant l'adresse et les coordonnées téléphoniques précises des employeurs
- * Copie de l'avis d'imposition 2007

PARTICIPATION FAMILIALE

Le tarif unitaire de l'accueil est fixé chaque année par le Conseil municipal.

Le montant de la participation familiale est fixé selon le quotient familial, calculé par la Direction de l'Éducation, (fournir copie de l'avis d'imposition n-2 pour une première inscription en n). A défaut de présentation de ce document au moment de l'inscription, le tarif maximal sera appliqué.

FACTURATION

La facturation s'effectue à chaque fin de mois – soit à terme échu. Les familles ont un délai de 6 jours à réception de la facture pour payer en espèces, par chèque postal ou bancaire libellés à l'ordre du Trésor Public et adressés à la direction de l'éducation, en Mairie. Le règlement peut également se faire par prélèvement automatique. Le prélèvement intervient aux environs du 10 du mois.

NB : Les familles qui choisissent un autre mode de paiement que le prélèvement automatique doivent verser un dépôt de garantie d'un montant de 150-€. Ce montant leur sera restitué en fin de cycle scolaire maternel ou élémentaire, en cas de déménagement ou de non réinscription à une activité périscolaire et sur demande écrite de la famille.

Réclamations : elles doivent faire l'objet d'un courrier à l'attention de Monsieur le Maire dans un délai de 6 mois à compter de l'envoi de la facture. Au delà de cette période, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Tout enfant ayant une attitude incorrecte ou incompatible avec la vie en collectivité pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avertissement. Les parents en seront informés par courrier.

SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE D'EAUBONNE

POLE PATRIMOINE

SECTEUR BATIMENT

AVENANT AU CONTRAT DALKIA
TYPE P2

SITE	MATERIEL	COUT ANNUUEL
PETIT CHATEAU (EX CPAM) 14, rue du Petit Château	Chaudière au fioul	868,12 € TTC
ESPACE JEUNESSE ET FAMILLE 18, 20 rue de Soisy	1 pompe à chaleur & accessoires - série UNIXP modèle 109T - Fournisseur EMAT 1 centrale de traitement d'air & accessoires- Type STING 35 - Fournisseur FLAKT WOODS 1 préparateur ESC solaire - B 300/1 - Fournisseur De Dietrich 3 panneaux solaires représentant 8,38 m²	3145,78 € TTC
ESPACE CULTUREL L' ORANGE BLEUE* 4 rue Jean Mermoz	2 centrales de traitement d'air - Fournisseur SWEGON 1 chaudière gaz & accessoires - Vitoflex 100 modèle 170 kW - Fournisseur VIESSMANN	2239,21€ TTC
CENTRE DE LOISIRS MATERNELLES DU VAL JOLI 4 rue Edmond Rostand	1 Chauffage au sol puissance 52 kW - Fournisseur NOIROT Radiateurs R21 spécial petite enfance - Fournisseur NOIROT Radiateurs Auréas sas - Fournisseur NOIROT	442,68 € TTC